Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 72 (1964)
Heft: 1

Artikel: Pour le troisième centenaire de la "Maison de la Place", à Rossinière
Autor: Henchoz, E.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-54885

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pour le troisième centenaire de la «Maison de la Place», à Rossinière

Propos dédié aux autorités communales de Rossinière

Deux défilés, la Tine et la Chaudanne ; entre les deux, une partie de la vallée de la Haute-Sarine, resserrée en son milieu par le passage mal famé de la Malacheneau. Un village paroissial, Rossinière, avec son église et sa cure ; une annexe : le hameau de Cuves. Deux localités, l'une et l'autre écartées du grand chemin de la vallée. A gauche, à droite des remparts de prés abrupts et de rochers ; deux cols, l'un facile, le sentier « d'Ensonlomont » conduit dans l'Intiamont, l'autre long et scabreux, le passage des Gaules, en coupant le vallon de l'Hongrin, mène à Villeneuve par le col de Chaude.

Une population montagnarde farouchement indépendante, bien que soumise au gouvernement bernois. A sa tête, une élite, hommes à l'esprit ouvert à la beauté et au progrès. Magistrats forts des droits arrachés chèrement, à prix d'argent et de vies, aux comtes de Gruyère, forts de la promesse de LL.EE. de Berne de respecter ces droits, ces montagnards sont entièrement conscients de leurs devoirs, incapables de violer leur serment.

1664, deux hommes du même nom, deux Adam Martin, gouvernent la Communauté de « La Rossinière ». Ils agissent aussi en tant que magistrats communaux représentants de « leurs Illustres, puissants et très redoubtez Souverains Seigneurs de la louable ville et Celebre Canton de Berne, à cause de leur Seigneurie, Mestrallie et Jurisdiction de la Rossiniere ». Deux Adam Martin, proches parents. L'un couronne en 1664 une remarquable maison, loin à la ronde la plus belle. Treize ans plus tard, l'autre construit aussi une demeure pour lui et les siens. Chacun de ces deux bâtiments a son histoire. Le premier nous intéresse par sa

beauté, le second par ses archives, et quelles archives ! Les circonstances attachées à ces deux édifices et à leurs habitants sont si mêlées que pour parler de l'un, il faut parler de l'autre.

Nos propos vont célébrer ce trois-centième anniversaire de la maison portant depuis longtemps le nom de « Maison de la Place » [1]. Nous garderons pour l'autre, ce que n'ont pas su faire jusqu'ici les historiens d'occasion, le terme qui seul lui est propre : « La maison familiale des Martin. » [2]

I. La dédicace de deux demeures opulentes

La « Maison de la Place » de 1664 [3]

Trois cents ans de soleil, de pluie, de neige et de bise, n'ont pas suffi à effacer complètement les phrases écrites par le maître de l'œuvre et voulues par le constructeur. Aujourd'hui, seul l'œil exercé et patient peut les recueillir ; parfois faut-il même user du toucher, à la manière de l'aveugle lisant du braille.

Des narrateurs et des revues illustrées nous font accroire qu'il y a là une sentence étrangère à la religion [4], tirée de la langue littéraire, sans rapport avec le genre des inscriptions de maisons du Pays-d'Enhaut au XVIIe siècle. Le ministre de ce temps, Jean-Pierre Secretan, et le bailli, Hans-Rudolf Tribolet, pouvaient se permettre de choisir, pour graver en 1643 sur les poutres de la cure, construite au nom de LL.EE., une sentence savante [5].

Un siècle plus tard, Jean-David Henchoz était assez évolué pour faire figurer, sur sa grande maison du Borjoz, des strophes de Mme Deshoulières, poète français du XVIIe siècle.

Mais un Adam Martin n'aurait su à cette époque rompre avec la tradition ; l'améliorer, oui, mais l'abandonner, non ! Sceptique, nous avons voulu en avoir le cœur net. Or voici ce que nous disent les poutres épaisses à la couleur d'ébène de la « Maison de la Place ».

---

[1] Ce bâtiment se rapporte aux parcelles n°s 220 et 223 teintées en gris sur le plan de Rossinière, planche I.

[2] Celui-ci, à la parcelle 262 du même plan.

[3] Parcelles 220 et 223, teintées en gris sur le plan de la planche I.

[4] Lire page 24 sq.

[5] Kitchin et Henchoz, *Art rustique au Pays-d'Enhaut romand.* 1929, n° 151.

Ce qui a été gravé dans le bois, ne saurait mentir :

ADAM MARTIN CVRIAL DE LA ROSSINIERE A
FAICT BASTIR CE LOGIS EN LANNEE 1664
BENIT SOIT LETERNEL A TOVSIOVRS AMEN
VOIRE AMEN CAR SA GRAND BENINITE DEMEVRE
A PERPETVITE

O ETERNEL TV ES MA RETRAITE ET MA
FORTERESSE MON DIEV EN QVI IE ME CONFIE
CAR CELVY QVI DEMEVRE EN LA CACHETTE DV
TRES HAVT EST LOGE A LOMBRE DV TOVT PVISSANT

COGNOISTRE LETERNEL ET SE COGNOISTRE
AVSSI C EST LE PLVS GRAND SCAVOIR QVE
L ON ACQVIERE ICI ET NE SE TRVVE POINC
DINSTRVCTION MEILLEVRE QVI PEVT DE CES
DEVX POINCTS LA

SCIENCE ACQVERIR IL APPREND A MOVRIR
AVANT QVE DE MOVRIR ET TREVVE VIE AV
CIEL QVAND ON PENSE QV IL MEVRE DIEV
PAR MOY LOEVVRE A FAICT ABRAHAM GOVBALLET

A DIEV SOIT RENDWE HONNEVR

ET GLOIRE ET A IAMAIS LAVIE ETERNELLE [1]

Les constructeurs du XVIIe siècle s'inspiraient souvent de l'hymnologie du temps. Ils la savaient par cœur, pour l'avoir récitée chez eux aussi bien qu'à l'église. Le style de leurs inscriptions sent les psaumes de Bèze et de Marot. Ainsi cette expression : « Car sa grande beninité Demeure à perpetuité » est tirée de la forme originale du XVIe siècle, du psaume « Bèze 136 versets 3 et 4 ».

La dernière partie du texte est la suscription traditionnelle des charpentiers Goballet. C'est, pour ainsi dire, leur signature.

---

[1] Le dernier mot est gravé sur la tête de poutre.

La maison des Martin de 1677 [1]

Un agrandissement de fenêtres, un barbouillage de peinture, histoire de protéger le bois de la façade contre les intempéries et les agents destructeurs, nous valent de ne connaître que partiellement cette seconde dédicace. La sentence religieuse, partie la moins importante, reste indéchiffrable ; un essai de lecture a usé notre patience. Quelqu'un fera-t-il mieux ? Voici pour l'essentiel :

HONORABLE ADAM MARTIN DE LA ROSSINIERE
IADIS MESTRAL ET CYDEVANT GOVVERNEVR A
FAICT A BATIR CETTE MAISON PAR LES

MAISTRES IONAS BERTHOD PIERRE ET ABRAM
EMOD CHARPENTIERS DV CHASTEAV DOEX EN
LAN DE GRACE COVRANT 1677

Ces deux textes identifient sans équivoque nos deux homonymes, nos deux Adam Martin, l'un « curial [2] de la Rossinière », l'autre ancien métral et récent gouverneur (en 1677). Cette précision dans les charges de chacun d'eux a, pour l'instruction de notre travail, une grande portée, surtout dans un temps où nul plan cadastral, nulles limites ne pouvaient nous orienter, où, au contraire, les oublis et les imprécisions des pasteurs — les officiers d'état civil d'alors — ne pouvaient être que des sources d'erreurs.

II. Adam Martin, curial de la Rossinière

Ces termes gravés sur le fronton de la « Maison de la Place » étaient suffisants comme signe mémorial. Ils ne l'étaient pas pour situer notre personnage entre une vingtaine d'hommes en charge. Le prénom Adam a eu, durant une grande partie du XVIIe siècle, une faveur toute particulière chez les Martin. De 1573 à 1674, vingt-sept bébés Martin sont baptisés du prénom Adam. Au XVIIIe siècle plus aucun.

---

[1] Parcelle 262, teintée en gris sur le plan de la planche I.

[2] Au Pays-d'Enhaut, du temps de LL.EE. de Berne, à part de très rares exceptions, il fallait être notaire pour être investi de la charge de curial, c'est-à-dire de greffier de la justice. Par contre, le notaire n'était pas nécessairement curial. De très nombreux auteurs n'ont pas fait cette distinction.

Dans le village même et son proche entourage, on rencontrait à la même époque : Adam Martin allié Magdelaine Arnoud, Adam Martin allié Susanne Massard, Adam Martin allié Magdelaine Massard, Adam Martin allié Eve Massard — celui-ci cité un temps à la Frasse, un temps à la Coulaz — Adam Martin allié Magdelaine Marmillod, Adam Martin allié Susanne Turrian, Adam Martin allié Magdelaine Basin et Adam Martin allié Rose Basin.

Une gymnastique de recoupements parmi les fiches d'état civil, assez sommaires du reste, une documentation importante, restée jusqu'ici dans la maison même du curial, les archives publiques, permirent d'identifier, sans équivoque, l'Adam fils d'Adam — sans jeu de mots — qu'il nous fallait, et le seul Adam Martin ayant occupé la charge de curial.

Son père et son grand-père portent le même prénom que lui. L'un et l'autre ont été, dans la métralie, des personnages importants. Sa mère Magdelaine est fille de David Massard, gouverneur. Sa grand-mère paternelle Clauda Favrod est de haut lignage, fille de Rouz (diminutif de Rodolphe) Favrod, châtelain d'Oex ; elle descend directement des nobles Favrod, dit Favrod-de-Fellens [1].

Adam Martin, baptisé le 29 janvier 1626, s'applique très jeune à suivre les traces de ses ancêtres. A l'âge de vingt ans et quatre mois, le 4 juin 1646, « après avoir esté duement examiné... par LL. EE. de Berne, ayant mesme presté le serment en tel cas requis et accoustumé », il s'est inscrit dans la matricule des notaires et y a ajouté son seing manuel avec son paraphe [2].

Un de ses registres de notaire, conservé par les Archives cantonales vaudoises, porte cet exorde :

> Crux Christi, corona mundi :
> Croix du Christ, couronne du monde.
>
> Si Christum nescis nihil est, si caetera discis
> Si Christum discis satis est, si caetera nescis [3].

---

[1] Voir F.-Th. Dubois, *Lettres de noblesse et lettres d'armoiries concédées à des Vaudois*, dans *Archives héraldiques suisses*, t. 42 (1928), pages 167 sqq.; et le diplôme de noblesse et concession d'armoiries de Jean Favrod, au Musée du Vieux Pays-d'Enhaut, Catalogue, n° 2064 et dossier 96.

[2] Voir page 78.

[3] A.C.V., Dq 18/1.

Ce qui pourrait se traduire :

Si tu ne connais pas le Christ c'est le néant, même si tu apprends toutes les autres choses ;
Si tu apprends à connaître le Christ, il suffit, même si tu ignores tout le reste.

Puis suit cette apostrophe :

Rome la Sainte
Venise la riche
Naples la gentille
Gênes la superbe
Bollongne la grasse
Florence la belle
Millan la grande

Comme la coutume le veut, il débute un minutaire de 1667, par ces termes :

Au nom de la très Saincte et adorable Trinité, père, fils et St Esprit, Amen [1].

Et un autre de 1672 :

Initium sit in nomine dei :
Que le commencement (de ton entreprise) soit au nom de Dieu ! [2]

Notre notaire gagne rapidement la confiance du bailli et des autorités bernoises. Dans l'assemblée de la communauté de Rossinière, malgré son jeune âge, grâce à sa culture, à son intelligence, à son savoir, il acquiert d'emblée une autorité incontestable. En 1654, il est curial d'une des cours de justice ; en 1662, LL. EE. le nomment secrétaire et curial des deux cours : la cour de justice civile et la cour de justice pénale.

Dans le courant de cette même année, « Les Magnifiques, puissants et très redoutés Seigneurs, et Messeigneurs, l'Advoyer et Conseil de la Ville et Canton de Berne, voulant observer la même maxime selon leur sagesse et prudence accoustumée, voyants que rière leur baillage de Gessenay, Chasteau d'Oex, Rougemont et Rossinière, la rénovation de leurs droits et revenus n'a pas été faicte depuis bon nombres d'années », décident de nommer une commission pour « la Renovation des Droits de la

---

[1] A.C.V., Dq 18/2.
[2] *Ibidem*, Dq 18/3.

Métralie de Rossinière, en faveur de Leurs Excellences de Berne ».

Au nom de toute la paroisse de Rossinière et Cuves, sont « commis et députés » les honnorables et prudents Samuel Martin, Juge inférieur, Pierre Martin, notaire, Adam Martin, Gouverneur (le proche parent du curial), François Pillet [1] l'aisné, Jean Marmillod, preud'hommes ». Adam Martin, notaire et curial est investi des fonctions importantes et délicates de « Commissaire substitué, le lundy dix et neufiesme de Janvier en l'année de Salut courrant, mille six cens soixante trois 1663 » [2].

Dans l'exercice de cette mission, le commissaire substitué, Adam Martin notaire, donne toute sa mesure et déploie beaucoup de connaissances et de compétences. Il défend avec un égal scrupule les droits des parties ; ceux de la communauté, ceux de LL. EE. de Berne et ceux des particuliers. La tâche est énorme. La commission s'y applique de suite et assidûment. Elle consiste principalement à établir le répertoire de la « Grosse des Droits de leurs Excellences, la teneur de l'Albergement et Appréciation des Diesmes et foccages faict en faveur de l'honnorable communauté de la Rossinière et Cuves, la Recognoissance générale de l'Indominure prestée par les honnorables Communiers, en faveur de leurs Excellences ».

Martin s'attache particulièrement à consulter les chartes antérieures pour la défense des droits acquis des comtes de Gruyère, dans une lutte opiniâtre de leurs ancêtres. Il entend bien les établir pour les faire respecter par Berne. Il voue une grande attention « aux affranchissements » ; ceux-ci sont nombreux et compliqués.

Puis, il y a tout le travail sur le terrain, le renouvellement de « l'ordonnance de Séparation des Seigneuries et Jurisdiction du Chasteau-d'Oex et de Rossinière, avec la pose et le relvé des bornes du côté de La Chaudanne et des montagnes au-dessus — Désignation des frontières et lieux abboutissants tant de la part occidentale, septentrionale que d'autres lieux — Délimitation

---

[1] Longtemps et invariablement ce nom patronymique s'est écrit « Pillet » ; vers le début du XVIIIe siècle, après une période de flottement, les actes officiels supprimèrent le double « l ». Dans cet ouvrage, nous prenons comme règle : « Pilet », lorsqu'il s'agit de la famille en général, pour observer l'orthographe donnée par le document dans les cas individuels.

[2] Voir page 78.

contre Montbovon, de la Presa au Meyjoz, de la montagne de Corjon-dessous, autrement appelée Les Chastellards et aboutissant à l'eau de l'Ongrin, nommé le Tachoz, et ainsi de suite en tenant toutes les limites de la Métralie, en terminant à la plus haute sommité de la montagne de Cray et contre la montagne de Leysert qu'appartient à de ceux de Lessot » (Lessoc).

Entraînés par leur chef Adam Martin, les commissaires de Rossinière font du travail précis et durable. De génération en génération, les gens de cette commune ont soin d'entretenir et de perfectionner cet aménagement de leur territoire. Un siècle plus tard, un mémoire sur la Rénovation des communes de Château-d'Oex, Rougemont et Rossinière, soit la partie romande du bailliage de Gessenay, après avoir défini le travail à faire dans ces deux premières communes, s'exprime ainsi : « Rière Rossinière, aucune planimétrie et aucun plan ne devient à nouveau nécessaire, on pourrait cependant lever un plan du Domaine de la Cure, si on le désire, il est peu considérable. » Cet éloge à l'adresse de Rossinière n'est pas à dédaigner.

Les opérations de rénovation des droits de la Mestralie de Rossinière, entreprises en 1663, se terminent le 16 mars 1668, comme en fait foi le dernier procès-verbal signé par le commissaire substitué. Après cela, il fallait faire admettre toute la rénovation et le bornage aux Souverains Seigneurs de Berne. En date du 31 mars 1669, Adam Martin, Juge inférieur, Jean Pillet, lieutenant, Abraham Dubuyt, ancien juge, Joseph Pillet, gouverneur, et presque tous les jurés et commis de la communauté de la Rossinière, chargent Egrege Adam Martin, notaire, curial et secrétaire, présent et acceptant, de les représenter dans leurs supplications auprès de leurs Excellences de Berne, pour défendre et faire triompher leurs droits.

Pendant le temps de cette grande activité, Adam Martin fonde une famille et édifie une belle demeure.

Fougue de jeunesse

Les parents d'Adam Martin entretenaient des relations suivies avec leurs proches de l'Etambeau [1], dans la paroisse de Château-d'Oex. Cette maison de l'Etambeau n'était pas comme

[1] Cette propriété, actuellement bien de la Bourse des pauvres de Château-d'Œx, comprenait comme aujourd'hui le fonds de l'Etambeau et le « commun des Braye ».

LE VILLAGE DE ROSSINIÈRE

d'après le plan officiel levé dans les années 1843-1844

La localité comprenait alors 64 maisons d'habitation, toutes bâties en bois, 20 granges et écuries, 4 greniers, 2 fours et boulangeries, 2 auberges, 1 fromagerie, 1 forge et 9 dépendances diverses.

* * *

Le 11 janvier 1855, dès trois heures du matin, 18 maisons habitées par 27 ménages, 6 granges et 26 petits bâtiments ont été consumés par un incendie d'une rare violence. Par une température de moins 14° C, ces habitants se trouvèrent sans abri et sans provisions.

La Caisse d'assurance immobilière cantonale indemnisa 54 propriétaires pour des bâtiments ou portions de bâtiments détruits ou endommagés.

L'incendie éclata dans la maison d'Abram-Louis Henchoz, située au bas du village (numéro 129 du plan). Le feu se propagea avec une grande rapidité au milieu de ces maisons de bois, serrées près les unes des autres.

L'eau était en abondance. La neige en masse recouvrait les toits ; elle ruisselait sous l'action de l'embrasement. Les secours arrivaient de tout le Pays-d'Enhaut et de la Gruyère. Vers le matin, un léger vent du nord se levant au moment le plus critique, se mit à rabattre les flammes sur le foyer, au lieu de les porter plus loin. Cette réunion d'éléments favorables permit de sauver la partie septentrionale du village et d'arrêter l'extension du fléau. L'extrême limite de l'incendie peut être déterminée par une ligne passant par les parcelles 90 (le Crêt), 68, 110, 231 et 213 du plan.

La « Maison de la Place » (223) fut atteinte par le feu, mais sauvée moyennant de grands efforts ; à trente mètres à peine de cet édifice, l'incendie faisait rage au sud comme à l'occident.

La seconde auberge du village, à l'enseigne du « Chamois » (116), fraîchement rénovée, a été entièrement détruite, ainsi que les deux boulangeries.

* * *

Par une chance particulière et providentielle, les trois plus belles maisons de Rossinière furent préservées de l'anéantissement : l'auberge communale, à l'enseigne de « La Grue » (dite à L'Ecu) (50), la « Maison de la Place » (220 et 223), et la « Maison familiale des Martin » (262).

L'ancienne cure paroissiale (287), beau bâtiment de 1643 à l'écart au haut du village, courait moins de danger.

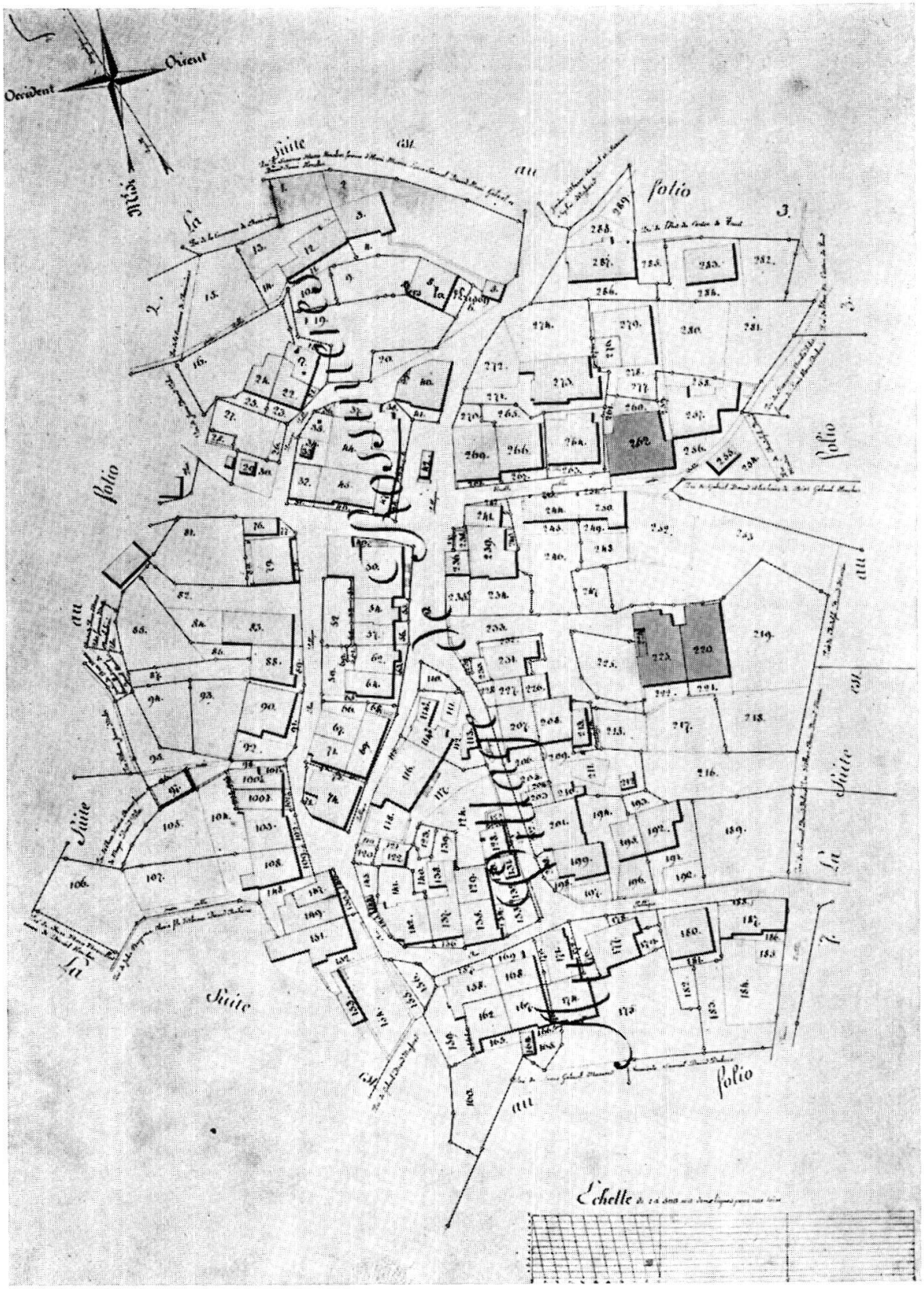
Orient
Occident
Midi
Suite
folio
3.
2.
Suite
La
Suite
La
Suite
La

elle est aujourd'hui. C'était un grand bâtiment double à la mode du pays. Dans une des demeures vivait Susanne Blanchod, avec son mari Jehan Favrod, notaire et lieutenant de justice, fils de feu noble Anthoyne Favrod-de-Fellens. Avant son mariage en 1665, le notaire, commissaire et en même temps chirurgien, Antoine Blanchod [1] fait ménage commun avec sa sœur Susanne et son beau-frère Jehan Favrod [2].

De l'autre côté, sous le même toit, d'autres parents : Abraham Turrian et Marie née Gronicod, sa femme, élèvent une famille de six enfants. Le mari et père est un type racé, irascible et tenace. Pour partager le domaine familial avec ses neveux Blanchod, à un arrangement amiable, Turrian préfère un partage arbitral.

Susanne Turrian, fillette de quinze ans, se prend d'amitié avec le jeune notaire de Rossinière. Adam Martin en tombe amoureux et demande la main de Susanne au père Turrian. Refus catégorique, pour deux raisons : la jeunesse de la convoitée et le parti pris de Turrian de ne pas vouloir donner sa fille à un prétendant qu'il n'avait pas pu choisir lui-même. Le bouillant amoureux ne se déclare pas vaincu. Il insiste, mais en vain. Adam Martin aime Susanne, et de surplus, c'est un parti de son rang. Il mûrit des projets pour arriver à ses fins. Il les communique aux Favrod et à son ami Antoine Blanchod. Ceux-ci vont faciliter Adam Martin dans ses combinaisons. Un cas vécu à Rossinière, peu auparavant, va servir de canevas. En 1644, la jeune Françoise Andrey de la Joux, fille de l'hôte d'Ayleyre (Allières), avait été « distraite de la maison de son père par Daniel Basin de la Rossinière ». Après mûres réflexions et un tas d'histoires devant le Consistoire, sachant qu'une fille ne change pas d'avis quand elle s'est mise un homme en tête, le père Andrey cède et donne sa fille.

Adam Martin prépare l'enlèvement de sa promise. Un beau soir, Susanne Turrian se réfugie chez ses voisins et là, clandestinement, le fougueux prétendant vient chercher sa dulcinée et

---

[1] Pour plus de renseignements sur Antoine Blanchod, voir Dr EUGÈNE OLIVIER, *Médecine et Santé dans le Pays de Vaud au XVIIIe siècle*. Lausanne, 1939, t. II, p. 867.

[2] Les armes de Jean Favrod se voient sur un vitrail au Musée du Vieux Pays-d'Enhaut.

l'emmène, avec armes et bagages, à Rossinière. Tollé général chez les Turrian... mise en branle du Consistoire et de la Cour de justice. Abraham Turrian réclame des sanctions sévères contre le ravisseur. L'affaire traîne en longueur, car Adam Martin a des appuis puissants. C'est en vain que le père de Susanne Turrian demande l'envoi du dossier à Berne. Tout se calme enfin. Le mariage peut avoir lieu. Et, en effet, il a été célébré à l'église de Château-d'Oex, le 4 mai 1650, l'épousée ayant à peine seize ans.

Une nombreuse famille, suivie d'une génération sans lignée

Ensuite des circonstances de ce mariage, Abraham Turrian de l'Etambeau ne saurait donner une dot à sa fille Susanne, ni même accorder à son gendre, par traité matrimonial, une prérogative sur certains de ses biens. Le jeune époux s'en console bien volontiers ; fils unique du métral [1] Adam Martin et de Magdelaine, fille de David Massard, gouverneur, le jeune notaire a suffisamment de fortune déjà acquise et de prétentions de son côté, pour accorder à son épouse une situation privilégiée. Les mariés s'installent à Rossinière, au bas du village, sous le toit des parents, dans une demeure mitoyenne [2].

De 1651 à 1670, onze enfants naissent de cette union : quatre fils et sept filles. Les deux cadets seulement viendront au monde dans la nouvelle maison.

L'aîné, Jean-Rodolphe, notaire comme son père, lui succède dans la charge de curial. Sa première femme, Marie Allamand, fille de Louis, juré de justice à Rougemont, lui donne un fils, Adam, du prénom du grand-père, comme cela se doit, pour continuer la tradition, et deux filles. Devenu veuf, après peu d'années de mariage, Jean-Rodolphe prend sa seconde épouse à nouveau à Rougemont.

L'honorable et vertueuse Judith, fille de Pierre Saugy, jadis châtelain et boursier de Rougemont, apporte à son mari des biens matériels substantiels, en particulier les possessions de la Tannaz et de la Coulaz, avec « l'agiste [3] des Chastellars » dans la

---

[1] Le métral était le plus haut fonctionnaire de la métralie. La charge inamovible en faisait un agent important, le bras droit du gouverneur et le serviteur du bailli.

[2] Parcelles 192 et 195.

[3] Agîte = pâturage à mi-côte et printanier, dont la seconde herbe est pâturée par du jeune bétail. (Cf. *Glossaire des patois de la Suisse romande*, t. I, p. 120.)

châtellenie de Château-d'Oex. Le ménage Martin-Saugy a table ouverte dans un des appartements de la belle maison du père. Les hôtes de marque s'y succèdent. Les parents donnent à leur fils Louis-Rodolphe et à leurs filles Judith, Marie-Dorothée et Jeanne-Marie, des parrains et marraines de la meilleure société de la vallée, ainsi Egrège Jacques-Louis Perronet, allié Marie de noble Adam Favrod, châtelain d'Oex, le fils du Sr David Isoz, moderne châtelain du « Chasteau d'Oex », Demoiselle Dorothée Zender, fille aînée de Monseigneur le Baillif du château de Rougemont, le pasteur Jacob Le Merle de Rossinière et Madame la ministre. Les baptêmes sont célébrés avec toute la pompe accoutumée.

Cette brillante situation est assombrie par des épreuves répétées. Adam Martin, le curial envié, au faîte des honneurs, voit tout cela avec orgueil ; mais la mort le surprend à l'âge de cinquante-sept ans, en 1683, l'année même de la naissance de son petit-fils Louis-Rodolphe, en qui il mettait tout son espoir. La maladie frappe les enfants : Marie-Dorothée meurt l'année de sa venue au monde, Louis-Rodolphe n'atteint pas même six ans. Adam, le fils de Marie Allamand, n'a qu'une courte carrière comme notaire et régent d'école. Il meurt sans postérité. Judith meurt à huitante-deux ans et sept mois également sans postérité. Par contre deux filles, Esther et Marie, épousent Abram et Samuel Marmillod et font souche dans le pays [1].

Abraham Martin, lui aussi notaire, puis lieutenant de justice et plus tard métral, n'a pas eu plus de chance dans sa descendance masculine que son frère aîné Jean-Rodolphe.

Son alliance avec une fille de son rang, vertueuse Louyse-Catherine de feu discret et égrège David Basin de la Rossinière, curial de la baronnie du Châtelard, au pays de Vaud, lui donne trois filles et un garçon décédé sans rejeton.

Des quatre fils d'Adam Martin, les deux autres, Jehan-François et Adam ne forment pas souche. La fatalité semble frapper toute cette famille. Cette pousse, pourtant pleine de sève et surgie d'un tronc vigoureux, prend manque à la troisième génération.

---

[1] Voir pages 17 et 95.

Cependant les vertus des ancêtres se transmettent aussi par les filles

Si le notaire curial Adam Martin n'a pas été favorisé dans sa descendance masculine, si sa lignée s'est éteinte peu après lui, la marque de son génie allait rejaillir chez plusieurs descendants de ses filles et petites-filles.

A l'âge de vingt ans et six mois, Rosine (Rose, dans le cercle familial), le neuvième enfant d'Adam Martin, célèbre ses noces dans l'église de Rossinière, le 12 février 1686. Le texte de l'inscription dans le registre paroissial ne manque pas de clarté : « Pierre, fils de feu honn. Adam Geneine [1] du Chasteau d'Oex et Rosine fille de feu Egrege Adam Martin, Curial de la Rossin. ont été espousés le 12 février 1686. » Quel était ce Pierre Geneine à qui la fille de l'opulent notaire de Rossinière allait unir sa destinée ? Le rang et la qualité des vingt-deux parrains et marraines donnés à ses trois filles et trois garçons suffiraient à démontrer quel était son milieu familial. Dans cette liste, les meilleures familles du pays sont représentées : le fils du châtelain David Isoz, le ministre Jean Isoz, le future notaire Noé Isoz, le lieutenant de justice Samuel Martin, des Perronet, Gronicod, Favrod, Rosat et Gétaz.

Les grands-parents de Pierre Geneine-Martin, Claude Geneine et Marie Divorne tiennent de grandes et belles possessions : « Aux Bossons d'En bas, Sur les Riaux, Au Pré de la Cible, aux Riaux des Esserrugnis. » A la rénovation du bornage des biens-fonds de la commune de Château-d'Oex, en 1666, ces prés, vergers communs, sont la propriété de deux frères : Jean et Adam Geneine de feu Claude.

Quand, en 1686, Pierre Geneine, fils de feu Adam de Sur les Riaux prend femme en la personne de Rosine Martin, fille du brillant notaire Adam Martin, de Rossinière, il est en possession d'un beau patrimoine. Son fonds fenage, situé aux portes du village, est bordé d'un côté par le Pré de la Cible et de l'autre par Le Coulat. Cette pièce de terre, en partie dîmable au profit

---

[1] Pour l'orthographe de ce nom de famille, nous adoptons : « Geneine », forme la plus usitée, surtout au XVIIe siècle et encore au XVIIIe. Nous laissons de côté les variantes : Geneyne, Genaine, Genayne, etc., sauf s'il s'agit d'une citation de documents.

de la Cure de Château-d'Oex, est estimée dans les actes de cette époque à six mille florins (une belle vache valait alors 125 florins).

La famille Geneine, de Château-d'Oex, était au bénéfice d'une lettre de franchise depuis 1423. De son côté, Pierre Geneine lui-même rachète, en 1713, la dîme due à la Cure d'Oex, dans une action collective des « Honorables paysans du village ». C'est assez dire, pour situer le milieu social dans lequel entrait Rosine Martin.

Pierre [1], le troisième enfant des Geneine-Martin, devenu grand, veut occuper ses mains et utiliser ses aptitudes ; ce jeune montagnard a de l'étoffe et il a reçu de ses parents une bonne éducation. Il n'est certes pas le pauvre berger qu'on a un peu l'habitude d'évoquer lorsque l'on parle des garçons de la classe paysanne. Les ressources de sa vallée ne sont pas suffisantes à satisfaire ses ambitions. Il décide d'aller faire sa vie à l'étranger. Sa famille a de très bonnes relations avec des connaissances établies à Bâle, en France, en Allemagne ; parmi celles-ci, nous citons surtout Albert-David Dufour [2], frère d'Abraham Dufour, notaire et châtelain de Château-d'Oex. Riche marchand, Dufour fait la navette entre sa commune d'origine Château-d'Oex, Bâle, Leipzig et Lyon. Il favorise le jeune Pierre Geneine dans la recherche d'une situation.

Nous connaissons peu de chose sur l'adolescence de ce jeune paysan. « Il quitte vers les quinze ans la maison paternelle et s'en va chercher fortune à l'étranger. Il ne tarde pas à être employé dans le manège du Margrave de Bade-Durlach », nous dit le doyen Philippe-Sirice Bridel. Ses autres biographes et nos recherches personnelles ne nous en apprennent pas davantage. A partir de sa vingt-cinquième année, nous sommes mieux renseignés sur les circonstances de sa vie.

Toutes manifestations importantes, heureuses ou malheureuses, se déroulant dans sa famille, le ramènent au pays : mariages, baptêmes, décès, etc. Le 30 mars 1715, il assiste à l'église de Château-d'Oex aux épousailles de sa sœur Rosine (du

---

[1] Pierre Geneine, fils de Pierre et de Rosine Martin, de Rossinière, est né Sur les Riaux, Château-d'Œx. Il a été baptisé en l'église de ce lieu le 31 mai 1690. Voir page 98.

[2] Albert-David Dufour, né en 1675 ; à ne pas confondre avec son neveu du même nom. Voir page 46.

même prénom que sa mère) avec un jeune homme de Bâle, de bonne famille, Albert feu Jean-Ulrich Falkner [1], bourgeois de cette ville. Six ans plus tard, sa femme et lui sont parrain et marraine d'un bébé Falkner. Pour ce baptême, le registre de la paroisse de Château-d'Oex cite six parrains et marraines, où figurent en tête : « Le Sieur Pierre Geneine, Ecuyer du Prince de Durlach en Allemagne » et comme première marraine « La femme du dit Monsieur Pierre Geneine, Ecuyer ». Quelle était cette personne désignée si irrévérencieusement par le pasteur du lieu. Nous l'apprenons par le registre de mariage de Durlach, résidence princière du margrave, où nous lisons : « Den 15 ? 1720, se sont mariés, par permission du prince, Monsieur Pierre Geneyne, écuyer du prince, avec Mademoiselle Augusta-Maria fille de feu Opératoris Zachmann. » Ailleurs le nom du beau-père est désigné d'une manière plus précise : « Johan-Conrad Zachmann, Leibchirug und Kammerdiener du Margrave. » C'est tout dire, Pierre Geneine est un personnage important et considéré à la cour de Charles-Guillaume, margrave du pays de Bade-Durlach.

Trois fils et trois filles naquirent de cette union. Tous sont inscrits au registre paroissial de l'église évangélique de Carlsruhe. Après huit ans de mariage, la mort emporte l'épouse. Pour donner une nouvelle mère à ses bambins, le père se marie avec sa belle-sœur Sophie Zachmann. Mais cette alliance a encore moins de durée que la première ; quatre ans à peine et la mort fauche à nouveau, laissant trois nouveaux orphelins.

Une troisième épouse, Judith Krug (ou Krüger), de Bâle, donne à Pierre Geneine un seul garçon, né le 12 octobre 1738. En souvenir du prince décédé peu auparavant, en juillet de la même année, les parents nomment l'enfant Charles-Guillaume, précisément du nom du margrave. Ce fils, à la mort de son père en 1775, prendra la relève de la charge d'écuyer princier, fonction importante et délicate, admirablement remplie par Pierre Geneine durant plus d'un demi-siècle.

Une nouvelle fois privé de sa compagne, le brillant écuyer contracte son quatrième mariage avec Dame Mariana-Wilhelmina

---

[1] Les Falkner de Bâle occupaient dans cette ville, dès le XVIe siècle, un rang assez élevé, au point de vue économique, intellectuel et social.

In der Hochfürstl. Residenz Carlsruhe sind Geborene und getauft.

Monath.	Eltern.	Kinder.	Taufzeugen.	Nahmen.
Augustus. 20ten 1724	P. Heinrich Jac. eob. M. Maria May, Tochter.	Dorothea Magdalena.	H. Land-Cammer Secret. Schef. Jfr. Eberschlein H. Jungel et uxor. H. Fingeisen et uxor.	Krittenbauer.
September. 11ten 1724	P. Andreas. M. Anna Maria.	Johann Jacob.	H. Fischer. Jacob Schaber et uxor Anna Augusta.	Grieni.
12ten 1724	P. Pierre M. Augusta Maria, geb. Zachmannin.	Johann Georg Gottfried.	H. Tamberg et uxor. H. Secret. Taubert. Jfr. Götzin. H. Dr. Zachmann et uxor. H. Pfarrer Taubert und Jfr. Pfullingerin.	Geneyne.

Fac-similé d'une partie de la page 39 d'un registre intitulé : « In der Hochfürstlichen Residenz Carlsruhe sind geboren und getauft ». La troisième inscription concerne le baptême du 12 septembre 1724 de Johann Georg Gottfried, fils de Pierre Geneine, originaire de Château-d'Oex, écuyer du Margrave de Bade-Durlach, et de Augusta-Maria née Zachmann. Ce sacrement est confirmé au numéro 6 de la page 154 du registre de baptêmes de la paroisse évangélique luthérienne de Carlsruhe.

von Hahn (ou Jahn), de laquelle il a son dernier et onzième enfant, Albert-Wilhelm.

Les Geneine de Château-d'Oex ont continuellement gardé le contact avec ce fils qui faisait un si grand honneur à la famille. En octobre 1725, Rosine Geneine-Martin, veuve depuis cinq ans, alors âgée de soixante ans, n'hésite pas à entreprendre le voyage à Carlsruhe, pour assister au baptême de son petit-fils Adam. Elle est accompagnée par son fils aîné Jean-Etienne. Ce prénom Adam, donné au bébé de l'écuyer, renouvelait la mémoire des deux ancêtres : Adam Geneine de Sur les Riaux et Adam Martin de Rossinière. Dans une autre occasion semblable, nous trouvons la présence de David Geneine, chez son frère, à la résidence du margrave. L'ascension aux honneurs de ce fils de Rosine Geneine-Martin n'a pas été sans écho à Rossinière, où la fille du constructeur de la « Maison de la Place » entretenait de solides relations avec ses parents, les Martin et les Pilet.

La carrière de Jean-Georges-Gottfried [1], un des enfants du premier lit de Pierre Geneine, va être fort brillante. Né à Carlsruhe le 12 septembre 1724, il prit du service en Autriche dès 1744. Officier en 1748, il participe à plusieurs campagnes contre les Turcs. Peu avant la campagne de Prague en 1757, il obtient le grade de capitaine. Successivement, l'empereur Joseph II le charge de plusieurs missions des plus importantes, lui accorde une place au Conseil aulique de la guerre, avec grade de général-major. Jean-Georges Geneine remplit avec distinction et habileté les fonctions d'inspecteur-général des confins militaires et d'intendant-général des armées impériales.

L'empereur Léopold le crée feld-maréchal-lieutenant, gouverneur militaire du royaume d'Esclavonie et du duché de Syrmie, chevalier de l'ordre d'Elisabeth-Thérèse. Cet ordre n'était confié qu'à vingt et un privilégiés de l'empire. Ce grand militaire est créé baron du Saint-Empire, conseiller intime actuel avec titre d'Excellence. On trouve ses armes aux archives de la « Noblesse de Vienne » ; elles portent « d'azur au château à trois tours au naturel sur terrasse de sinople, accompagné en chef de trois étoiles à six rais d'or ; cimier : un homme armé issant, au casque ouvert garni d'une touffe de plumes de gueules, portant

---

[1] Voir planche XLI.

ROSSINIÈRE

La place du village, telle que l'a vue le dessinateur anglais M. Strutt, au printemps 1840

La route cantonale de première classe n'a pas encore fait sa trouée à travers la bourgade.

Depuis deux siècles une enseigne de bois, à la grue comtale, passante, les ailes au corps, maladroitement dessinée, désigne l'auberge communale où se trouvaient, en plus du logis à pied et à cheval, la salle commune qui servait aux séances des autorités municipales, et les abris des archives publiques.

Sur la façade de la vieille maison, le cadran de la grosse horloge marque aussi bien les heures sombres que les heures claires.

Les amateurs de récits pittoresques liront avec plaisir les savoureux croquis sur Rossinière et ses habitants, d'Elizabeth Strutt : *Domestic residence in Switzerland*, deux volumes, Londres 1842. Edition anglaise à la Bibliothèque nationale suisse à Berne. Traduction française (manuscrit) au Musée du Vieux Pays-d'Enhaut, à Château-d'Oex.

une écharpe du même et tenant à sa dextre un sceptre d'or et de sa sénestre un bâton de commandement de sable garni d'or. Devise : VIRTUS POST FUNERA CRESCIT. » (La vertu augmente après la mort.)

En 1802 le baron de Geneine est appelé au gouvernement général de la Transylvanie. En 1803, il donne de dernières nouvelles aux autorités de sa commune d'origine, Château-d'Oex, où un tuteur (administrateur des biens d'un absent) détenait encore une partie de son patrimoine.

Digne représentant de la culture de son arrière-grand-père maternel, Adam Martin, notaire curial de Rossinière, le baron Jean-Georges de Geneine meurt couvert d'honneurs à Hermannstadt (Transylvanie) le 13 avril 1810 à l'âge de 86 ans [1].

Deux autres hommes de Rossinière ont honoré la mémoire d'Adam Martin. Le 28 juin 1693, Sr Abram, fils du gouverneur et ancien métral Abraham Marmillod, épouse Esther Martin, petite-fille du curial et fille du notaire Jean-Rodolphe. Josué, un des fils de cette union, s'allie à Anne-Dorothée, fille du notaire et secrétaire baillival de Château-d'Oex Albert Perronet, parente du célèbre ingénieur Jean-Rodolphe Perronet, dont le génie a construit tant d'ouvrages remarquables, alors qu'il était premier ingénieur de France [2]. Cet homme si éminent fit entrer les deux

---

[1] *Sources* de renseignements sur la famille de Pierre Geneine :

a) Archives cantonales vaudoises, Lausanne. Registres paroissiaux de Château-d'Œx et Rossinière. (Répertoire au M.V.P.) — *b)* Dossiers nos 58 *bis* et 277, au Musée du Vieux Pays-d'Enhaut, à Château-d'Œx, contenant en particulier les photocopies des documents aimablement communiqués par les Archives des paroisses protestantes de Carlsruhe et Durlach ; l'Österreichisches Staatsarchiv, Allgemeines Verwaltungsarchiv et Kriegsarchiv. — *c)* Registre de la Rénovation des droits de la commune de Château-d'Œx, en 1666, au Musée du Vieux Pays-d'Enhaut, ainsi que le rôle des fonds de terre soumis à la dîme en faveur de la cure de Château-d'Œx, en 1713. — *d)* Badisches General-Landesarchiv. — *e)* *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse,* tome 3, page 55, pour la famille Falkner et 385 pour les Geneine (Geneyne). — *f)* D. L. GALBREATH, *Armorial vaudois,* tome I, pages 273-274.

Bibliographie :

a) *Etrennes Helvétiennes et Patriotiques,* MDCCCVI, no XXIV, pages 133 ss. : « Diplôme impérial accordé en 1793 à Jean-Georges Genaine, bourgeois de Château-d'Œx. » (Traduit de l'allemand.) — *b)* *Journal de Château-d'Œx,* du 31 décembre 1946 : « Un Damounai au service étranger ». — *c)* EUG. ROCH, *Château-d'Œx et le Pays-d'Enhaut au XVIIIe siècle,* pages 18 et 69. — *d)* ALBERT DE MONTET, *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois...,* tome I. — Ces quatre ouvrages sur Pierre Geneine et deux de ses fils, Jean-Georges et Charles-Guillaume, contiennent des erreurs de dates, de lieux et de familles. Ils confondent les personnages et avancent quelques données incertaines.

[2] Voir *Journal de Château-d'Œx,* du 22 décembre 1950.

fils de Josué Marmillod, Jean-Rodolphe-François et David-Josué à l'Ecole des Ponts et Chaussées de Paris, en les facilitant financièrement dans leurs études. Ces deux montagnards furent d'excellents élèves.

Un décret du 30 décembre 1763 plaçait l'administration danoise des chaussées devant l'obligation de se réorganiser. Les spécialistes pour la construction des grandes voies de communication manquaient. Le représentant du royaume du Danemark à Paris, le baron von Gleichen, fut prié d'engager des ingénieurs. Jean-Rodolphe Perronet n'hésite pas à proposer son protégé : Jean-Rodolphe-François Marmillod, alors âgé de quarante-quatre ans.

Marmillod et deux de ses collègues ingénieurs, Philibert Baudin et Herault de Sorbé, acceptent l'engagement du Danemark. Ils arrivent à Copenhague le 12 avril 1764. Le premier se voit attribuer le poste d'inspecteur en chef des chaussées *(Oberstrasseninspektor)* et ses deux camarades restent ses subordonnés. La tâche de Marmillod consistait surtout à diriger la construction de nouvelles routes principales. Ses travaux les plus importants ont été la construction des chaussées de « Copenhague (Vibenshus) à Fredensborg et de Copenhague (Damhuset) à Roskilde ». Ce grand ingénieur a élaboré une série de projets de pavage et de réseaux de routes. Il était membre de la direction générale de la surveillance des routes royales. C'était un expert consulté et écouté !

En 1766, après le changement de règne, Marmillod fut licencié, faute de crédits pour l'exécution de ses projets. Mais l'année suivante il s'engage à nouveau pour une période de sept ans. A l'expiration de son contrat, cet homme capable pose des conditions en rapport avec ses capacités. Ses prétentions, jugées exagérées, ne sont pas acceptées. Le 8 mai 1775, il est remercié pour les services rendus. « Les républiques sont ingrates », les royaumes le sont tout autant. Dans les milieux gouvernementaux, on lui prête une situation financière difficile et on juge ses prétentions comme un moyen de se sortir d'affaire [1].

---

[1] Les renseignements concernant l'activité de Jean-Rodolphe-François Marmillod au Danemark nous ont été communiqués par M. Sune Dalgård, archiviste, chef des Archives royales du Danemark. Notre correspondant nous écrit : « Pour illustrer l'importance de cet homme, nous disons qu'il fut mentionné, bien qu'étranger, dans le dictionnaire biographique danois *Dansk Biografisk Leksikon*, de Povl Engelstoft, t. XV, Copenhague, 1938, pp. 335-36. »

Un homme de cette valeur ne reste pas le bec dans l'eau. Marmillod rentre en France, où il obtient le poste d'« Ingénieur et Intendant Général des Ponts et Chaussées de France », avec résidence à Grenoble, dans la Province du Dauphiné.

Le 24 juin 1783, Jean-Rodolphe-François Marmillod, profitant d'un de ses séjours à Rossinière, fait son testament dans l'étude du notaire Gronicod, secrétaire baillival de Château-d'Oex, le meilleur et le plus couru des tabellions de la vallée. Dans cet acte de dernières volontés, le testateur « se sentant graces à Dieu bien disposé de corps et d'esprit, étant en bonne santé, doué de bon sens et de bonne mémoire, trouve à propos de profiter de ces heureuses dispositions pour faire son testament... d'autant qu'il n'a aucun héritier de son corps descendant, Dieu aïant retiré à Lui ceux dont il a été béni, tant de son premier, que de son second mariage... sensible et reconnaissant à la bonté infinie de Dieu, pour toutes les faveurs inestimables qu'il en a reçu... il institue pour sa vraïe, seule et universelle héritière, savoir sa bien-aimée épouse la Dame Charlotte-Henriette de Dunckum... (Charlotte-Henriette van Dockum) pour tous ses biens, tant en fonds, que bâtiments, forêts, créances, or et argent, meubles et immeubles, qui se trouveront, tant dans son lieu d'origine Rossinière, que dans l'étranger, etc... »

Par contre l'homologation du testament du 23 mars 1787 nous apprend qu'entre temps un fils est arrivé au monde. Cette naissance frustrait la mère d'un bel héritage.

A cela nous pouvons ajouter : ou les Danois se sont mépris sur la situation financière réelle de leur éminent ingénieur, au moment de son départ de Copenhague, ou sa dernière activité en France lui a procuré des avantages matériels importants [1].

Le frère de Jean-Rodolphe-François Marmillod, ingénieur comme lui, David-Josué, se vit confier d'importants travaux de génie civil en France. Comme leurs cousins les Geneine, ces deux Marmillod ont répandu à l'étranger le rayonnement du génie de leur ancêtre Adam Martin.

La narration de la renommée de ces montagnards descendus vers les plaines nous a bien éloigné de Rossinière ; revenons-y.

---

[1] Voir le testament de Jean-Rodolphe-François Marmillod, du 24 juin 1783 au M.V.P.

III. Une maison plus grande et plus belle que toutes les autres

En 1660, après dix ans de mariage, à l'étroit dans la maison familiale du bas du village [1], avec ses six bambins, Adam Martin-Turrian mûrit des projets de construction. Sur sa terre au levant de Rossinière, il n'a pas de peine à trouver un emplacement de premier ordre pour sa nouvelle maison. L'endroit est encadré, à l'occident par la place publique, au nord par les greniers et la possession des autres Martin ; au sud et du « côté bise », son grand pré, peu incliné, donnera l'échappée désirée.

Le notaire curial met tous les atouts dans son jeu. Il en a déjà beaucoup : culture, sagesse, volonté, goût, fortune. Il lui faut encore des exemples, beaucoup de bois de première qualité et un maître charpentier expérimenté.

Des exemples, il en a un sous les yeux. Il l'admire depuis sa quinzième année. C'est la demeure du pasteur construite en 1643 par LL. EE., assistées pour cette entreprise par le ministre Jean-Pierre Secretan et le baillif Hans-Rudolf Tribollet [2]. Martin s'est entretenu souvent avec les charpentiers de cet édifice, Claude Goballet et ses fils Abraham, Samuel et Jean.

Pendant toute la première moitié du XVIIe siècle, les Goballet ont été architectes et les meilleurs constructeurs des plus belles maisons de la vallée ; celles qui sont encore aujourd'hui une cause d'orgueil pour leurs habitants et un objet d'admiration pour les passants.

Pas d'hésitation possible ; Abraham Goballet sera son charpentier et son conseiller. Ses méthodes éprouvées et ses nobles traditions du métier vont lui permettre de créer une œuvre exceptionnelle. Et, cas fortuit et avantageux, ce maître expérimenté est son oncle. Goballet a épousé Clauda Massard, la sœur de sa mère. Du gouverneur David Massard, son père, Clauda Massard vient d'hériter le moulin, le foulon et la raisse (scie) de Cuves. Ensuite d'un débordement de la Sarine, ces installations avaient été détruites. Entièrement reconstruite et rénovée, la

---

[1] Maison double n°s 192 et 195 du plan de Rossinière, planche I. Ce bâtiment a été incendié avec le village le 11 janvier 1855.

[2] Voir Kitchin et Henchoz, *Art rustique au Pays-d'Enhaut romand*, n° 151, p. 86.

« scie » va servir à merveille toute l'entreprise. Elle se trouve située sur la rive gauche de la Sarine, sur le chemin « à roues » du revers de la vallée ; les transports pourront se faire sans trop de difficultés, même pour le long bois, de Cuves sur le chantier de Rossinière. Aux Sergnaules, le pont de pierre [1], nouvellement construit sur la rivière, permettra d'atteindre le village par la charrière publique.

Le constructeur et le maître charpentier mettent leurs capacités au service l'un de l'autre. Pour satisfaire son neveu, Abraham Gobalet porte à l'apogée le décor de cette maison, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. De son côté Adam Martin ne néglige aucun sacrifice. Sa future demeure doit dépasser en grandeur et en beauté ce qui s'est vu jusqu'ici. Ces deux efforts conjugués arriveront au résultat recherché.

La préparation des opérations est longue et minutieuse. L'entreprise, commencée en 1660, se terminera vers le milieu de l'année 1670. Venant du bas pays, à dos de cheval, les grandes plaques de molasse, sculptées, datées de 1662, serviront à monter le poêle de la grande chambre. Incorporés aux murailles de la cuisine, ces éléments étaient nécessaires au début des travaux. C'est la première étape de la construction. En 1664, le charpentier grave cette date sur les linteaux des portes d'entrée et sur le fronton de la maison. C'est l'année de la pose du faîtage et du couronnement de l'édifice. Le tailleur de pierre sculpte les armes du propriétaire et le millésime de 1665 sur la clef de voûte du grand portail d'entrée. Puis commence le travail de menuiserie, des fenêtres à verres ronds sertis de plomb, des portes à panneaux entourés de frises moulurées. Les ouvrages de ferronnerie ne le céderont en rien à tout le reste.

Les lignes architecturales de cette maison paysanne ont belle allure. Elles ne prêtent à aucune critique. L'ensemble de cette construction est un vrai chef-d'œuvre.

Les assemblages sont d'une ingénieuse précision. L'épaisseur des poutres et des madriers a permis des découpures et des entailles profondes dépassant les mesures habituelles ; le relief est ainsi saisissant.

---

[1] Le pont des Sergnaules, sur la Sarine a été construit par LL. EE. de Berne, en 1650.

A l'étage supérieur, la corniche de l'arche est superbement travaillée. Au fond de chaque niche, des fleurs de lis héraldiques, d'un style élégant, embellissent le décor. La corniche inférieure présente d'autres motifs, mais ne le cède en rien à la première.

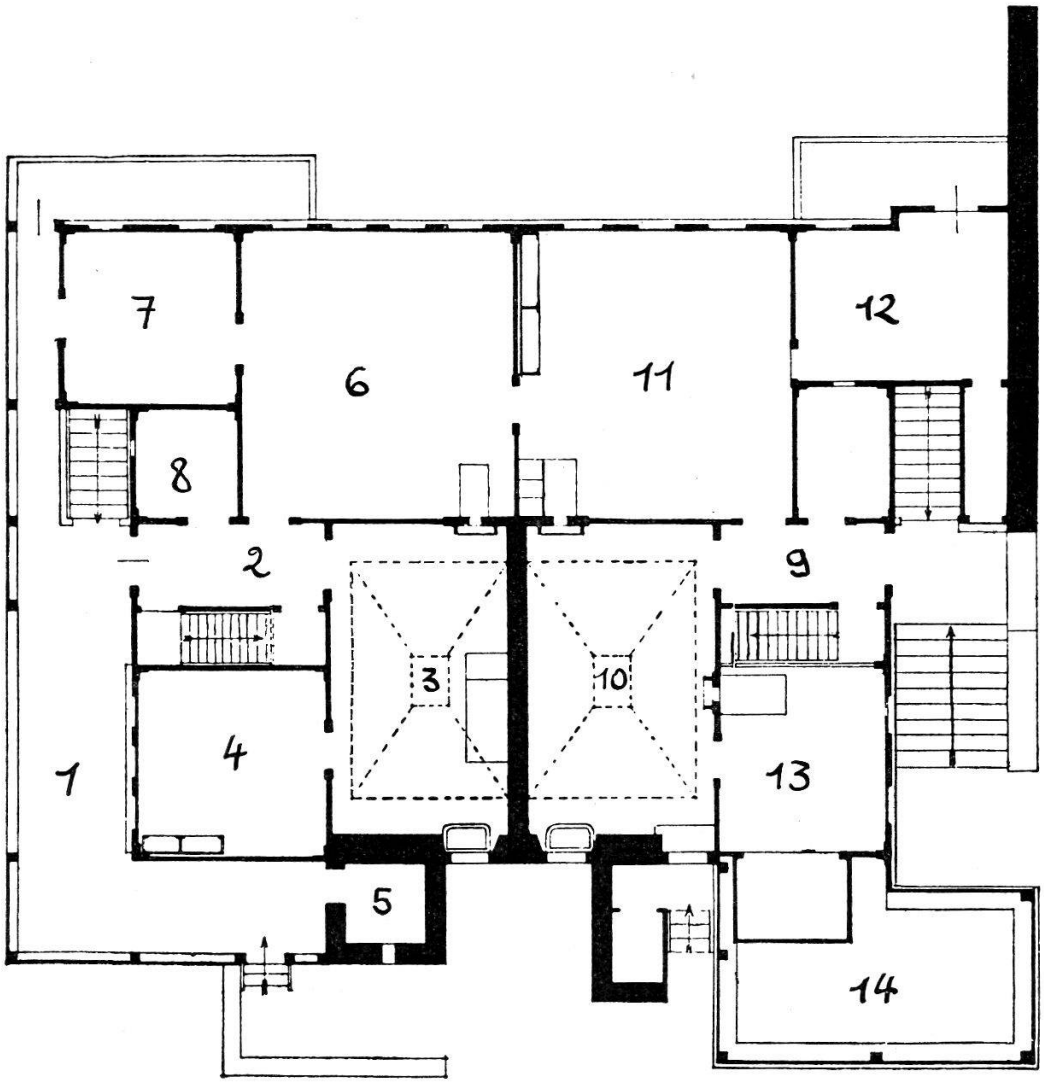

« Maison de la Place », plan du premier étage.

a) *Logement de la « Place derrière » :*

1. Galerie d'entrée nord. — 2. Corridor. — 3. Cuisine. — 4. Chambre. — 5. Lieu secret. — 6 et 7. Chambres au midi. — 8. Dépense.

b) *Logement de la « Place devant » :*

9. Corridor. — 10. Cuisine. — 11 et 12. Chambres au midi. — 13. Chambre. — 14. Bûcher.

La banquette, au-dessous des fenêtres, est richement ouvragée. De petites consoles chantournées soutiennent le seuil fondamental. Ce mode de faire, avec de plus ou moins heureux effets, était utilisé par de nombreux charpentiers du pays. Ces consoles permettent d'avancer les sommiers de chaque étage, donnant à la construction une assise plaisante. Tout en chantournant adroitement les ailes du large avant-toit, le charpentier a respecté la ligne générale et classique des consoles à profils dégradés du XVIe siècle. Les rosaces, les bouquets, les fleurs de lis et divers autres motifs, gravés et peints sur les clavins et les montants de fenêtres, sont nombreux et d'une grande variété. Partout le maître de l'œuvre a été un créateur. Une vraie piété artistique a présidé à tout cela ; aucun logis de l'époque n'offre pareille richesse de motifs gracieux et sans gaucherie. Malheureusement cet admirable ensemble est rompu aujourd'hui, tant de détails ayant disparu sous l'effet du soleil et des intempéries.

A l'intérieur, les plafonds à caissons soutenus par une croisée de poutres artistement ouvragées, les têtes de poutres en saillie, les fermes apparentes, copieusement taillées et sculptées, créent une ambiance remarquable, haussée encore par un mobilier de choix. Ceux qui ont eu le privilège de pénétrer dans cette demeure à la fin du XIXe siècle se souviennent de la grande table à rallonges [1], en noyer massif, portant sur le plateau la formule de compte, gravée, de bois d'érable ; le secrétaire à battant, beau cabinet de style du XVIIe siècle, montrant à son intérieur les armes d'Adam Martin et de Susanne Turrian, et surtout le grand bahut sculpté sur les deux panneaux fasciaux, des scènes du paradis terrestre : « La chute » et « Adam et Eve chassés du Jardin d'Eden ». Le tout avait été jusqu'alors fort bien conservé par les possesseurs successifs.

Le riche notaire n'a pas eu le privilège de se survivre dans sa descendance masculine ; par contre son œuvre terrestre, sa grande activité au profit de la communauté de Rossinière, est encore attestée dans quantité de parchemins. Sa maison, ce magnifique ensemble de bois travaillé, a défié les siècles. Elle est là pour témoigner de sa culture, de sa situation sociale, de son

---

[1] Cette table mesure : 198 × 87 cm. ; déployée, 366 × 87 cm.

grand savoir et de sa profonde piété. Il faudrait peu pour redonner à cet édifice son vrai visage, sa beauté primitive : du talent, de l'initiative, beaucoup d'amour et un peu d'argent.

La remarquable gravure du professeur E. Gladbach [1]

La gravure du professeur E. Gladbach [2] n'a pas fini de faire parler d'elle. Les personnes non prévenues sur le but de l'auteur regrettent de ne pas trouver dans cette image le reflet fidèle — telle une photographie — de la « Maison de la Place », comme elle se présentait en son état primitif. Elles accusent l'auteur d'erreur et de confusion, d'autant plus que le nom donné à l'édifice : *Das evangelische Pfarrhaus,* n'est pas compris. Sur ce nom, le dessinateur n'avait cependant pas tout à fait tort. Certainement, il ne s'agit pas de l'ancienne cure paroissiale [3], mais bien de la demeure du pasteur dissident Gabriel-David Pilet, propriétaire, au XIXe siècle, de la partie orientale de cette maison.

Pour juger de la planche de l'architecte Gladbach, il faut, pensons-nous, chercher à saisir le but poursuivi par l'auteur dans son monumental ouvrage, *Der Schweizer Holzstyl, in seinen kantonalen und constructiven Verschiedenheiten, vergleichend dargestellt.* En somme, le dessinateur expose, dans une synthèse, l'art technique et décoratif des maisons de bois de telle région, dont les diverses parties donnaient des signes de parenté évidente. Sans s'inquiéter des limites de langues, de religions et de divisions politiques, il a choisi chez nous, dans son aspect géographique, le bassin de la Haute-Sarine. Gladbach part de Montbovon, où il relève sur l'auberge du lieu, vieille maison de bois de 1725 [4], un quatrain philosophique qui l'intéresse :

Par les armes l'on peut acquérir de la gloire,
Mais la gloire sans plume en oubli se dissout,
Les plus grands rois ne sont connus que par l'histoire,
Leur épée est muette et la plume dit tout.

---

[1] Ernest Gladbach, 1812-1896, professeur au Polytechnicum de Zurich de 1857 à 1890.

[2] Voir planche VIII.

[3] Bâtiment en bois au haut du village, construit en 1643, par LL. EE. de Berne.

[4] Voir E. Henchoz, *Epigraphie alpestre,* dans *Schweizerisches Archiv für Volkskunde,* t. 58 (1962), p. 1 sqq. et p. 30.

LES ARMOIRIES DE ROSSINIÈRE

Sous l'administration des comtes, la Haute Gruyère comprenait deux bannières. Celle du Vanel se subdivisait en deux châtellenies : le Vanel ou Gessenay et Rougemont. La bannière de Château-d'Oex groupait cette localité, ses hameaux épars et L'Etivaz, formant ensemble une seule châtellenie. Les hommes de la métralie de Rossinière marchaient sous la bannière de Château-d'Oex.

Gessenay fut la première commune du comté de Gruyère qui fit usage d'un sceau. Elle obtint ce droit de François de Gruyère, moyennant une forte contribution en 1448. Château-d'Oex et Rougemont suivirent plus tard et même bien avant la chute du comté.

Les gens de Rossinière acquirent le droit de porter des armes en récompense de leur fidélité à garder le passage de la Tine. La grue traditionnelle de l'ancien comté figurera désormais à Rossinière, comme chez ses voisins du haut de la vallée. Dans les périodes troublées, la petite métralie avait une lourde charge à maintenir un corps de garde en permanence au défilé de la Tine ; en raison de cela, elle reçut d'abord une augmentation de primes pour ses soldats [1] et ensuite une élévation de son blason, la grue pouvait être embellie d'or et accompagnée d'une étoile d'or. Ces armes se voient sur un vitrail (voir cliché ci-contre), donné par la commune de Rossinière à Adam Martin, notaire en 1670, à l'occasion de la naissance de son onzième enfant et pour embellir la demeure qu'il venait de construire, pour l'honneur de lui-même et de sa commune. L'activité du donataire méritait cette reconnaissance (voir page 6 sqq).

---

[1] Voir E. Henchoz, *Ancienne Abbaye de Château-d'Oex*, 1946, p. 25-26, note.

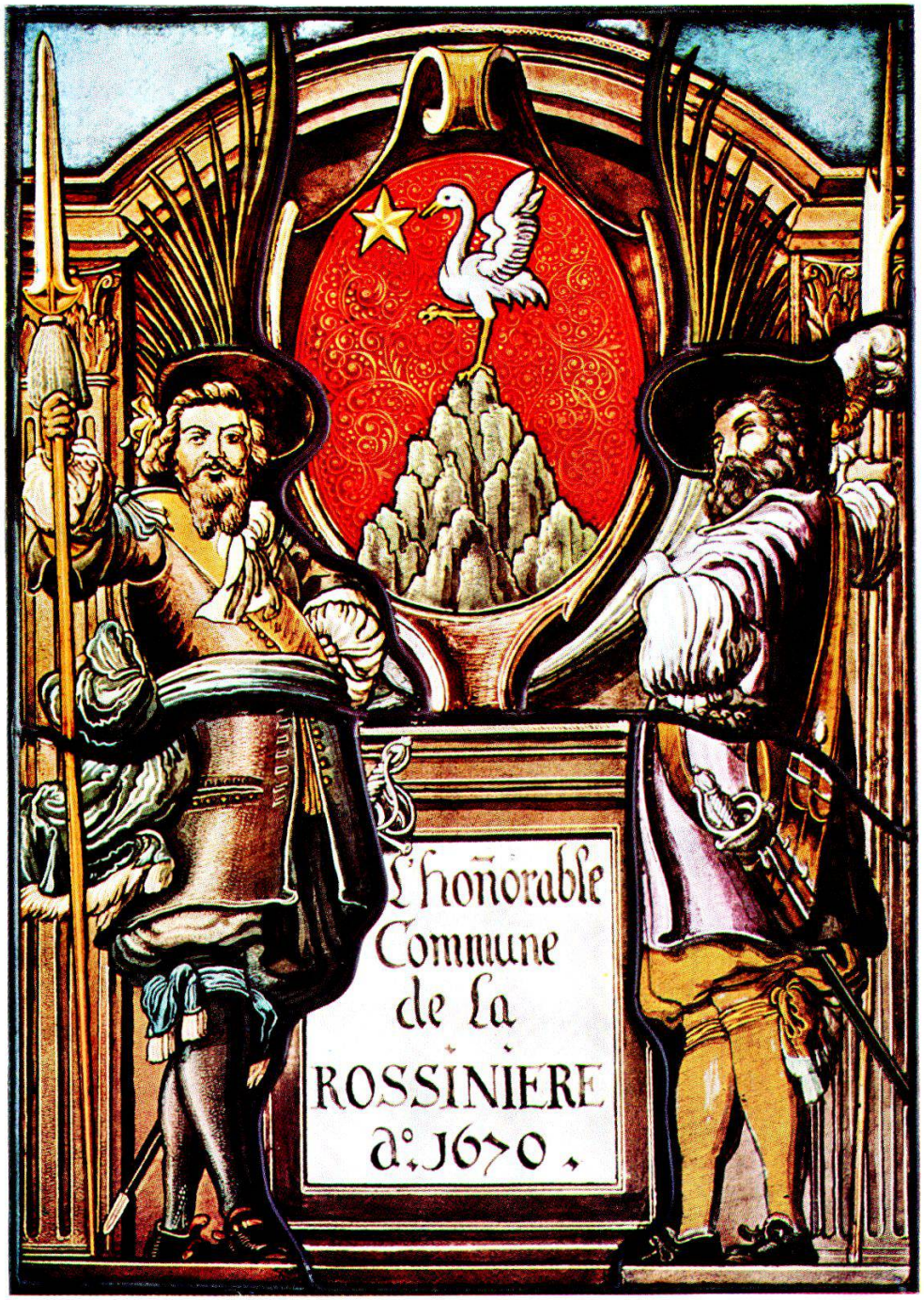
L'honorable
Commune
de la
ROSSINIERE
a: 1670.

LES ARMOIRIES DE ROSSINIÈRE

(Suite)

La légende de ce vitrail est portée par un socle accompagné de deux piquiers, comme tenants. Dans un grand médaillon, au-dessus du socle, entouré de deux palmes, sont les armes de la commune de Rossinière : de gueule à la grue essorante d'argent, membrée et becquée d'or, posée sur un mont de sinople. Les griffes de la patte droite sont grandes ouvertes. L'oiseau semble avoir lâché sa vigilance. Au canton du chef dextre figure une étoile d'or (planche III).

* * *

Les armes de Rossinière se voient aussi sur un vitrail gravé, donné par le Conseil de commune à Jean-David Henchoz, à l'occasion de la fin de la construction de sa somptueuse maison du Borjoz. La grue s'y

Sceau communal utilisé au XVIIIe siècle

dresse sur un mont de trois coupeaux, gardant dans sa patte droite sa vigilance (cliché ci-contre). Le Musée du Pays-d'Enhaut a pu récupérer ce vitrail avant qu'il ne soit détruit par un vitrier sans scrupule.

* * *

A la même époque, la commune de Rossinière fit confectionner un sceau portant les mêmes armes.

* * *

Le premier vitrail a été vendu à l'antiquaire Jacob Rütisberger, de Kirchberg, Berne, pour la somme de 300 fr., en septembre 1874. De là, il est devenu la propriété d'un fervent amateur de vitraux suisses, M. le Dr Charles Marcel, de Lausanne, lequel en fit don plus tard à son petit-fils, M. Tavel de Muralt, ingénieur. Ce vitrail est toujours en mains de cette famille [1].

---

[1] Dossier n° 613 au M.V.P.

L'honorable Commune de
Rossiniere.
Anno. 1756.

Il y ajoute une autre conquête, bien propre à flatter l'orgueil d'un constructeur :

On peut reposer tranquillement sur ses lauriers,
Si l'on a fait quelque chose qui vaille.

Sur quel bois bruni du pays a-t-il pu lire ces derniers mots ! Mystère. Mais parce que l'un et l'autre de ces textes servent bien sa cause, il les attribue faussement à la « Maison de la Place ».

Peut-être aussi Gladbach a-t-il eu quelques difficultés à déchiffrer l'inscription réelle, usée, de Rossinière [1], alors qu'à Montbovon elle apparaît avec toute la netteté désirable. Peu importe, jusqu'ici tout le monde s'est laissé prendre au jeu du grand architecte.

A Rossinière, à Rougemont, à Saanen et à Ebnit, près de Gstaad, il découvre des chefs-d'œuvre, où l'association intime du bois et de l'esprit a permis au génie du constructeur de produire la demeure idéale du moment. La « Maison de la Place » offre au graveur le type le plus parfait, auquel il ajoute des motifs caractéristiques cueillis dans le voisinage : les ajours du balcon, le fût de la fontaine, avec son chapiteau. Il modifie la répartition des fenêtres, à gauche et à droite, pour donner à son estampe une allure plaisante, et il y réussit pleinement.

A Rougemont, avec une combinaison adroite, sur le même plan, il montre la technique des assemblages combinée avec des motifs décoratifs et la ligne générale de l'architecture. Sur sa planche de Saanen, il use de la plus grande liberté. Il groupe dans la même vue, la plus belle maison d'Ebnit [2], le petit logis de l'Ours, avec son enseigne de bois, au centre du gros bourg de Saanen, et une boutique éventaire des marchands ambulants de l'époque, sans oublier le banc rustique, à dossier chantourné bien dans la note du pays de Gessenay. Gladbach s'est attaché à démontrer tout cela ; il faut lui en savoir gré.

---

[1] Voir le texte réel à la page 3 et sur les clichés des planches XXVIII sqq.

[2] Voir *D.H.B.S.*, sous *Gessenay*, tome 3, page 401. La vue n'est rien moins que la reproduction de la gravure du professeur E. Gladbach.

IV. Quatre siècles sur la même terre

De père en fils, quatre cents ans sur la même possession, qui dit plus... qui dit mieux... dans notre vallée ? C'est le cas des Martin du village de Rossinière. De génération en génération, des archives familiales se sont entassées dans le même grenier. Des contrats de mariage, des traités matrimoniaux, des testaments, des partages, des reconnaissances de bourgeoisies, des conventions, des actes d'administration, des brevets, etc., etc., constituent une documentation intéressante, aussi bien pour la communauté que pour la famille elle-même. Des heures et des heures... des jours et des jours sont nécessaires pour compulser ces parchemins et en extraire leur substance.

Le pasteur Jean Martin (XVIe siècle)

Le premier ancêtre connu a pour nom Jean Martin. Que sait-on des premiers pasteurs réformés ? « Peu de chose, si ce n'est leur nom », répond à cette question Henri Vuilleumier. Ce grand savant n'a pas une ligne pour le ministre Jean Martin, dans son monumental ouvrage : *Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois*. Que peut-on découvrir en fait sur cet homme, dont la descendance va former une dynastie, une vraie pépinière de magistrats, disponibles et capables de servir la communauté de la métralie de Rossinière, pendant près de quatre siècles.

Jean Martin étudia la théologie. Après un stage à La Tour-de-Peilz où il remplit les fonctions de diacre de 1584 à 1587, il succède comme pasteur de la paroisse de Rossinière à M. Jean Le Blond, de Savigny, le 11 octobre 1587. Martin a été le quatrième pasteur de Rossinière, après que LL. EE. de Berne firent de ce village une paroisse, auparavant annexe de Château-d'Oex. Le 3 janvier 1565 fut élu le premier pasteur de Rossinière.

Après une année de ministère dans sa première paroisse, Jean Martin se marie le 8 octobre 1588 avec Magdelaine, relaissée [1] de feu Jean Pillet. Onze ans de vie commune, et Magdelaine Martin reste veuve avec cinq enfants en bas âge ; un aîné de dix

---

[1] Ce terme utilisé constamment dans les registres paroissiaux signifie : veuve.

ans et un cadet d'une année. Dans le registre de la cure, le pasteur Jean Martin inscrit lui-même son mariage et se désigne : « Martin Jean, ministre fidèle de l'Eglise du Seigneur. » Puis son successeur ajoute : « Après avoir servi, l'espace de douze années, sept mois, Dieu l'a retiré des misères de ce monde à son paradis céleste. »

Dans un acte du 29 décembre 1588, le notaire Jean Martin, un homonyme du ministre, use à l'égard de ses clients d'épithètes conventionnelles et de précisions fort utiles à mieux identifier nos deux personnages. Pour l'époux, l'officier public dit : « Docte et savant Maistre Jehan Martin, du Chasteaudoex, à présent ministre et anonciateur de la parolle de Dieu au dit lieu de La Rossinière. » Pour l'épouse, puisqu'elle descend d'une famille de notables, il écrit : « Prudente, généreuse et vertueuse Magdelaine veuve en premier lit d'honnorable Jean Pillet. »

Des recoupements probants opérés dans une documentation abondante et authentique, permettent de déduire deux faits certains : par son premier mariage avec Jean Pillet, la « prudente et vertueuse Magdelaine » est l'aïeule de la grande famille de Claude, fils de Nicod Pillet, originaire de Château-d'Oex et Rossinière, dont la descendance va nous intéresser tout à l'heure. Par son second mariage, Magdelaine Martin est l'ancêtre de la postérité nombreuse du ministre Jean Martin, de Château-d'Oex, descendance devenue bourgeoise de Rossinière, parce que enfants de pasteur en charge dans cette paroisse. Un mandat bernois du 11 décembre 1571 invitait les baillis à veiller à ce que les enfants des pasteurs soient considérés dans le lieu où ils pourraient naître comme gens du pays et soient au bénéfice des mêmes privilèges que les bourgeois. Ainsi la descendance du ministre Jean Martin obtint gratuitement la bourgeoisie de Rossinière. Comme nous le verrons par la suite, la communauté de Rossinière a été bien inspirée de ne pas bouder sur l'ordonnance bernoise.

V. A Rossinière, la société aux XVIIe et XVIIIe siècles

Dans chacun des trois villages paroissiaux de la partie romande du bailliage de Gessenay, il y avait un groupe de familles cultivées. Un esprit de corps en faisait la force et assurait leur puissance. Quatre anciennes familles opulentes : les Martin, les

Marmillod, les Henchoz et les Pilet occupaient à Rossinière une place privilégiée. Dans ce milieu bourgeois, bien près d'égaler et souvent de dépasser, en culture et en fortune, la petite noblesse du Pays de Vaud, on pratiquait jalousement et soigneusement les vertus sociales. Les parents s'efforçaient d'enseigner à la jeunesse les sciences, le bon goût, les bonnes manières et la vertu. Certainement quelques sots tiraient vanité de leur naissance, mais la grande partie des fils suivaient la filière ; comme le père, on devenait notaire, châtelain, lieutenant, métral, curial ou gouverneur.

La maîtresse de maison exerçait une large hospitalité. Elle tenait table ouverte à l'égard des gens de son rang, sans négliger la charité envers les voisins moins bien partagés qu'elle. Dans sa maison, elle était comme une reine, préférant tendre la main à un pauvre en lui offrant un repas ou un produit de sa ferme, qu'à ouvrir les cordons de sa bourse. A l'occasion des baptêmes et des noces, rien n'était de trop pour bien recevoir et retenir les invités une bonne partie de la journée.

Cette société distinguée comptait des types racés, originaux, bons administrateurs de leurs biens et de ceux de la communauté ; de vrais chefs de clan. Ils mariaient leurs filles à qui ils entendaient et s'y prenaient très tôt pour déjouer les combinaisons des concurrents ; à cette époque, du reste, on considérait qu'une fille était nubile à partir de quatorze ans. Les fils étaient dirigés et conseillés par le père et par tous les proches dans le choix de la future épouse. Le milieu, le rang et la fortune comptaient en premier lieu. Les parents songeaient d'abord à une fille du village, autrement, il fallait voir plus loin. Château-d'Oex offrait du choix : les nobles Favrod-de-Fellens, les familles des notaires Perronet, du châtelain Dufour, les Rosat, les Desquartiers, etc., etc.

Dans cette société choisie, une mésalliance faisait frémir. Le pasteur de la paroisse avait une façon polie de la signaler à la postérité. Pour un mariage de raison, il n'avait pas assez de termes pour accompagner le nom des parents, dans le registre de la cure. Pour le père, il a soin d'inscrire les fonctions anciennes aussi bien que les actuelles et tous les « honorable », les « honoré », docte, savant, noble, illustre, etc., etc... et pour la mère, le ministre n'oublie pas les épithètes selon le rang : modeste, vertueuse,

prudente, ainsi que les mérites des grands-parents. La sobriété la plus complète est, par contre, d'usage pour l'inscription d'un mariage de deux veufs ou une mésalliance, par exemple : Samuel Martin et Françoise Dufour épousés en 1633... et c'est tout.

En dehord de tout ce fla-fla d'apparat, on trouve en grand nombre des âmes simples, pieuses, sans vanité, sans orgueil. Un manque de tenue n'est pas tolérable. Un beau mariage n'est pas à leurs yeux suffisant ; il faut aussi une descendance assurée. Les mères exerçaient une grande influence sur leurs enfants, c'était un moyen efficace pour maintenir le rang.

Les épousailles

Qu'il s'agisse de mariage de convenance ou de mariage d'amour, les promesses de mariage étaient l'acte primordial et sacré. Les membres des anciennes familles du pays considéraient une rupture comme un déshonneur et voyaient en elles une cause de malédiction pour la suite. Le traité matrimonial suivait de près les promesses. Il était de règle dans tous les cas d'un premier mariage, et occasionnel dans les remariages ensuite de veuvage.

La rédaction du contrat de mariage tenait de la personnalité du notaire. Tel était concis et traitait les questions essentielles seulement ; tel autre était prolixe et essayait de prévoir toutes les circonstances, heureuses ou malheureuses, que l'avenir peut réserver aux époux. L'épousée n'assistait pas à l'instrumentation de l'acte ; elle était représentée par son père, son « légitime administrateur », et par deux ou trois notables, amis de la famille, comme témoins et conseillers. Par contre, l'époux traitait en son propre nom et par « l'avis et consentement » de son père, de même présent. L'essentiel est la dot de la jeune fille. A Rossinière, nous la voyons, presque dans tous les cas, de trois mille florins ; dans la situation la plus avantageuse, de huit mille florins, dont le mari aura l'administration et la jouissance, la femme gardant la propriété pour elle et sa postérité. L'époux promet, en premier lieu, d'habiller son épouse pour le jour de leurs noces, de l'« enjoyaller de joyaux nuptiaux selon sa condition et faculté ». Le père donne à son fils, immédiatement ou en prérogative sur le partage futur de ses biens, des droits d'alpage, des possessions et souvent, s'il s'agit de l'aîné ou d'un puîné

resté à la maison, la demeure familiale. Pour maintenir le prestige de la famille, les meubles attachés et non attachés, lits chalits, bancs, tables, buffets, bahuts, crémalières (on entendait par ce terme, tous les ustensiles utiles au foyer), autres appartenances et dépendances étaient transmis au nouveau propriétaire, avec la maison elle-même. Cette disposition, souvent rencontrée dans les actes de vente, les testaments et les partages, a contribué d'une manière efficace à conserver dans nos demeures, le beau mobilier du XVIIe siècle. On poussait l'exclusivisme à l'égard des étrangers à la communauté assez loin. Un seul exemple : Le gouverneur Adam Martin, dans le contrat de mariage, du 1er janvier 1690, de son fils Samuel dit : « Quand à ma fille Magdelaine, au cas qu'elle s'allie au Saint Etat du mariage avec une personne qui soit bourgeois et communier de la ditte Rossinière, je lui baille la somme de trois cents écus bons en lettre de rente ; mais si elle se marie avec gens forains et non communiers de ce lieu, je ne lui baille pas la dite somme... »

Dans la clause la plus importante du contrat de mariage, les époux s'engagent, sous serment, à célébrer « le mariage chrétien » dans le délai fixé par le « coutumier de Moudon », observé depuis longtemps dans la métralie de Rossinière.

Un roman d'amour

Au début du XVIIe siècle, une fillette orpheline, Françoise Dufour, de Montreux, est placée chez son tuteur à Rossinière. A quatorze ans, elle s'enfuit de la maison de son soi-disant protecteur. Citée devant « ces Messieurs du Consistoire », elle n'a aucune peine à confondre ses juges. « Mon tuteur — dit-elle avec fermeté — veut me faire épouser un homme que je n'aime pas, alors que j'ai promesse de mariage avec le curial Joseph Massard. » Malgré son jeune âge, la promesse est sacrée. Les membres du Consistoire s'inclinent et le mariage chrétien est célébré au temple de Rossinière, le 8 août 1624. A seize ans, Françoise a son premier bébé, à dix-huit ans, son second ; puis le troisième arrive alors qu'elle vient de perdre son mari. Elle le nomme Joseph, du nom de son père.

Deux ans se passent, et le riche métral du village, Samuel Martin, le fils du ministre défunt Jean Martin, perd son épouse. Il demande en mariage la veuve Françoise Massard-Dufour pour

élever ses deux enfants, Adam et Magdelaine, l'aîné âgé de huit ans, la fillette à peine d'une année. Le mariage a lieu en sourdine.

Françoise se donne beaucoup de peine pour élever les deux enfants de son nouveau mari et les trois siens. Elle était de bonne souche ; elle sait tenir bon rang dans cette demeure cossue. Elle engendra à Samuel Martin trois fils et six filles, et sa postérité fut bénie de génération en génération, jusqu'à nos jours. Sa descendance a été une pépinière de notabilités dans la commune de Rossinière. En homme avisé, le chef de famille, de son vivant, prit les dispositions nécessaires pour fixer son droit matrimonial et celui de ses deux enfants, dans la succession de leur mère, Eve Martin, et de leur grand-mère, noble Clauda Favrod-de-Fellens. Cette mesure permit à cette nombreuse famille d'un « commun accord et dans une bonne entente », de partager entre quatre fils et six beaux-frères, le 4 juin 1669, les nombreuses possessions de leur brillant patrimoine.

VI. Samuel Martin,
NOTAIRE, PERSONNAGE IMPORTANT ET BIEN ASSIS

Pendant quatre siècles, chaque génération de la dynastie du ministre Jean Martin a fourni des personnalités, dont les mérites et le dévouement ont bien servi la cause de la communauté. Samuel, fils d'Adam Martin, « moderne gouverneur », et de Magdelaine née Marmillod, baptisé à Rossinière le 10 mai 1672, est certainement le membre de la lignée le plus éminent, du plus haut rang et le plus privilégié par la fortune. Cadet de cinq enfants, dont trois quittent ce monde encore jeunes — la petite vérole a fait des ravages — Samuel Martin est l'espoir de ses parents. A dix-sept ans déjà, le père cherche à lui donner une situation et à le marier.

Il lui trouve le meilleur parti de la vallée, une chance à ne pas laisser échapper, en la jeune et vertueuse Esther fille d'égrège et provide Abraham Marmillod, notaire et juge inférieur de la Rossinière, aînée de quatre ans du prétendant.

Le traité matrimonial est passé le 1er janvier 1690. Il est signé du père de l'époux Adam Martin, de l'époux Samuel Martin et du beau-père Abraham Marmillod. Noble Jean-Rodolphe Favrod,

« notaire, moderne chastelain du Chasteau-d'Oex », le proche parent des parties, a été requis « de soussigner avec eux sous toutes clausules icy requises et nécessaires » [1]. En plus de leur seing manuel, les deux pères apposent le cachet de leurs armes. L'épousée n'assiste pas au contrat. Abraham Marmillod donne à sa fille Esther huit mille florins de dot. Sur cette somme, l'épouse reçoit une lettre de rente de mille florins, réservés avec les intérêts, pour en disposer à son bon plaisir. L'époux donne à l'épouse cent ducats de bienvenue, pour elle et les siens à venir. Samuel Martin reçoit de son père « la prérogative de six pâquiers de vaches en la montagne de Culan, ou la maison neuve de Rossinière », construite treize ans auparavant, avec toutes dépendances et mobilier [2].

Le 7 février 1690, les jugaux descendent à Blonay pour faire bénir leur mariage par M. Raymond, ministre réfugié français. Le pasteur Jean-Pierre Secrétan, dont nous gardons la mémoire dans son ancienne paroisse de Rossinière (1640-1648), alors en poste à Blonay, inscrit cette union [3].

Pour mériter la main de la vertueuse Esther Marmillod, le jeune Samuel Martin, doué et bien préparé, se présente à Berne, à peine âgé de dix-neuf ans, pour y subir les épreuves de notaire et recevoir l'autorisation de pratiquer dans le bailliage de Gessenay. Le 27 avril 1691, il signe le registre matricule en ces termes :

« Je soussigné de la Rossinière au Ballifvage de Gesseney ait esté ce jourdhuy 27e d'Apvril 1691, par la permission divine et benin vouloir de Leurs Excellences de Berne mes Souverains Seigneurs et Superieurs, admis et receu au nombre de Leur Notaires et Tabellions Jurés rière le dit Ballifvage de Gesseney pour recevoir, stipuler et expédier toutes sortes d'actes licites et non deffendus, pour quoy en ay presté le Serment pour ce fait requis et icy apposé mon Scein manuel dont Dieu aydant me pretend servir à l'advenir. » [4]

Les Archives cantonales vaudoises conservent de ce notaire quatre registres et vingt-six minutaires d'actes instrumentés de

---

[1] Voir planche VII.
[2] Voir parcelle teintée en gris n° 262 du plan, planche I.
[3] A.C.V., Eb 17/1, p. 340 ; et Eb 117/3, p. 20.
[4] Voir page suivante.

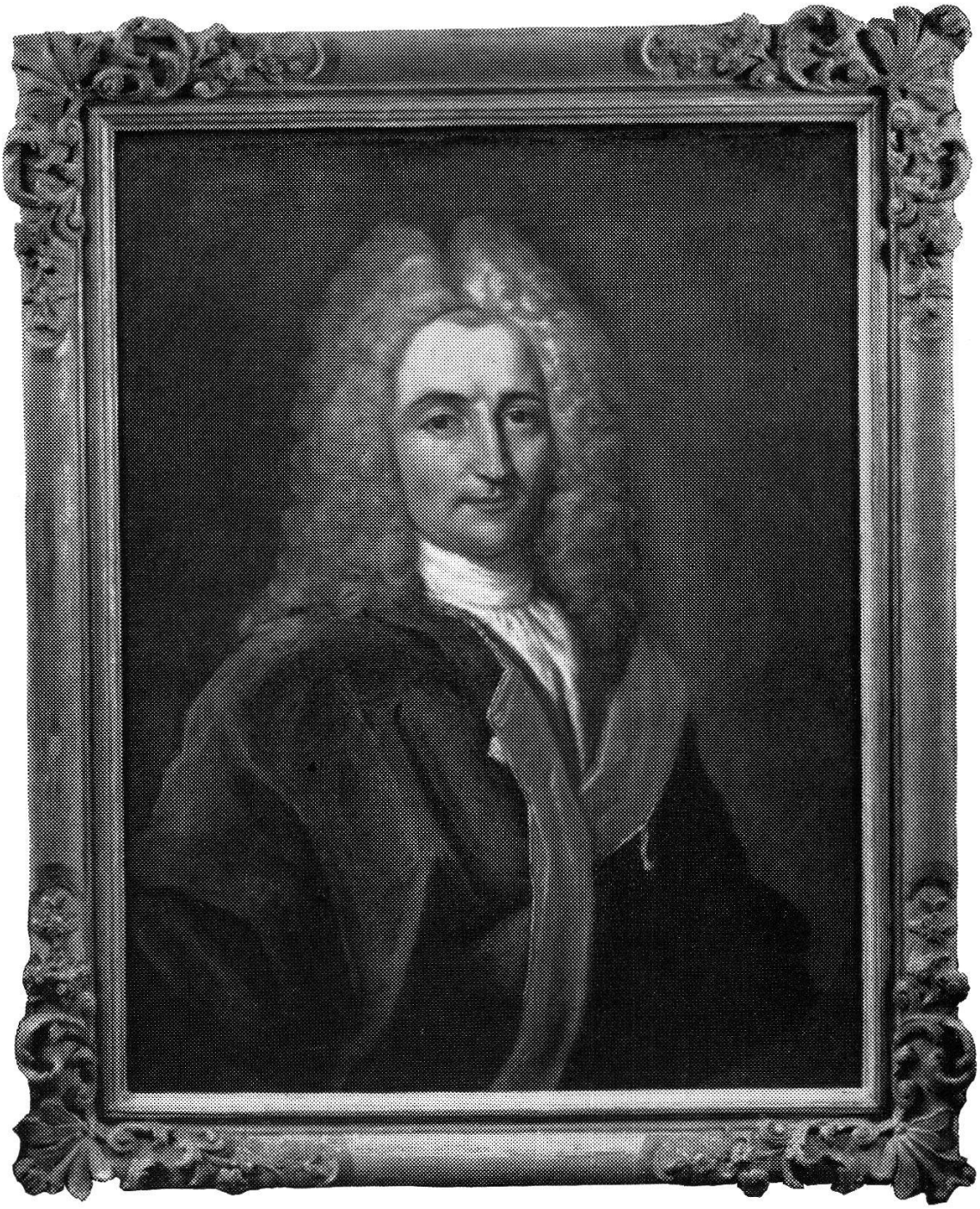

Le notaire et curial SAMUEL MARTIN
(1672-1724)
d'après un portrait, œuvre du peintre français Daniel de Savoye, en 1714.

PLANCHE VI

Le pasteur GABRIEL-DAVID PILET
(1795-1879)
de la « Maison de la Place », Rossinière.

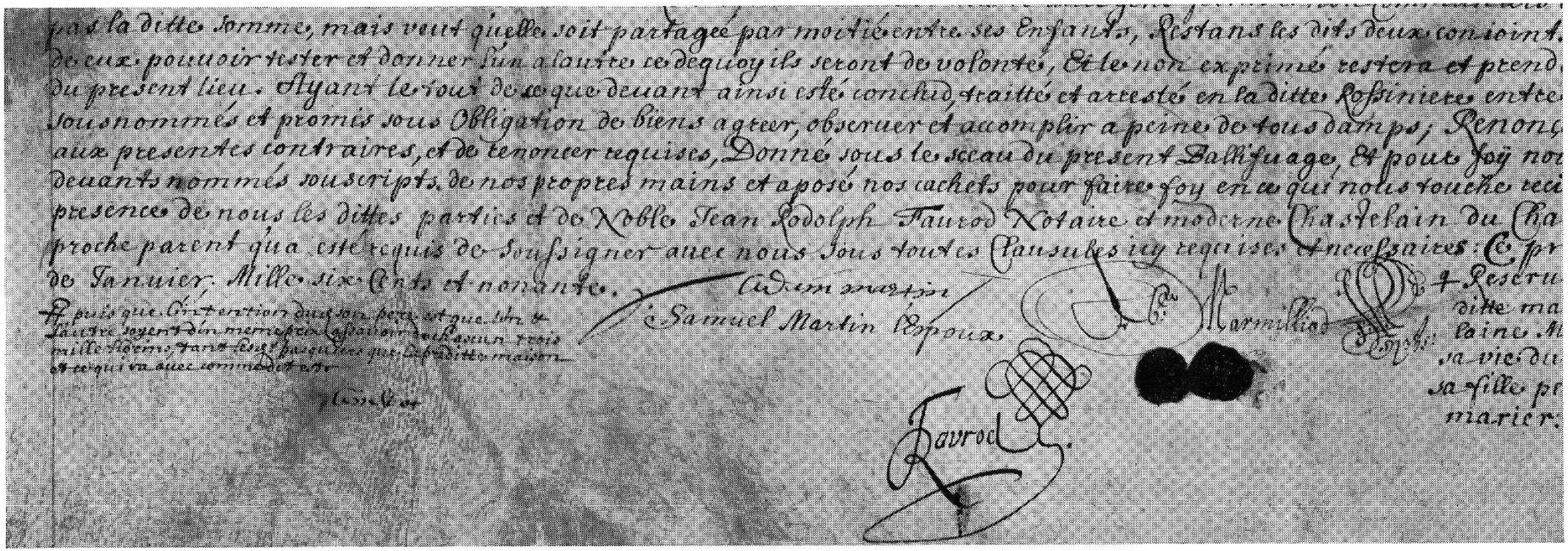

Fac-similé de la partie terminative du « traicté matrimonial » passé entre les époux Samuel Martin et Esther Marmillod, du 1er janvier 1690.

Contrat signé par l'époux Samuel Martin, son père Adam Martin, mestral et le beau-père Abraham Marmillod, notaire.

L'épouse n'est pas présente. Par contre, les parties ont demandé l'assistance de leur parent : noble Jean-Rodolphe Favrod, notaire et châtelain moderne de Château-d'Oex.

La « Maison de la Place », d'après le dessin du professeur E. Gladbach. « Au deuxième étage, à gauche, quatre fenêtres, à la mode du pays, éclairaient et réchauffaient ma chambre », disait le pasteur banni Charles Scholl.

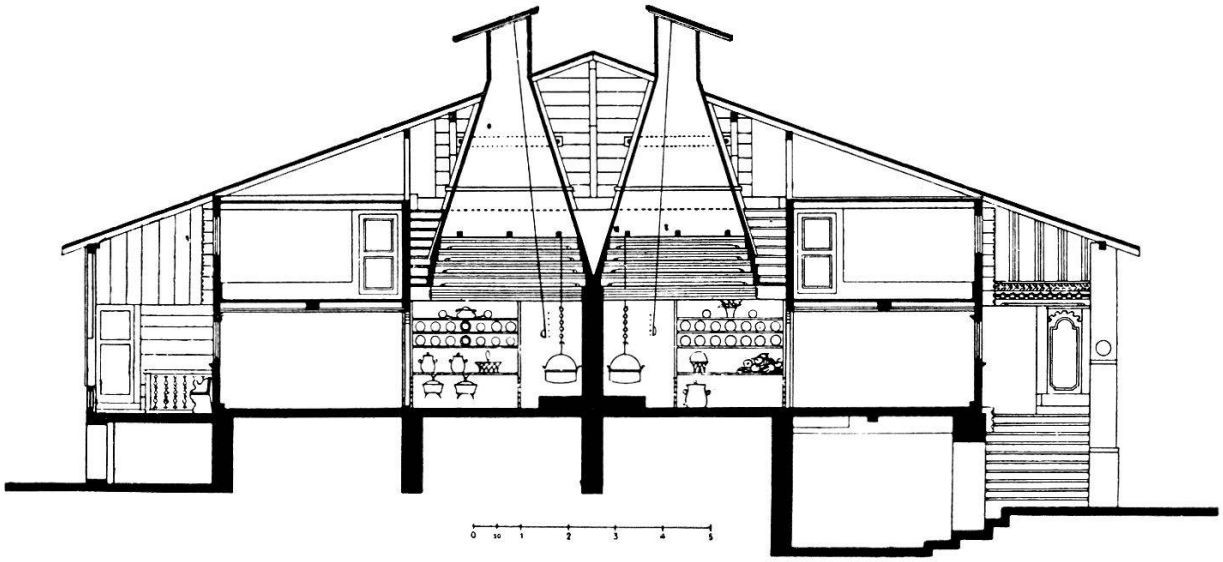

Coupe de la « Maison de la Place ».

A l'âge de dix-neuf ans, Samuel Martin-Marmillod s'inscrit dans la matricule des notaires, de LL. EE. de Berne, le 27 avril 1691.

Vers la fin du XVIIe siècle, les notaires n'indiquaient plus leur nom dans le contexte de leur inscription. Ils apposaient seulement, au bas de la déclaration, le seing manuel avec le paraphe dont ils prétendaient se servir dans l'exercice de leurs fonctions.

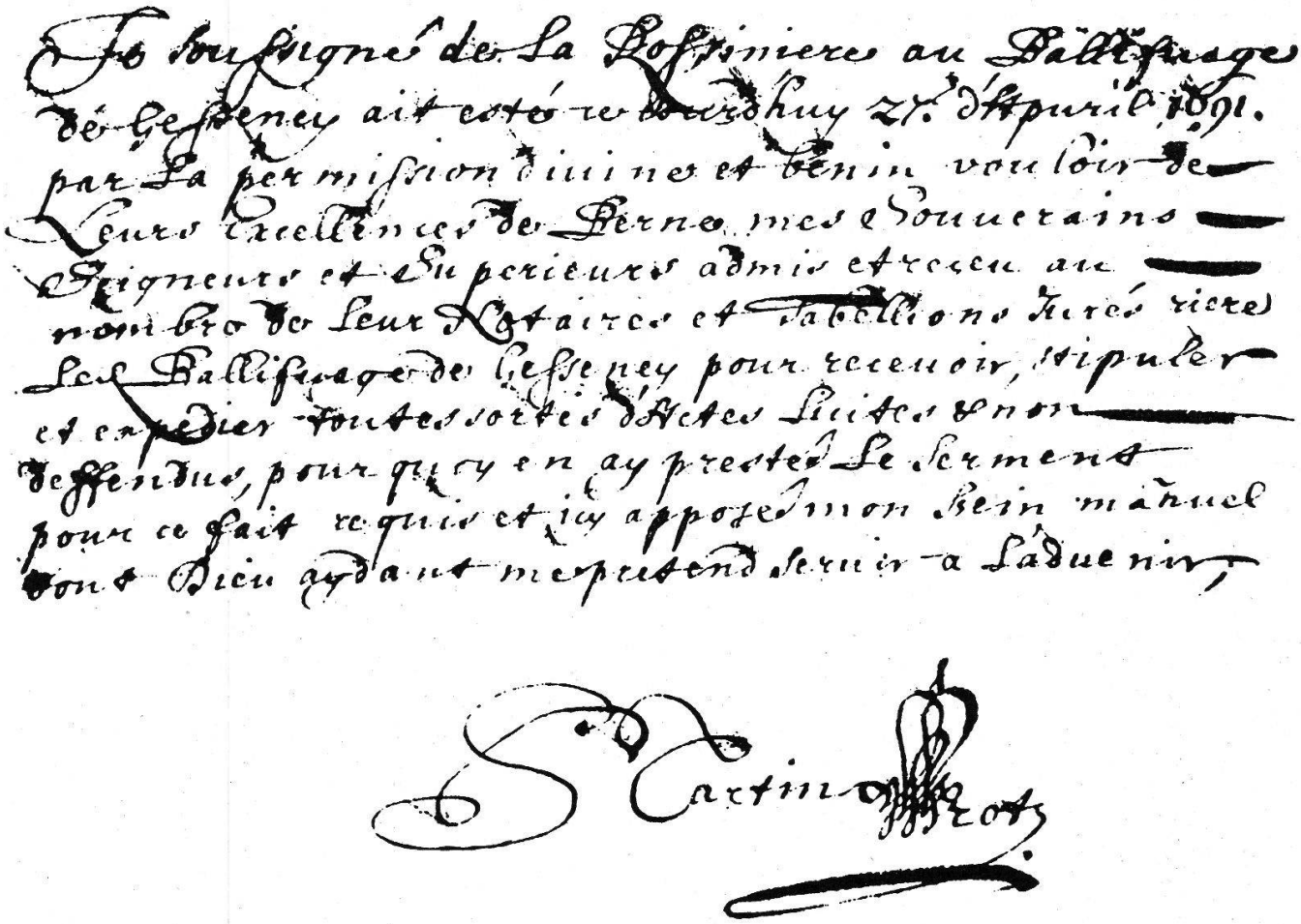

Je soussigné de la Postinieres au Ballifrage de Gessenay ait esté receu ce jourd'huy 27. d'Aprill 1691. par la permission diuine et benin vouloir de Leurs excellences de Berne mes Souuerains Seigneurs et Superieurs admis et receu au nombre de leur Notaires et tabellions Iurés riere les Ballifrage de Gessenay pour receuoir, stipuler et expedier toutes sortes d'Actes licites et non defendus, pour quoy en ay presté le serment pour ce fait requis et icy apposé mon seing manuel tout Bien ayant me pretend seruir a l'aduenir,

Martin Marmillod

1691 à 1724. Sur le minutaire de 1694, Samuel Martin écrit : « Dieu me veuille toujours accorder les grâces et les lumières de son divin Esprit » ; et sur celui de 1696, il note : « Laudem — Laudem — surement. »

Avant d'être curial, Samuel Martin est à son tour gouverneur, en 1705-1706 ; carrière brillante, mais brève ; vie trop courte au gré de sa nombreuse famille : treize enfants, six garçons et sept filles.

Le notaire portait beau avec sa perruque Louis XIV ; le dimanche et les jours de cérémonies, il endossait son habit vert aux revers écarlates, rehaussé d'un plastron blanc comme neige. Le port de l'épée était de rigueur, signe honorable de l'homme libre. Ses relations dépassaient le cadre de la vallée. Les gens du château de Rougemont, les nobles Favrod, les Perronet, les Dufour de Château-d'Oex ne lui suffisaient pas. Il était lié avec les officiers bernois, les notaires Henchoz du Borjoz, avec noble et vertueux Jean-Rodolphe de Wattenwil, bourgeois de Berne, intendant des Salines de Bex, et avec des familles influentes du « Refuge ». Des religionnaires français fréquentent la famille Martin. Louis Martin, ingénieur des mines de France, laisse au notaire un « arbre généalogique rédigé d'après les anciennes archives appartenant aux différentes branches de la famille Martin (de France) depuis l'an 1245 jusqu'à ce jour, ce 27 juillet 1690 ».

Cet essai généalogique s'arrête à David Martin, ministre du saint Evangile à Utrecht, auteur d'une version de la Bible, publiée en première édition en 1707 [1].

---

[1] Un exemplaire d'une nouvelle édition de cette bible, revue et corrigée « par Pierre Roques, pasteur de l'Eglise française de Basle, a Basle, Chés Jean Rodolphe Im-hoff, libraire MDCCLX », se trouve au Musée du Vieux Pays-d'Enhaut. Sur sa page de garde, le pasteur Gabriel Henchoz, de Rossinière, a écrit en 1772, ces termes : « David Martin naquit à Revel en 1639. Il étudia à Montauban. Il fut consacré en 1663 dans un Synode provincial tenu à Mazamet. Il desservit diverses églises en France, entre autres celle de Castres. Il passa en Hollande à l'époque de la révocation de l'Edit de Nantes en 1685. Il fut précédé et constamment accompagné d'une grande réputation. Il y reçut diverses vocations de Professeur en Théologie et de Prédicateur. Il accepta celle de Pasteur de l'Eglise Walonne d'Utrecht, qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie. Il y fit une version de la Bible remarquable par sa fidélité et par la concision, comme par l'énergie de son style. Il correspondit avec l'Académie Française pour la rédaction de son Dictionnaire, ce qui explique comment cette version de la Bible a été généralement considérée comme un des ouvrages qui ont contribué à polir et à fixer la langue française. » Voir HENRI VUILLEUMIER, *Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois*, t. IV, p. 633 sq.

Grâce à l'influence du notaire Samuel Martin, Rossinière fut une terre hospitalière pour les immigrés de passage, fuyant leur patrie. Répétées sont les dépenses communales en faveur de ces gens sans grands moyens d'existence.

Passant en Allemagne, fuyant la France, le peintre Daniel de Savoye trouve bon asile chez le riche notaire de Rossinière. Tant pour le plaisir de posséder son effigie que pour faire une aumône discrète à son hôte, le maître de céans lui fit faire son portrait [1].

Evoquer la femme tout aussi bien que son mari, c'est faire l'éloge de ce couple Martin. Les épithètes officielles, de vertueuse et modeste Esther Marmillod, étaient aussi ses qualités réelles. En inscrivant son décès dans le registre mortuaire, le pasteur écrit : « Esther Marmillod morte le 10 novembre 1743 âgée de 75 ans. Sa mémoire est en bénédiction dans cette Eglise ou surtout les œuvres de charité et de bénéfiance qu'elle a exercé. » A cette vaillante épouse et mère les peines et les épreuves n'ont pas été épargnées. Sur six fils, elle en perd trois. De 1708 à 1712, la variole ou petite vérole fait des ravages dans la famille [2]. Des sept filles on ne trouve pas traces certaines. Les registres paroissiaux de la première décennie du XVIIIe siècle ont, il est vrai, des négligences, des omissions et des erreurs, compliquant singulièrement les recherches.

Après dix ans de veuvage et tant de deuils, Mme Esther Martin éprouve le désir de remettre ses biens — ceux de son mari et les siens propres, hérités de son père Abraham Marmillod et de sa mère Esther née Rosat, de Château-d'Oex — à ses enfants. Dans deux actes, dont le second daté du 22 février 1734, les bénéficiaires de ces héritages et libéralités remercient leur mère « de sa bonté et de sa complaisance, et lui rendent grâce de cette nouvelle marque de sa tendresse et de sa facilité pour eux ».

Les trois fils, Jean-Samuel, notaire et curial, Jean-Rodolphe, juge et plus tard gouverneur, et le cadet de la famille David, époux de Rose fille du châtelain Dufour de Château-d'Oex, font

---

[1] Daniel de Savoye, né à Grenoble en 1654 ou 1644, décédé à Erlangen (Bavière) en 1716. Le portrait est signé d.d. Savoye 1714. Voir planche V.

[2] Une épidémie de petite vérole fit beaucoup de ravages à Rossinière dans ces années-là.

partage entre eux d'importantes et nombreuses possessions. Le premier reçoit la belle propriété de l'Etambeau, à Château-d'Oex, avec les Brayes, le Praudoz et de nombreux biens à Rossinière. Le second a dans son lot, en particulier, cinquante-neuf pâquiers de vaches en la montagne de Seron et de la Moleyre dans la vallée de L'Etivaz et des prés fenages. Le dernier n'est pas le moins privilégié, avec la maison double de Rossinière, construite en 1677 par son grand-père, vingt-deux pâquiers de vaches en Culan, les pâturages de « La Sajeur », des « Echines » et divers autres fonds fenages et jœurs.

Sceau du notaire Samuel Martin

VII. L'affaire de Mézières, échos de la « Dime » ou le pasteur Jean-Rodolphe Martin

En 1790 le pasteur de Mézières, Jean-Rodolphe Martin, éprouvant l'ardent désir de défendre ses paroissiens contre une fiscalité avide, se permit de prononcer quelques paroles imprudentes au sujet de la dîme des pommes de terre. Les suppôts du régime, le châtelain Reymond, en particulier, et le seigneur de Carrouge, Bernard de Diesbach, s'empressèrent de rapporter ces paroles, en les dénaturant, au Sénat de Berne. L'affaire était quasi officielle, puisque la conversation avait été surprise à la sortie d'une séance du Consistoire.

Le pasteur Martin fut accusé de trahir les intérêts de LL. EE. Une troupe d'hommes masqués, agents de la police bernoise, envahit la cure de Mézières, mit les papiers du pasteur sous scellés et enleva le brave ministre pour le conduire dans les prisons de Berne.

A ce récit de Ch. Pasche [1], il est intéressant, nous semble-t-il, de rapprocher ce billet trouvé dans les archives de la maison

[1] Ch. Pasche, *La contrée d'Oron*, p. 302 sqq.

familiale des Martin à Rossinière. Ce papier, sans date, par son allure et son écriture semble être contemporain des événements. Il dit :

Monsieur le Ministre Martin de Mexière, jadis de Cotterd, homme de la meilleure Société, a été dénoncé au Conseil secrêt pour avoir tenu des propos en consistoire très sédicieux, en ce qu'il doit avoir dit à ses paysants : « Pourquoi payez-vous la dîme des pommes de terre et les autres dîmes et cences? Voilà, le moment de refuser ces redevances injustes et de faire des représentations, de les faire avec force et de les soutenir avec vigueur s'il le faut. »

La réponse a été : « Nous continuerons de payer, comme du passé, notre Souverain est bon, juste et charitable ; nous l'aimons, le respectons et nous lui serons toujours obeissants. »

Sur cette dénonce, donnée par écrit, par un des Assesseurs du Consistoire, LL. EE. du Sénat ont envoyé mardy 28. X^bre^. Mr Wild Capitaine de la Garde avec deux hommes de la Garde à Mexière pour y prendre et mener le dit Mr Martin à Berne ; ils sont arrivés déjà mercredy soir et ont mis le prisonier en lieu de sûreté à l'hopital.

Cette arrestation injustifiée causa une grande agitation dans le pays. Il fallut trois mois — seulement trois mois ! — à la justice de Berne, pour reconnaître l'innocence de ce bon serviteur du peuple.

Un arrêt du 4 avril 1791 lui ouvrit les portes de son cachot et lui alloua une somme de cent louis d'or. Le délateur Reymond fut censuré et destitué.

Quand il fut relâché, les paroissiens de Mézières reçurent leur pasteur en grande fête, avec un arc de triomphe sur lequel on lisait : « A l'innocence persécutée. » Une foule délirante se porta à sa rencontre jusqu'à Bressonnaz. Rien ne manquait au vibrant cortège : musique, drapeaux, collation, discours de bienvenue, etc. Ce fut un véritable triomphe et, en même temps, une manifestation spontanée de sentiments hostiles aux souverains seigneurs des bords de l'Aar et aux trop dévoués défenseurs du régime [1].

---

[1] Un dessin exécuté à l'époque par le Dr Chatelanat, médecin à Moudon de 1755 à 1797, représente le retour du pasteur Jean-Rodolphe Martin dans sa paroisse de Mézières, en 1791. Cette sépia, propriété du Cabinet iconographique vaudois, a été reproduite dans l'album *Au peuple vaudois*, édité à l'occasion des fêtes du centenaire de l'Indépendance vaudoise en 1903. Un fragment de la scène — la musique sur un char à bancs — a été publié par M. JACQUES BURDET, à la page 518 de son ouvrage récent : *La musique au Pays de Vaud.*

Le ministère de Jean-Rodolphe Martin

Le pasteur Martin jouissait partout de l'estime générale ; voici une preuve entre plusieurs. M. William Charrière de Sévery a retrouvé dans des papiers de famille une lettre datée du 11 mars 1791, écrite par Mlle Renée Clavel de Marsens, fille du seigneur de Ropraz, adressée à sa cousine Mme Charrière de Sévery. La jeune paroissienne du pasteur Jean-Rodolphe Martin parle des événements de Mézières, qui l'ont « foudroyée ». Elle est révoltée contre les calomniateurs de son pasteur, qu'elle connaît depuis plus de douze ans et avec qui elle est liée d'une chaude amitié. « C'est le plus franc, le plus candide des hommes, écrit-elle ; il l'est même peut-être un peu trop dans le siècle où nous sommes. »

Mlle Clavel de Marsens dit beaucoup de bien de Mme Martin, née Henchoz, la femme de l'excellent pasteur de Mézières [1].

Après les événements de Mézières, Jean-Rodolphe Martin quitte le Pays de Vaud bernois pour se rendre dans le bailliage commun de Morat, où il va servir le poste délicat de Môtier, en Haut-Vully, de 1792 à 1810. Durant sa belle existence, il a exercé le ministère pendant cinquante-trois ans : après trois années de suffragance à Pully, Palézieux et Avenches, il sert comme pasteur en titre les paroisses de Cotterd, Mézières, Môtier en Vully et Villars-le-Grand, s'attache huit ans ici, douze ans là, dix-huit ans dans une autre. Fait intéressant, il fait deux séries à Villars-le-Grand de 1769 à 1771 et de 1810 à 1818.

Les parents et l'origine du pasteur Martin

Plus de quarante communes du canton de Vaud comptent des Martin parmi leurs bourgeois. Cette famille est citée à Château-d'Oex et à Rossinière au XVe siècle déjà, si ce n'est même avant, et le nom est répandu ailleurs. Aussi ne nous étonnons pas que l'auteur du *Livre d'or des familles vaudoises* se soit borné à attribuer au pasteur Martin, de Mézières — le héros de *La Dîme*, comme on l'appelle — une bourgeoisie incertaine. Si M. Marc Henrioud, l'auteur de ce magnifique travail qu'est le *Livre d'Or*, avait été mieux servi par ses correspondants régionaux, il n'aurait pas laissé l'incertitude sur ce point. Le ministre Martin est bel

---

[1] *R.H.V.*, t. 14 (1906), p. 159.

et bien bourgeois et même natif de Rossinière. Durant trois siècles, nous trouvons ses ancêtres paternels et maternels à la tête des autorités communales.

Les événements de Mézières, en 1790, l'emprisonnement du pasteur par LL. EE. de Berne, ont été durement ressentis dans le petit village montagnard où Jean-Rodolphe Martin comptait tant de parents et d'amis.

Rien d'étonnant, dès lors, si son frère, le capitaine Abram-Béat Martin, de Rossinière, et le notaire David Martin, du Bougnon, se sont trouvés parmi les ardents défenseurs des idées nouvelles au moment de la Révolution vaudoise [1].

Son activité dans la dernière partie de son existence terrestre

Resté très attaché à son village natal, et au petit coin de terre de ses ancêtres, Jean-Rodolphe Martin fait de fréquents séjours à Rossinière. En 1810, alors âgé de 73 ans, il fait construire une modeste ferme, sur sa propriété au lieu dit : « La Coulaz », de l'autre côté de la Sarine. Sur la façade de cette maisonnette on lit encore : « Par le secours Divin Monsieur Jean-Rodolphe Martin, Ministre, et Louis Son fils, Capitaine, ont fait Batir Se batiment Par les Maîtres Abram-Samuel Martin — Abram Pilet — et Abram-Samuel Pilet — Louis-David Pilet — Abram-Gabriel Pilet, tous de Rossinière, L'An 1810 — ». Pendant la première partie du XIXe siècle, le ministre partage son temps entre la paroisse de Villard-le-Grand et son pied-à-terre dans la maison de maîtres de la grande campagne de « La Doge », dans la commune de La Tour-de-Peilz [2]. C'est du reste là qu'il meurt à 80 ans, le 2 juin 1818. Le ministre Jean-Rodolphe Martin avait été candidat député au premier Grand Conseil vaudois, en 1803 ; élu, mais évincé par le sort.

Retour de ses descendants au pays natal

Pendant son ministère à Cotterd, Jean-Rodolphe Martin a épousé la fille du pasteur Daniel Bourgeois, de Moudon, Jeannette-Pauline. Un fils, David-Louis, naquit de cette union. Dans la première partie du XIXe siècle, il devient intendant cantonal

---

[1] Voir page 41.
[2] Voir page 48.

des sels et agent de change. Il est mort à Lausanne le 2 juillet 1844, dans sa maison du fond de la Palud.

Son fils unique, nommé Rodolphe, du nom de son grand-père, quitta Lausanne l'année suivante et vint s'établir à Rossinière ; on l'appelait dans la contrée « le fils de l'intendant ». On le connaissait mieux encore sous le surnom de « cordonnier à l'Annelet », qui lui fut octroyé de façon bien fortuite.

Un jour, il se trouva faire route avec « l'Annelet », la messagère de Jaman, de son vrai nom Anne-Marie Martin-Isoz, forte luronne au franc parler. Chemin faisant, Martin s'informe des occupations de sa compagne de route.

— Et vous, que faites-vous ? rétorque la femme.

— Je suis rentier, fut la réponse.

— Aïe ! le bon Dieu nous aide, je vous avais pris pour un cordonnier !

Rodolphe Martin épousa l'aînée des quatre filles de Pierre Favrod-Coune, syndic de Château-d'Oex et vice-président du Tribunal de district. Reprenant la lignée de ses ancêtres, il fut membre de la Justice de paix du cercle de Rougemont et devint syndic de Rossinière, en 1872, après le décès de son parent, le receveur de l'Etat et syndic Béat Martin.

Beaucoup de gens, à Rossinière, se souviennent plaisamment de deux petits-fils du syndic Rodolphe Martin, MM. John et Louis Martin, dont la demeure était au Borjoz, où, dans leur modestie, ils n'ont guère fait état des belles carrières de leurs ancêtres.

VIII. Les Martin et l'« arbre de liberté »

Les événements de mars 1798

LL. EE. de Berne avaient, dans les châtellenies de Château-d'Oex et de Rougemont et dans la métralie de Rossinière, de bons et loyaux sujets. Les habitants, dans leur grande majorité, n'éprouvaient aucun désir à changer de maîtres. Nos montagnards mirent tout leur honneur à rester fidèles à la parole donnée et à la foi jurée. Nous voyons cependant qu'il y eut au Pays-d'Enhaut, à Rossinière en particulier, et surtout parmi les membres de la famille Martin et sa proche parenté, des hommes

Mlle SOPHIE PILET honore sa demeure de « La Place »
en portant le costume du pays.

Cliché Mlle L. Witzig, Zurich

Le receveur de l'Etat et syndic ALBERT-BÉAT-DAVID MARTIN (1787-1872)
et son épouse CAROLINE née VINCENT.

JEAN-RODOLPHE MARTIN
(1737-1818).
Le pasteur de Mézières.

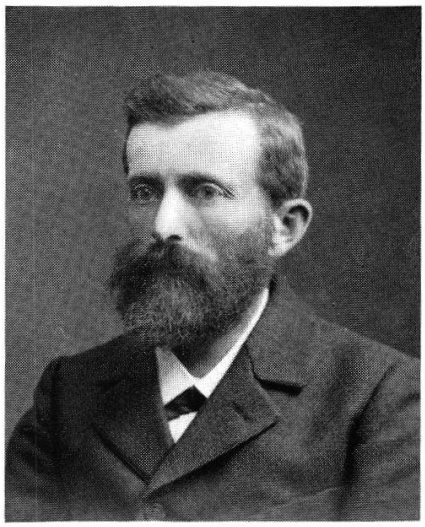

ERNEST MARTIN
(1867-1934).
Municipal
et boursier communal.

d'élite, à l'esprit éclairé, à l'avant-garde du progrès, qui désiraient ardemment un changement de régime et appelaient de leurs vœux une amélioration politique.

Leurs sentiments, relevons-le à leur mérite, ne les empêchèrent jamais de remplir leur devoir envers leurs maîtres, en tant que service commandé, et jusqu'au moment où Berne les délia de leur serment de fidélité.

Rossinière et ses communes voisines, Château-d'Oex et Rougemont, participèrent de peu de façon aux événements politiques se déroulant dans le Pays de Vaud, aux approches du 24 janvier 1798. Le mois de février tout entier s'est écoulé avant que la Révolution n'atteigne le Pays-d'Enhaut. Pendant ce temps les autorités locales restent fermes à leur poste. L'ordre règne à Rossinière, les hommes de confiance de la commune ont en mains la situation. Les jours critiques commencent au début de mars.

Partisans convaincus des idées nouvelles, le capitaine Abram-Béat Martin, le notaire David Martin du Bougnon et le ministre Jean-Gabriel-Rodolphe Henchoz, à cette époque à la fleur de l'âge, ne cachent pas leurs sentiments. Ils sont molestés par l'ensemble de la population. « Ces trois patriotes » étaient très mal vus et s'ils étaient sortis de nuit — dit une chronique manuscrite contemporaine — il n'aurait pas manqué de gens pour les assommer dans un coin ». Le plus visé de tous était le capitaine Martin. C'est lui, et non pas le lieutenant Dubuis, qui aurait dû commander les fusiliers, lorsqu'ils partirent pour défendre Berne. En homme avisé, Martin n'a pas cru devoir prendre un commandement pour lequel il n'avait reçu aucun ordre de ses supérieurs. Au surplus, dans son for intérieur, il est très satisfait de la tournure des événements. Sage et pondéré, il attend le moment propice pour agir. Sitôt la chute de Berne connue officiellement, il agit en effet sans tarder.

Martin a de bons amis parmi les officiers de la Basse-Gruyère. Il apprend d'eux que Fribourg vient de planter les « arbres de liberté ». La nouvelle était exacte — il y en avait eu tant de fausses jusqu'ici. Le 4 mars, le Conseil de Fribourg avait, en effet, déterminé les places de la ville où planter les cinq arbres amenés.

Les villages voisins imitèrent Fribourg ; de proche en proche, le mouvement gagne la Gruyère. Le capitaine Martin n'hésite pas

un instant ; pour attirer sur sa vallée les bonnes intentions des Français et révolutionnaires du Pays de Vaud, il fait planter un « arbre de liberté » à Rossinière. Aussitôt, il intervient auprès de son beau-frère, le banneret Joseph Favre de Château-d'Oex, pour l'engager d'en faire autant au chef-lieu de la partie romande du bailliage. A Rossinière, on coiffa d'abord le sapin du bonnet rouge des Jacobins français et on l'orna du drapeau tricolore de la République. Mais quelques jours après, sur l'insistance du banneret Favre, Rossinière change son sapin multicolore contre une perche surmontée d'un bonnet vert et d'un drapeau vert. Ce geste trahissait les sentiments de ces magistrats montagnards. Ils désiraient ardemment et depuis longtemps, dans le secret de leur cœur, voir le Pays-d'Enhaut se séparer de la partie allemande du bailliage et nourrissaient l'idée de former un canton séparé, à l'égal des Suisses des trois vallées forestières.

Les hommes de Rossinière méritaient-ils cette émancipation?

A cette question une réponse affirmative est justifiée sans réserve. Leurs œuvres, leur maturité d'esprit, leur indépendance de jugement, qualités acquises depuis longtemps, les préparaient à être des citoyens d'une démocratie et non les sujets d'une oligarchie. Cette indépendance vis-à-vis du souverain se manifestait dans les conseils de la communauté, dans le sein des bourgeoisies de tireurs et dans les bonnes occasions du haut des chaires de nos églises.

Les archives du Grand Chalet de Rossinière contiennent un sermon prononcé, dans le temple de Château-d'Oex, par le ministre Gabriel Henchoz, alors pasteur à Rougemont, à l'occasion de l'installation d'un seigneur bailli de LL. EE. de Berne. Les paroles fermes et cinglantes contenues dans le prêche ne trahissent pas des sentiments de servilité, pas plus que d'obséquiosité. Après avoir précisé la situation des magistrats et princes vis-à-vis de Dieu, le pasteur continue, s'adressant aux deux baillis, l'ancien et le nouveau :

C'est par votre piété, par votre sagesse, par votre justice, votre bonté, votre modération, votre pureté que vous vous montrerez les dignes représentants du Dieu Souverain. C'est par l'éclat de ces vertus que vous soutiendrez les titres de noblesse et que vous parviendrez à la véritable gloire...

Vous mourrez, vous tomberez Magistrats et Souverains, vous subirez la décision de cet arrêt qui rend tous les hommes égaux devant la mort. Ouvrez les riches tombeaux des Princes, des Rois ! Hélas qu'y trouvez-vous, des ossements épars... une légère poussière ! Quels coups terrassants pour votre orgueil et quel sujet, ô hommes, de vous humilier, de vous abaisser en voyant vos corps, que vous soignez avec tant de délicatesse et que vous parez avec tant de somptuosité. Vous tomberez comme les autres hommes et vous paraîtrez avec eux devant le tribunal redoutable du Monarque céleste.

Pendant que vous régnez, vous les grands de la terre, c'est à vos jugements que les autres hommes sont soumis. C'est de votre pouvoir que dépendent leurs biens, leur personne, leur vie ; s'ils gémissent sous l'oppression, ils n'osent s'en plaindre ouvertement. Mais dès que vous cessez de vivre, ce sont eux qui jugent de vos mérites. Ce sont eux qui passent en revue les années de votre règne et qui fixent les éloges dus à votre mémoire.

Et cela continue sur ce ton, avec des doubles sens permettant au pasteur de dire à ces Messieurs des vérités cruelles. Il est vrai que le sermon se termine par ce que l'on nomme « usages », où l'auteur redevient homme et sujet pour s'adresser aux baillis dans les termes voulus et consacrés par les « usages » convenant à LL. EE.

Les trois belles demeures de Rossinière, la « Maison des Martin », la « Maison de la Place » et le « Grand Chalet » se prêtaient fort bien pour les grandes invitations. Leurs habitants saisissaient toutes les bonnes occasions. Revues, avant-revues, Nouvel-An, installation d'un nouveau pasteur, départ du seigneur bailli en charge et présentation du nouveau, pour convier à leur table les officiers et les magistrats bernois. C'était des instants favorables pour présenter aux représentants de LL. EE. de Berne les doléances et les revendications de la communauté, des bourgeois de Rossinière. Les requêtes portaient sur les domaines les plus divers : routes, ponts, édifices, places publiques, temples, écoles, essor économique, révisions de jugements, etc. Les formes de politesse, comme elles étaient voulues à l'époque, masquaient l'insistance de la demande. Ces relations de maîtres à sujets, et de sujets à maîtres ne trahissaient en rien des sentiments serviles.

En 1738, une vingtaine de tireurs d'élite de Château-d'Oex manifestent le désir de fonder une nouvelle corporation à forme de bourgeoisie fermée. Ils donnent à leur groupement le nom de

« Société des Arquebusiers du Château-d'Oex »[1]. Le plan de la supplique présentée à Berne à ce sujet est empreint d'une constante préoccupation de liberté dans les mouvements. D'abord la défense des droits de Dieu, de la Société et du pays, et vient ensuite, mais seulement ensuite, le bien et la prospérité de LL. EE. Une âpre et longue lutte s'engage entre l'autorité bernoise et le représentant des Arquebusiers, le notaire et curial de Château-d'Oex, Albert Perronet.

LL. EE. de Berne discernent, dans ces groupements de tireurs, des ferments de rébellion. Aussi « Elles préviennent et Elles précisent tous les points leur paraissant suspects ». Pour les tireurs, leur pays c'est leur vallée, leurs montagnes, leurs biens, les droits acquis par leurs ancêtres et surtout une organisation communale autonome, berceau des libertés, qu'ils entendent défendre contre l'ennemi quel qu'il soit, parce que le danger peut venir même du maître.

Les hommes de Rossinière suivent ce mouvement avec attention. Aussi voyons-nous Samuel-David Martin, fils cadet du notaire et curial Samuel Martin, officier dans le contingent militaire de la châtellenie de Château-d'Oex, plus tard capitaine, être agrégé dans la Société des Arquebusiers le 28 août 1738, près de huit mois avant que Berne veuille bien donner son approbation à la constitution de cette corporation.

Un des premiers soucis du Comité provisoire de surveillance du village, devant l'avance des troupes françaises et vaudoises qui menaçaient les Ormonts, fut de décréter l'enlèvement des armes de Berne partout où il pouvait y en avoir. La plus visible et la plus compromettante se trouvait dans l'église. On chargea quelqu'un de la recouvrir de badigeon à la chaux. Cet emblème bernois, souvenir historique aujourd'hui, a été remis au jour, en 1910-1912, à l'occasion d'une restauration de l'édifice.

L'officialité de la décision de faire disparaître l'ours de Berne, répandu sur un grand nombre de façades de nos maisons, n'était pas encore connue de la population, qu'un brave propriétaire de Cuves, acquis aux idées des Martin et des Henchoz, s'adressant au charpentier son voisin, lui dit dans le langage savoureux de

---

[1] Voir EMILE HENCHOZ, *L'ancienne Abbaye de Château-d'Œx*, 1946, p. 42 sqq.

nos pères : « Veni mé revoua thau pouté bithé di inque ! » (Il faut me faire disparaître ces vilaines bêtes de là !)

Après la chute de Berne, le capitaine Abram-Béat Martin, suivant les traces de son père Samuel-David, continue à être un des principaux acteurs du mouvement. Il cherche tout de suite à établir le contact avec les autorités du canton du Léman ; il se rend à Lausanne pour y fait part du désir des gens de Rossinière de se rattacher au pays de Vaud et de se séparer définitivement de Berne. Mais ses pouvoirs ne sont pas réguliers. Il est précisément de retour pour prendre connaissance du rapport de son beau-frère, le capitaine Joseph Favre, banneret de Château-d'Oex, que l'assemblée primaire de cette commune avait délégué à Berne, auprès du général français Brune.

Brune venait de prendre, à l'égard des communes romandes de la Haute-Gruyère, une décision de la plus haute importance pour leur avenir. Cette décision la voici abrégée : « Le pays des communes romandes aura pour point central de sa république Lausanne dans le canton du Léman. » Martin ne pouvait que se réjouir de cette nouvelle, puisqu'elle répondait à ses démarches et à ses vœux.

Il ne s'agissait pas encore pour l'instant de se laisser aller à la joie et aux démonstrations extérieures. Il y avait dans la vallée la grosse masse des indifférents et des hésitants, et il y avait surtout un noyau de chauds partisans de Berne prêts à la réaction. L'un d'eux, dans un document, qu'il a eu la prudence de laisser anonyme, déclarait ses sentiments en ces termes : « Berne, puisses-tu renaître et régner à jamais ! » Pendant près de quatre ans, le sort du Pays-d'Enhaut, quant à son attribution définitive à Vaud ou à Berne, va encore être incertain. Des courants très forts s'affrontent jusqu'au moment où la thèse des trois grands Vaudois : Muret, Monod et Secretan, triomphera définitivement.

L'ancien régime était renversé ; il fallait reconstruire. Rossinière a eu le privilège de posséder une poignée d'hommes intelligents, cultivés, dévoués, rompus aux affaires de la communauté, entendus dans l'administration des biens des bourgeois. En un tour de main, ces sujets de Berne sont devenus des citoyens libres parfaitement éclairés.

Le discours prononcé à l'occasion de l'installation des premières autorités républicaines de la commune de Rossinière, par

le président de l'assemblée, nouvellement élu, est significatif de son esprit civique et politique. Après avoir défini l'ordre et l'organisation des nouvelles autorités, l'orateur s'exprime ainsi en parlant des régisseurs et des municipaux :

« Leur vocation est importante. Ils auront à gérer les biens publics, les fonds de terre, les fonds en capitaux, à soigner les bâtiments et les bois communs. Ils auront à diriger les assistances pour les pauvres, à distinguer le véritable indigent du fainéant ou du prodigue. Pour le soulagement des malheureux, ils auront à réunir l'humanité et la charité avec l'économie. Il y aura besoin chez eux de beaucoup de lumière et de beaucoup de sagesse. Il nous faut des hommes capables et des hommes droits, des hommes instruits par l'expérience ; des hommes dont la conduite publique et privée mérite toute confiance. » Et l'orateur d'ajouter : « Il faut que les magistrats communaux puissent répondre de leurs actes par leur fortune. C'est-à-dire qu'ils soient capables de répondre financièrement de leurs actes administratifs. »

IX. Le grand et beau domaine de « la Doge rière la Tour de Peylz » et les Martin de Rossinière

Né en 1711 dans la grande maison construite en 1674 par son grand-père Jehan de Four [1], originaire de Château-d'Oex, Albert-David Dufour, fils d'une grande famille — sept sœurs et deux frères — part jeune en pays étranger pour y gagner sa vie. Fait point exceptionnel dans ces montagnes aux ressources limitées. Il est attiré à « Leipsig », où son oncle et parrain, du même nom que lui, est installé comme marchand. Nullement aventurier, doué et entreprenant, Albert-David se trouve très tôt à la tête d'une importante maison de commerce à « Leipsig » d'abord et ensuite à Lyon.

En 1737, âgé de vingt-six ans, il rentre provisoirement au pays pour recueillir les héritages de son oncle Pierre, de son père Abraham Dufour, notaire et châtelain de Château-d'Oex, de sa

---

[1] Voir V. P. Kitchin et E. Henchoz, *Art rustique au Pays-d'Enhaut*, 1929, p. 98, n° 170. Le constructeur de cette maison, Jehan De Four allié Magdelaine Desquartiers, venait d'Arzier, bailliage de Nyon ; sa famille étant ressortissante du Pays de Gex, plus précisément de Collonges-la-Cluse.

mère Esther née Rosat et de trois de ses tantes. Il acquiert ainsi la grande possession des Quartiers au-dessus de Château-d'Oex. En 1764, en capitaliste avisé, Albert-David cherche à placer ses importantes économies dans son pays d'origine. Il y réussit pleinement ; voici son premier acte d'achat : « Nous soussignés avons convenu de ce qui suit : sçavoir que moi, Théodore Davel, vend à toute perpétuité à Monsieur l'ancien secrétaire baillival Dufresne, pour lui *et son nommable* qu'il indiquera à la stipulation de l'acte, qui aura lieu entre cy et le 27me octobre prochain, mon domaine de la Doge, situé tant rière La Tour que rière Blonay, compris le Pré long, Creux de Fayaux et le Champ Savaux, avec toutes les vignes et autres pièces dépendantes du dit domaine, le tout tel que je l'ay joui jusques à présent, et que je l'ay acquis de Monsieur Michel, sans retention de quoy que ce soit, ensemble les meubles mentionnés dans un inventaire signé à double, le chedail consistant en six mères vaches ; tout le fourrage, litière et fumier existant au dit domaine et les semailles pour ensemenser les champs cette année, de la futaille, le tout pour le prix et somme de dix huit mille francs de dix batz pièce, de capital, neuf cent francs de vins honoraires et mille francs pour tous les meubles. Les dittes sommes payables à la St-Martin prochaine... En foi dequoy nous avons signé à double sous l'obligation réciproque de nos biens, à Vevey ce 19me 7bre 1764. »

« Theodore Davel. »

A la signature de l'acte le nommable était Albert-David Dufour, de Château-d'Oex, marchand à Lyon.

Ce magnifique domaine comprenait une grande maison de maîtres de quatorze chambres, deux maisons de fermes, avec étables, écuries, grange, remises, caves, deux pressoirs, une serre, un grenier et une tour susceptible d'être transformée en appartement. Les parcelles : Doges, Prélong, en Béranges, au Crotton, Vassin et en Riondet contenaient 101 toises 2 pieds de jardins, 2625 toises 5 pieds de vignes, 11 413 toises 7 pieds de prés et 1432 toises 6 pieds de champs cultivés, ceci conformément au cadastre de la ville de La Tour à la fin du XVIIIe siècle. Le tout dans une situation excellente, arborisé et terrain de bonne qualité. A ce moment la maison de maîtres était occupée par l'appartement du propriétaire, le reste étant loué à un « étranger et à une princesse », dit le livre de raison de Dufour.

Sachant tous les avantages, immunités, privilèges, bénéfices et libertés attachés au droit de bourgeoisie, sans attendre l'expiration du délai du droit de rétractionnement, le nouveau propriétaire de la Doge demande, le 4 octobre 1764, au Conseil de la ville de La « Tour de Peylz » de bien vouloir le recevoir au nombre de ses bourgeois ; en foi de quoi il fut admis pour le prix de 1250 francs de 10 batz et reçut en bonne et due forme un acte de bourgeoisie, daté du 13 novembre 1765, signé du secrétaire du Conseil et muni du sceau de la ville [1].

Le même jour, ce nouveau bourgeois note soigneusement ce que lui a coûté encore son admission à la bourgeoisie de La Tour-de-Peilz ; nous relevons : la concession de banc à l'Eglise 32 florins, à Rubattel, hôte de la maison de Ville de la Tour, pour le dîner de 30 personnes, 96 florins, et pour 10 bouteilles de vin de malaga, 14 florins, etc... Le 23 octobre 1764, avant même la fin du délai assigné pour le paiement du prix d'achat de « La Doge », Albert-David Dufour, par sa maison de commerce de Lyon, verse « neuf cent louis d'or neufs de 24 francs de France, dont six cent pour le compte de Monsieur le Consul Davel et trois cent pour celui de Monsieur Couvreux de Vevay. »

Les lauds sont payés : au Château de Blonay 969 florins 9 s. ; à l'hoirie de Tavel 124 fl. 5 s. ; à LL. EE. 2180 fl. 3 s. et à la Ville de Vevey 105 fl. 9 s. ; au total 3382 fl. 23, soit 1353 livres.

Après la mort, survenue à La Tour-de-Peilz, le 30 septembre 1800, d'Albert-David Dufour, ses héritiers institués et ses légataires ont à se répartir des biens importants. Ses neveux, enfants de sa sœur Rose, femme de Samuel-David Martin, de Rossinière, sont les principaux d'entre eux. Le gouverneur et capitaine Abram-Beat Martin, après 1803 juge de district, et son frère Jean-Rodolphe Martin, l'ancien pasteur de Mézières, sont les administrateurs avisés et compétents de l'hoirie. Cette indivision va durer plus de vingt ans, car chacun veut patienter pour partager le domaine de La Doge, dont les héritiers Dufour attendent beaucoup, si l'on en croit une lettre du 14 juin 1820 : « Chargé par Monsieur Aubert de venir vous exprimer ses regrets de ne pouvoir s'entendre avec vous, Messieurs » (il s'agit à ce moment-là du lieutenant-colonel Rodolphe-David Martin, du

[1] Voir planche XXXVI.

LA « MAISON DE LA PLACE »
à Rossinière

Elle est l'œuvre de goût, de savoir, de volonté et de persévérance du notaire Adam Martin, curial de Rossinière et du maître charpentier Abraham Goballet, de Château-d'Oex.

Commencée en 1661, le couronnement, soit la pose du faîte, a eu lieu au courant de l'année 1664. Ensuite, les travaux accessoires : portes, fenêtres, rampes, ferronnerie, aménagements intérieurs, décoration picturale, se succèdent jusqu'en 1670.

La page ci-contre et les pages suivantes témoignent de l'architecture incomparable de ce petit château de bois, de cette maison digne d'un prince, où la « règle d'or », si chère à nos artisans du XVIIe siècle, présidait à tout.

Ci-contre :

La porte cochère, au rez-de-chaussée, donnait accès aux remises et dépendances rurales.

Sur la clef de voûte, l'armoirie — une canne contournée — et les initiales du maître de céans.

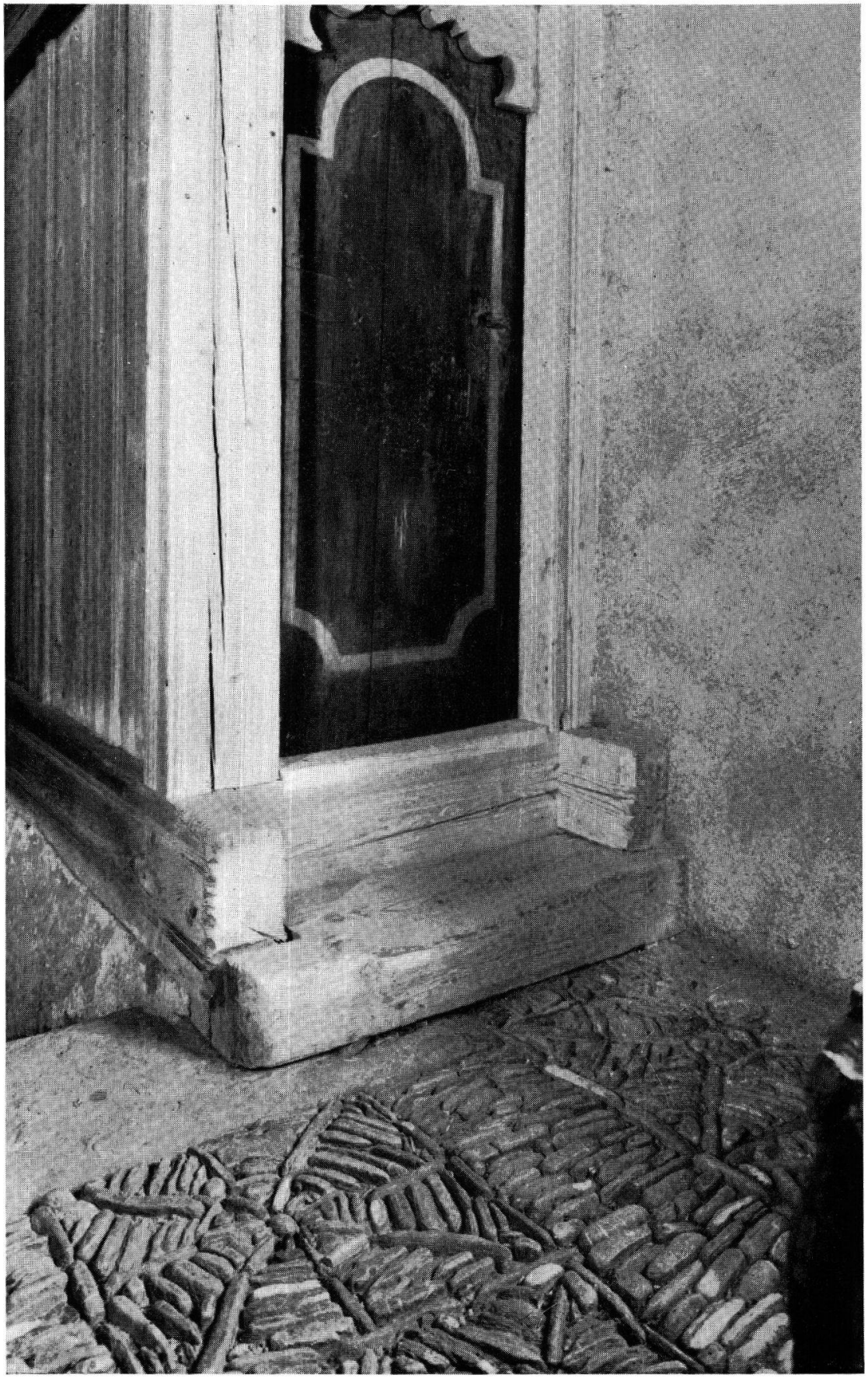

Accès à la galerie. Le pavé de la plate-forme a sa touche particulière.

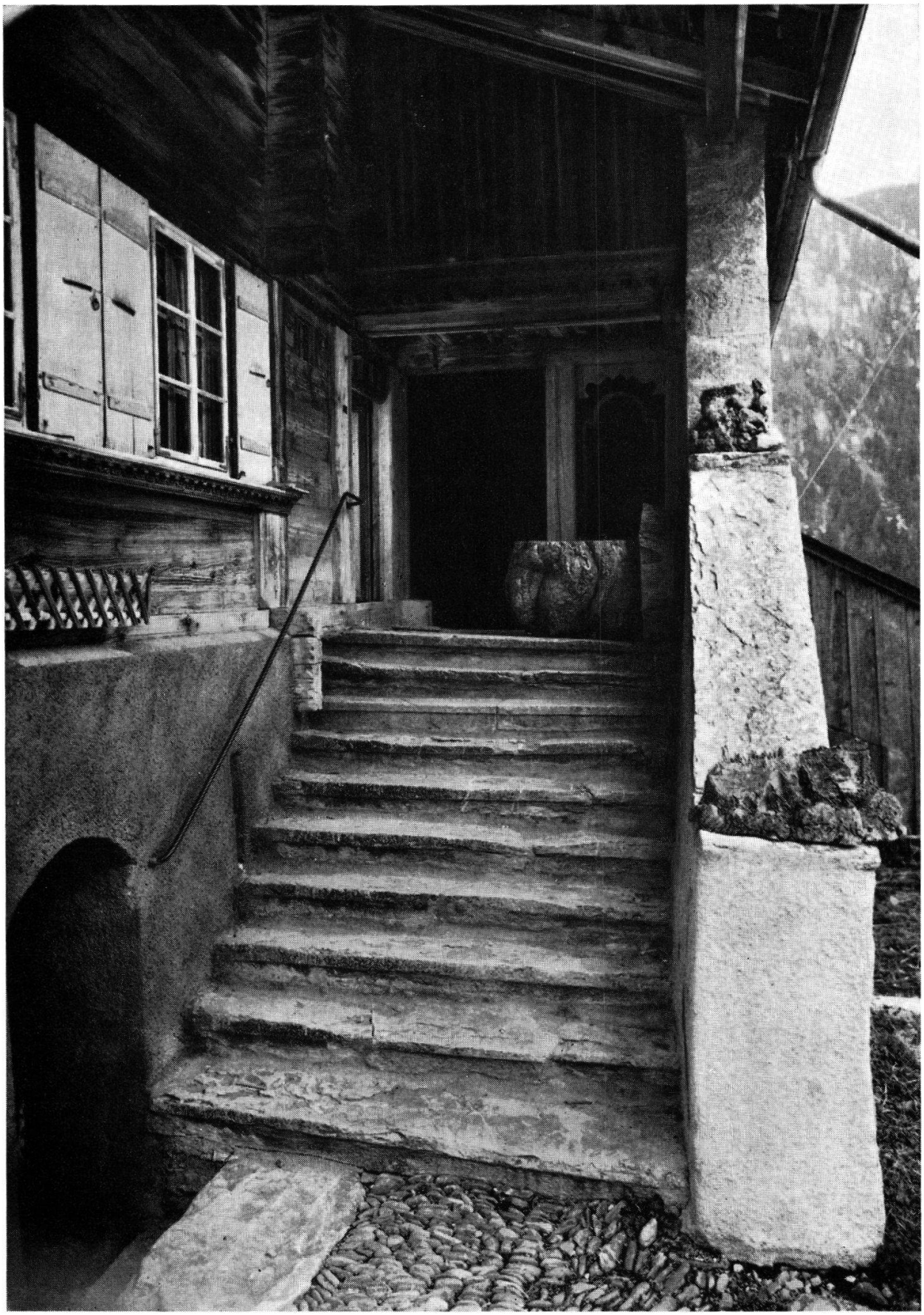

Entrée spacieuse aux degrés larges et bas (demeure au couchant).

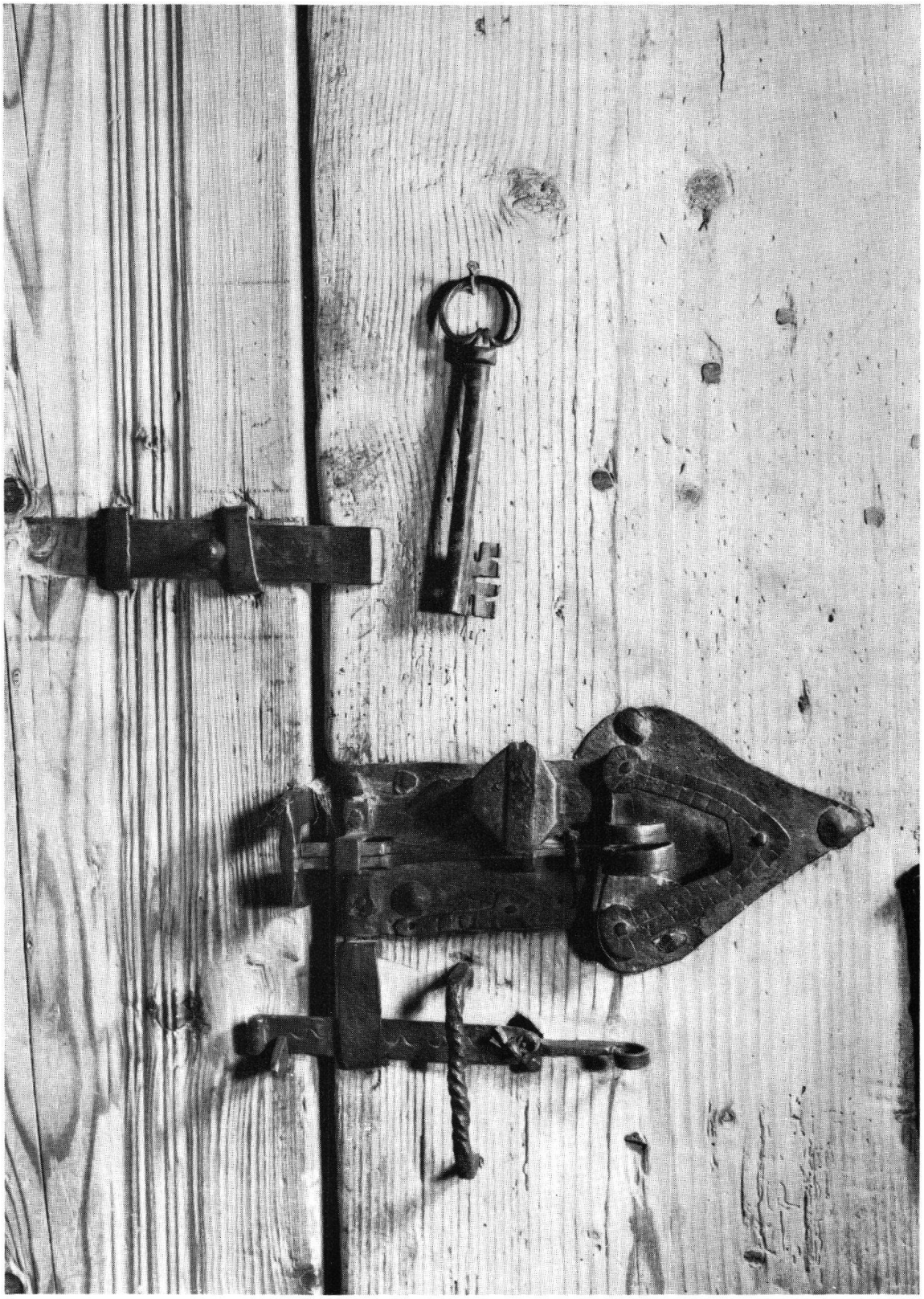

Le ferronnier y a aussi mis du sien.

La « Place devant ». Porte d'entrée.

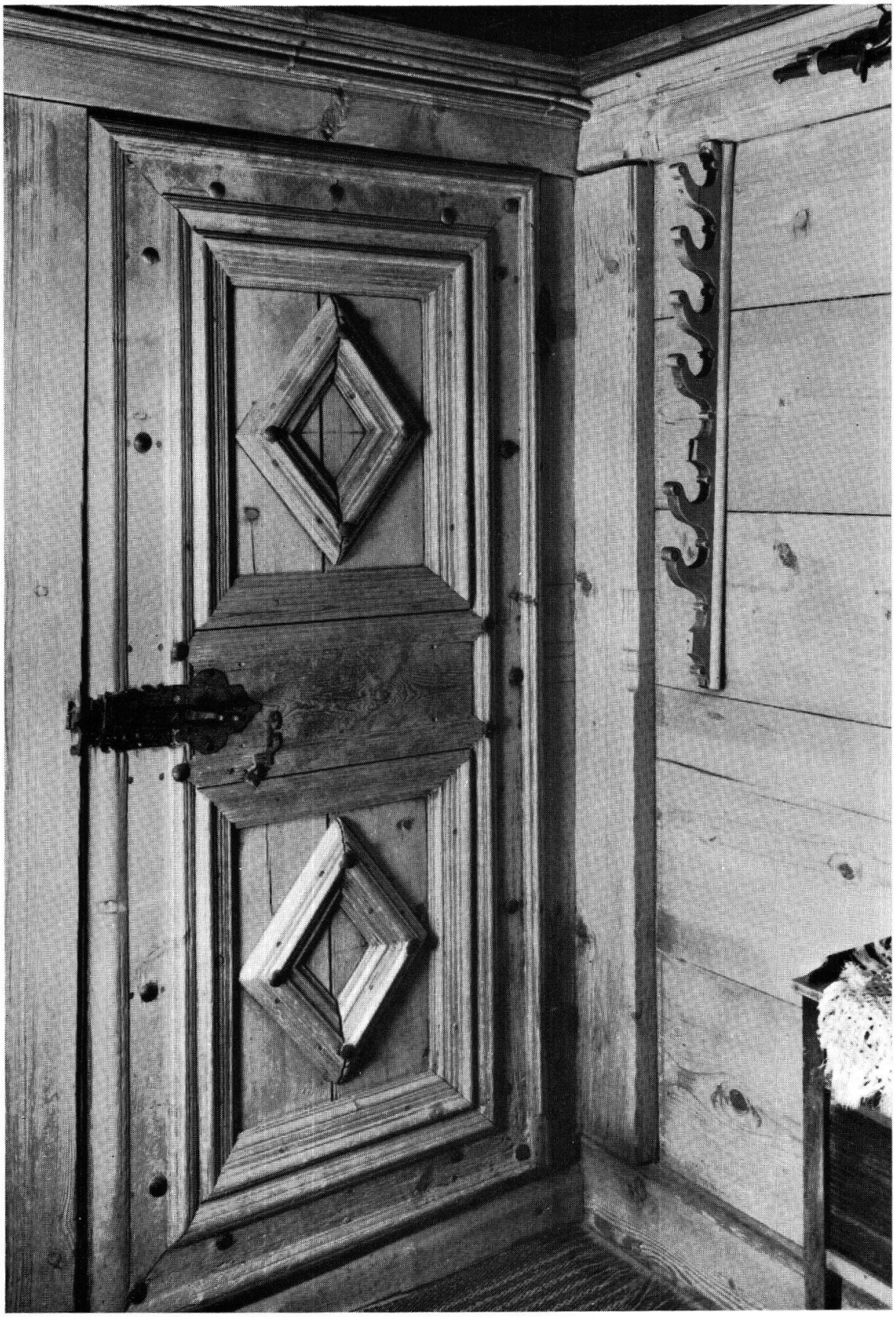

Les portes de chambre ne le cèdent pas aux portes d'entrée.

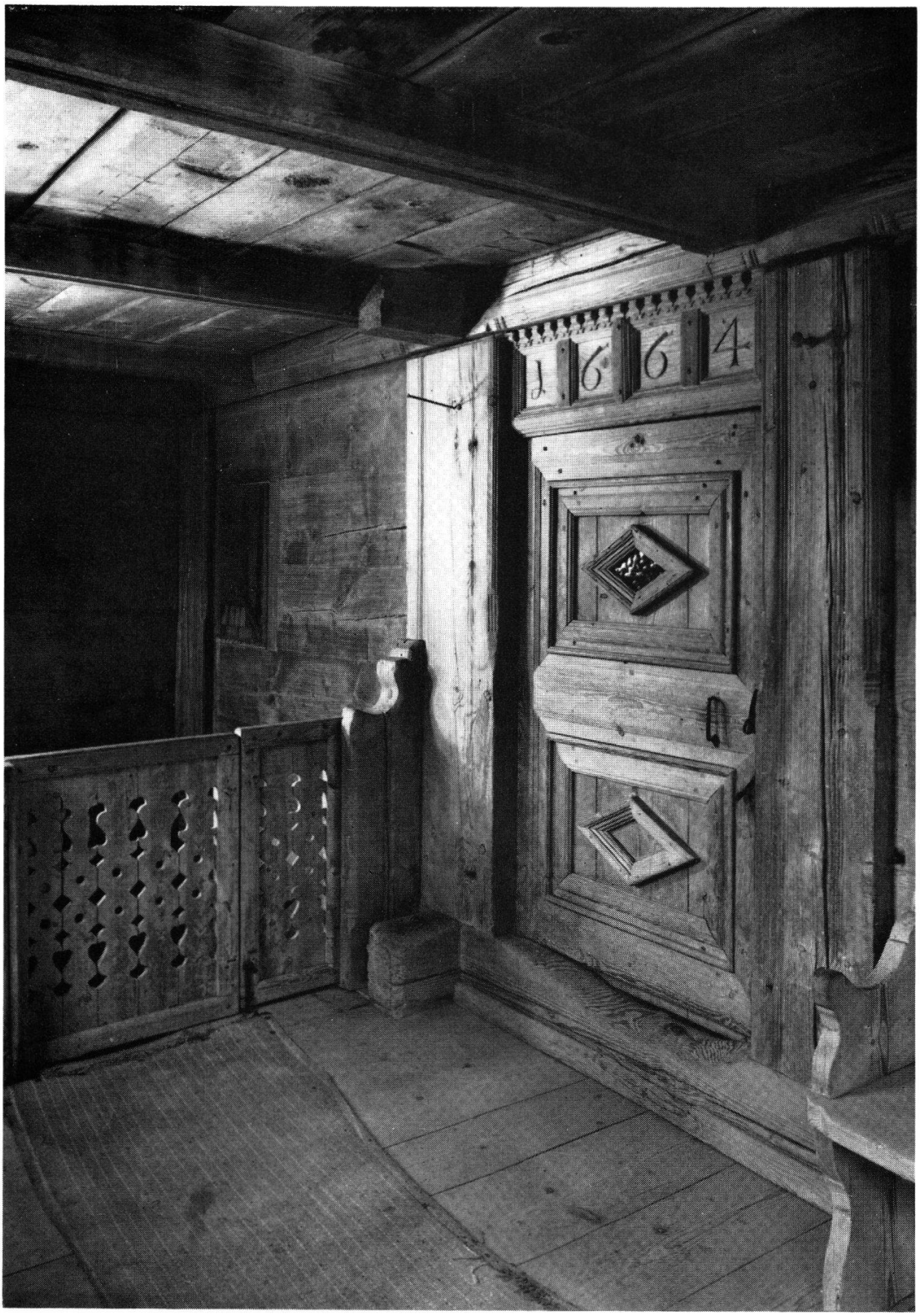

Porte d'entrée de la demeure de la famille Pilet.

village de Rossinière, et de son frère Albert-Béat-David, le receveur de l'Etat, de la « Maison de la Place », remplaçant les administrateurs précédents décédés entre temps) « sur une affaire qui lui serait très agréable de traiter et d'amener à une fin satisfaisante pour tous, il vient de me prier de vous témoigner que le prix excessif que vous lui avez fait de votre domaine de la Doge l'empêche d'oser vous en faire une offre. » En fin de tractations, la vente se fait à M. Abram-François de Palézieux dit Falconnet.

Au début du XIXe siècle, ensuite des successions d'Albert-David Dufour, le riche commerçant de Lyon, et d'autres héritages venant de sœurs décédées sans postérité, les Martin du village et de la Place étaient intéressés, en plus de ce grand domaine de la Doge à 79 pâquiers en la montagne du Toumalay, le pâquier Pâqueret, la Sierne de la Ritte, le pâturage des Tomes, le Pâquier Bovey, la Sierne des Vuites, le pâquier de la Glairettaz, quatorze pâquiers en Seron et à la Molaire et le pâquier de La Laissy.

X. Albert-Béat-David Martin (1787-1872)

Premier receveur de l'Etat pour le district du Pays-d'Enhaut sous le régime vaudois

Le 27 juillet 1803, le Petit Conseil (actuellement le Conseil d'Etat) du canton de Vaud divise le canton en douze arrondissements de recette. Dans cette organisation, Château-d'Oex, Rougemont et Rossinière font partie de l'arrondissement de recette de Vevey. Quatre années d'expérience devaient suffire à démontrer les inconvénients de ce système. Le 30 décembre 1807, le Petit Conseil arrête : « Dès le 1er janvier 1808, les cercles de Château-d'Oex, de Rougemont et de Rossinière formeront un arrondissement de recette sous le nom de Recette du Pays-d'Enhaut. » L'exposé des motifs de l'autorité cantonale considère particulièrement l'éloignement du Pays-d'Enhaut, l'absence de communications faciles, les retards en résultant pour la comptabilité, et les rapports onéreux pour le gouvernement comme pour les ressortissants de ce pays isolé.

Cette décision fut le branle-bas de réformes administratives et plus tard il y eut une Recette de l'Etat dans chaque district. Le 22 janvier 1808, le citoyen Albert-Béat-David Martin, né le

22 juillet 1787, est nommé receveur de l'Etat pour le district du Pays-d'Enhaut vaudois, avec entrée en fonctions immédiate et domicile à Rossinière [1]. Si nous regardons en arrière dans notre démocratie vaudoise, les receveurs étaient choisis parmi les hommes politiques, soutiens du régime. En hiérarchie administrative, ils prenaient rang, dans le district, après le préfet. Le peuple ne les considérait pas comme des fonctionnaires. Avant la dernière révision de la loi sur les receveurs, ils ne l'étaient du reste pas. Au XIXe siècle, les plans et cadastres leur étaient confiés. Dès 1887 seulement, les Bureaux des Droits réels immobiliers furent organisés. Les receveurs avaient aussi la charge confiée plus tard aux préposés à l'Assurance cantonale mobilière.

En 1849, la Caisse d'Epargne cantonale vaudoise s'organise, les receveurs de l'Etat sont chargés, chacun dans son ressort, de recevoir les dépôts des épargnants. Pendant dix-huit ans Albert-Béat-David Martin sera le premier agent de cette caisse d'épargne pour le Pays-d'Enhaut [2].

Malgré cela, son travail officiel ne lui réclamait pas tout son temps ; Martin put ainsi mener comme syndic la commune de Rossinière pendant trente-quatre ans.

Albert-Béat-David Martin avait été formé à la vie politique par ses ancêtres : son arrière-grand-père Samuel Martin, notaire, curial, gouverneur ; son grand-père David Martin, gouverneur, capitaine dans les troupes de LL. EE. ; son père Abram-Béat, gouverneur et capitaine sous le régime bernois et ensuite juge de paix vaudois, en raison de son attitude au moment de la révolution. Que fallait-il de plus au nouveau receveur pour être assuré de sa nomination ? Martin possédait la demeure occidentale de la « Maison de la Place », où il résidait avec son épouse Caroline-

---

[1] De 1808 à 1956, les receveurs de l'Etat pour le Pays-d'Enhaut ont été :

1808 à 1867 Albert-Béat-David Martin, de Rossinière ;
1867 à 1884 Jean-Abram-David Bertholet, de Rougemont ;
1884 à 1889 Dr Eloi Rosat, de Château-d'Œx ;
1889 à 1912 Louis Rodieux, de Rossinière ;
1913 à 1916 Albert Roch, ancien président du Tribunal de Château-d'Œx ;
1917 à 1956 Emile Henchoz, de Rossinière.

On s'amusera de constater que les trois ressortissants de Rossinière se sont taillé une belle tranche. A eux trois, en un siècle et demi, ils occupent la place de receveur durant cent vingt et un ans.

[2] Depuis 1835, une institution locale d'épargne existait à Château-d'Œx.

Isabelle-Henriette née Vincent, de Montreux. Comme syndic, il avait son bureau dans une sienne maison, située au bas du village [1]. Pendant ses cinquante-neuf années au service de l'Etat de Vaud, il y fit son bureau, allant au chef-lieu du district pour y tenir séance officielle. En homme de la terre, en paysan de bon sens, il administra fort bien sa commune. Il s'intéressait à tout et à tous. Il suivait avec plaisir les travaux de ses concitoyens. Précis dans son activité, il fut un excellent receveur de l'Etat. Le pasteur Charles Scholl dépeint ainsi le ménage Martin receveur : « M. Martin est un homme intelligent, instruit, national mais très tolérant et fort opposé à toute persécution. Chez lui je suis sous une sorte de protection de l'Etat et de la Commune aux yeux malveillants. Une seule fois en traversant le village, j'ai entendu chanter une chanson contre les démissionnaires et cela par des voix plus ou moins avinées... Madame Martin est de l'Eglise libre et s'est fait un plaisir de me donner l'hospitalité. Tous deux sont plein de bonté et d'attentions pour moi. Je leur fais le soir un petit culte domestique, chose rare dans la commune. La maison est calme et tranquille. »

Dans son jeune âge, le receveur de l'Etat s'intéresse à la jeunesse de son village, il initie ses membres à jouer des comédies pour la joie des petits et des grands. Albert-Béat-David Martin est un fervent soutien de la Société militaire de Rossinière (plus tard Ancienne Abbaye). Membre dès le début de sa création, il reçoit son brevet d'admission le 25 mars 1809 [2].

Les époux Martin receveur avaient perdu deux enfants nouveau-nés, l'un en 1817 à vingt jours, le second en 1819 à seize jours. Le fils aîné, Eugène-Louis décède avant ses parents en 1854. Il laissait une fille, Caroline-Marguerite. Le grand-père la fit héritière de tous ses biens par testament du 20 février 1869 ; c'était du reste sa seule postérité. La petite-fille du receveur allait épouser Adolphe Jordan (1845-1900), directeur général des

---

[1] Dans ce bâtiment, n° 195 du plan, planche I, incendié avec le village le 11 janvier 1855, furent détruits plusieurs documents officiels, notamment deux volumes de plans cadastraux de la commune et le livre des procès-verbaux du Conseil communal. Des chroniqueurs mal informés tirèrent de ces faits, comme chose logique et certaine, l'incendie de la maison de commune, puisque ce bâtiment contenait le local des archives communales. La logique n'est pas toujours la raison ; c'est cela dans le cas particulier. Cette maison a été rebâtie en pierre peu après l'incendie.

[2] Voir planche XXXIX.

forêts, conseiller d'Etat, conseiller national, conseiller aux Etats, colonel d'infanterie.

La demande en mariage de Caroline-Marguerite est des plus touchantes. Dans une lettre datée de Granges le 24 novembre 1868, le père du prétendant écrit « A Monsieur Martin, Syndic, ancien Receveur à Rossinière » :

Cher Monsieur,

Il paraît que le séjour que vient de faire mon fils Adolphe à Rossinière a eu pour effet d'augmenter les sympathies qu'il éprouvait déjà pour Mademoiselle Caroline votre fille. A son retour, m'ayant fait appeler au bureau, il me fit avec une émotion bien naturelle en pareilles circonstances, la confidence que Mademoiselle Caroline lui plaisait beaucoup, qu'il lui avait voué un attachement et une affection sincère et me priant de vous le dire en vous demandant l'entrée de la maison et sa main.

Cette demande je viens vous la faire en toute confiance, sûr de la loyauté de ses sentiments et de ses intentions sincères de la rendre heureuse, d'être toujours et dans toutes les circonstances de sa vie un bon et loyal époux. Oui il le sera j'en suis convaincu. Comme il a toujours été bon fils et bon frère ne m'ayant jamais causé le plus petit sujet de mécontentement.

Ma femme et mes enfants se joignent à moi pour vous exprimer tout le plaisir que leur ferait de votre part une réponse favorable, en nous unissant par un nouveau nœud avec votre respectable famille.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de ma haute considération et de mon respect.

D. Jordan-Henchoz.

En parlant de nouveau nœud, Dominique Jordan voulait parler de son mariage avec Elise-Susanne-Pauline Henchoz, du Grand Chalet, et de ses excellentes relations avec son beau-frère Rodolphe-David Martin-Henchoz, le frère du receveur.

La main de Caroline fut accordée avec empressement. Aujourd'hui encore la « Maison de la Place » et le village de Rossinière ont un intérêt tout particulier pour les descendants du conseiller d'Etat Adolphe Jordan-Martin, dont la mémoire est loin d'être oubliée dans la vallée.

Albert-Béat-David Martin, le syndic ou le receveur, connu tantôt sous l'un et tantôt sous l'autre de ces termes, mourut en 1872. Il avait 85 ans. Dans sa séance du 5 février 1872, le Conseil communal de Rossinière charge son président Auguste Martin de « témoigner de la part de l'assemblée à la famille du défunt

ses sentiments de reconnaissance et la part qu'elle prend à son deuil ». Ensuite, afin de prouver cette reconnaissance d'une manière visible et durable pour d'aussi longs services rendus à la commune, le Conseil vote l'érection d'un modeste monument à la mémoire de ce vénérable magistrat. Ce monument funéraire, placé sur la tombe du défunt dans le cimetière de l'église, a été enlevé et détruit il y a quelques années.

XI. Une demeure hospitalière

En marge des événements de 1845

Par l'inscription sur le dossier d'un banc à l'église de Rossinière, accordant une concession de places en faveur des hoirs du pasteur Henchoz, la paroisse consacrait le souvenir de Gabriel Henchoz [1], ministre, frère de Jean-David Henchoz, le constructeur de la grande maison du Borjoz, appelée plus tard « le Grand Chalet ». Veuf d'Agathe Grenier, fille du secrétaire baillival de Vevey, Gabriel Henchoz convole en justes noces avec une fille de son village natal, Marie Dubuis. Le mariage est célébré à La Tour-de-Peilz, le 11 janvier 1762, où l'époux exerce le ministère de la Parole de Dieu. Après avoir rempli ce même office à Rossinière de 1764 à sa mort, survenue le lundi 7 mars 1774, âgé de 57 ans, son remplaçant a pu écrire dans le livre de la paroisse : « Obitus Domini Pastoris Henchoz ; hélas destin misérable, tous déplorent la mort d'un pasteur si distingué, d'un citoyen excellent, remarquable pour son amour de Dieu et de la Patrie. »

Les époux Gabriel Henchoz et Marie Dubuis eurent le bonheur de donner la main de leur fille unique, Françoise-Marie-Gabrielle [2], au Dr Scholl. Ce médecin très estimé a pratiqué successivement à Morat, à Vevey et à Lausanne. Il reçut en 1815 une riche médaille d'or du canton de Berne, en témoignage de

---

[1] Gabriel Henchoz, baptisé le 2 août 1716, décédé le 7 mars 1774, épouse le 20 septembre 1747 Agathe Grenier, décédée le 8 mai 1760. Il se remarie avec Marie Dubuis, le 11 janvier 1762. Etudie à Lausanne dès 1729. Catéchiste à Vevey, 1743-1749. Il dessert les paroisses de L'Etivaz (36 jours) ; Rougemont, 1749-1752 ; La Tour-de-Peilz, 1752-1764 et Rossinière, 1764 jusqu'à sa mort en 1774. Gabriel Henchoz fut un des concurrents de J.-Alph. Rosset, pour la chaire de théologie à l'Académie de Lausanne.

[2] Françoise-Marie-Gabrielle Henchoz, baptisée le 24 avril 1768, a épousé le Dr Scholl en 1790 ou 1791 ; nous ne connaissons pas jusqu'ici le lieu du mariage.

reconnaissance pour les soins désintéressés qu'il avait prodigués à Lausanne aux ressortissants bernois pendant une épidémie de typhus.

Jusqu'au Congrès de Vienne (1814-1815), Bienne, lieu d'origine et ville natale du Dr Scholl, appartenait à l'empire français, rattachée au Département du Haut-Rhin. Pour soustraire ses quatre fils à la conscription, le médecin se fait naturaliser Vaudois et achète la bourgeoisie de Rossinière en 1811. Les relations de parenté et d'amitié conservées dans ce coin perdu des Alpes vaudoises par la famille Scholl-Henchoz facilitèrent grandement cet octroi de bourgeoisie, par une commune qui n'était nullement portée d'ordinaire à l'accorder facilement. Cette décision allait être, trente-sept ans plus tard, la cause heureuse d'un réveil religieux à Rossinière.

Toute la famille du Dr Scholl est restée très attachée à sa nouvelle commune de bourgeoisie, où elle posséda, ainsi que dans la commune voisine de Château-d'Oex, des immeubles importants. Chaque année, les quatre fils et les deux filles du médecin venaient passer les vacances d'été auprès du cousin germain de leur mère, Jean-Gabriel-Rodolphe Henchoz [1], pasteur à Rossinière depuis 1789. La cure accueillait cette jeunesse avec empressement, et la vaste maison du Borjoz, demeure familiale des Henchoz, lui offrait une large hospitalité.

Charles, l'aîné des fils du Dr Scholl, jouissait particulièrement de ces vacances alpestres. Cette vie paisible et la bonne influence du pasteur Henchoz firent naître et se développer en lui le désir de se vouer au saint ministère ; ce qu'il fit du reste ; cette vocation va plus tard le mettre en étroit contact avec les habitants de la « Maison de la Place ».

On sait la grande part prise par le pasteur Charles Scholl [2], au mouvement séparatiste de 1845. Le 12 mars 1847, la constitu-

---

[1] Jean-Gabriel-Rodolphe Henchoz (1753-1842) est né avant la construction du « Grand Chalet » (1754) par son père Jean-David. Pasteur, après d'autres postes, à Rossinière de 1789 à sa mort en 1842. Il a été élevé dans la grande maison du Borjoz, et durant son ministère à Rossinière, il partageait son temps entre la demeure familiale et la cure, étant célibataire.

[2] Charles Scholl, né le 14 octobre 1793, décédé le 18 mars 1869. En 1817, consacré au ministère de la Parole. Suffragant à Rolle. En janvier 1819, il part pour Londres où il exerce un actif ministère en terre étrangère, pendant dix-huit ans. De 1836 à 1839, suffragant à Ouchy. Dès 1839, pasteur à Lausanne. Voir particulièrement, pour son séjour à Rossinière, *Souvenir de Charles Scholl*, par JAYET, Lausanne Imprimerie Georges Bridel, 1869.

tion de l'Eglise libre du canton de Vaud fut signée dans le salon du pasteur Charles Scholl, à Lausanne. Malgré l'interdiction des nouvelles autorités faite aux séparatistes de tenir séance, Charles Scholl répondait à tous les appels : ceux de sa conscience et ceux des fidèles. Ses lieux de réunion essuyèrent les descentes de police. Il s'exposait à la rigueur d'un gouvernement despotique et intransigeant. Condamné à l'amende, il récidive ; mais vient ensuite le véritable châtiment : la peine administrative, c'est-à-dire le renvoi immédiat dans sa commune d'origine. Un terme de six jours lui est accordé pour s'exécuter.

Après un séjour en Ecosse, le banni se prépare à aller passer le reste du temps de son exil à Rossinière, dans cette terre de Sibérie, comme il dit lui-même. Il en a beaucoup d'appréhension. Dans une lettre datée de Rossinière, le 9 novembre 1848, il écrit : « Si je devais juger de mon séjour ici par mon voyage d'hier, j'aurais lieu d'en bien augurer. La journée a été splendide et le voyage charmant. Je n'ai point souffert du froid et n'ai pas fait usage de mon manteau. »

Dans la vaste maison du Borjoz, on lui avait préparé la plus cordiale des réceptions. Mais il trouve cette maison bien vide et bien silencieuse. Son petit-cousin, Gabriel-David Henchoz, âgé de septante-sept ans, l'ancien président du Tribunal du Pays-d'Enhaut, y vit seul, avec une gouvernante.

La ruche bourdonnante de son jeune âge s'est tue dans la grande maison. Les quatre fillettes et le jeune garçon, dont les ébats l'égayaient au début du siècle, sont tous partis du nid. Rose-Marguerite-Pauline-Françoise est devenue Mme Rodolphe-David Martin, elle n'habite pas loin de là ; Marie-Louise-Eugénie a suivi son époux Charles-Louis-David Baux au Chêne, près des Moulins ; les deux autres filles, Rodolphine-Henriette, femme d'Elie Morier-Genoud, et Elise-Susanne-Pauline, épouse d'Henri-Samuel-Dominique Jordan, ont quitté la vallée pour des cieux plus doux. Quant au fils, Vincent-Gabriel-Rodolphe-Louis, il s'est installé comme notaire à Aigle.

Le premier soir, Charles Scholl trouve sa chambre bien froide, mais le lit est douillet et bien chaud. La nourriture est abondante, variée et saine.

Le grand édifice de Jean-David Henchoz n'est pas encore transformé en hôtel-pension du Grand Chalet, il le sera dans

quatre ans. Le pasteur Scholl ne peut songer à rester très longtemps l'hôte d'une personne si âgée. Il trouve gîte, accueil et grande sympathie chez Albert-Béat-David Martin, receveur de l'Etat et syndic de la commune de Rossinière. « Me voilà du moins sous bonne protection... c'est une position originale pour un banni, d'être le protégé d'un fonctionnaire du gouvernement », écrit notre pasteur. Il se trouve fort bien dans sa nouvelle résidence, la superbe « Maison de la Place ». « Ma chambre, au second étage est éclairée par quatre petites fenêtres à la façon des montagnes », c'est-à-dire à verres ronds cerclés de plomb [1]. « Le soleil luit beaucoup ici en hiver, il égaye ma chambre et la réchauffe. » Le ministre Scholl aime ses nouveaux hôtes.

Sous le même toit, dans la demeure voisine, habitent le pasteur dissident Gabriel-David Pilet [2], beau-frère du receveur, sa femme et sa sœur. Chez eux, le pasteur exilé trouve beaucoup de réconfort. Il apprécie les veillées qu'il y passe, où sur l'âtre de la grande cuisine brille sans cesse un feu de fayard [3], auquel se réchauffe son corps et son âme.

Mme Pilet-Martin est une fidèle des réunions du soir, présidées par le pasteur Scholl. Les auditeurs de Scholl augmentent de semaine en semaine. Le dimanche les réunions religieuses ont lieu le matin et le soir. En quittant Rossinière, à la fin de son exil, Charles Scholl emporte les regrets de nombreux fidèles, libristes, nationaux et darbystes, bien-portants et malades. Il a répandu en âme et conscience la semence de l'Evangile. Il a contribué grandement à former dans ce petit village alpestre une annexe importante de l'Eglise libre voisine de Château-d'Oex.

XII. Le Grand Chalet, la Cure et la « Maison de la Place », centres d'influence religieuse

Nous venons de souligner l'influence exercée par le pasteur Charles Scholl sur la vie religieuse de la paroisse de Rossinière, pendant son temps d'exil dans cet endroit. Il serait injuste,

---

[1] Voir planche VIII.
[2] Voir pages 56, 57 et planche VI.
[3] Bois de hêtre.

Le poêle de la chambre de ménage, entouré de son séchoir à linge et à vêtements.
Elégance et finesse ont présidé à toute la création.

vis-à-vis d'autres, de lui laisser tout le mérite. Deux hommes, avant et après lui, ont donné à cette petite population alpestre le meilleur d'eux-mêmes.

Jean-Gabriel Henchoz, fils de Jean-David Henchoz, le constructeur du Grand Chalet, et de Marie-Marguerite Pilet, de la famille des « Pilet de la Place », né en 1753, connu volontiers sous le nom du doyen Henchoz, a été pasteur à Rossinière de 1789 à 1842. Homme instruit, cultivé, d'un dévouement sans bornes, il a cherché, sans trêve, le développement de sa paroisse, le bien spirituel et matériel de ses habitants.

Les revues et les dictionnaires historiques ont souvent souligné les mérites de ce pasteur remarquable. Ces articles n'ont guère mis en évidence le côté le plus positif de cet homme resté célibataire pour mieux s'occuper de son pays. C'était son constant désir : améliorer l'instruction publique et l'éducation de la jeunesse.C'est ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple, qu'il prit sous sa protection le petit-neveu de sa mère, Gabriel-David Pilet, de la « Maison de la Place ». Ce jeune garçon, né le 24 mars 1795, suivit l'école de Rossinière, son village. Il fut remarqué par son parent le doyen Henchoz, qui résolut de le faire étudier et lui enseigna lui-même le latin et le grec. Suffisamment préparé, le jeune Pilet descend à Lausanne, entre au Collège cantonal, de là en belles-lettres, puis en philosophie et enfin en théologie, où il passe quatre années. En 1820, il est consacré au saint ministère. Enfant de nos montagnes, il veut consacrer ses forces à sa vallée. Pendant dix ans il est le suffragant du doyen Henchoz. C'était une manière de témoigner de la reconnaissance à son protecteur. En 1830, il est nommé pasteur à L'Etivaz, paroisse à laquelle il donne beaucoup et dont il gardera un fidèle souvenir. Pendant son ministère à L'Etivaz, il fit bénir son mariage dans la rustique église de ce vallon, le 5 mai 1831. Il épousait une fille de son village, Louise-Julie Martin, la sœur du receveur et syndic Béat Martin. Ce n'était pas la première union Pilet-Martin ou Martin-Pilet, qui de temps à autre venait resserrer les liens de parenté entre les habitants des deux maisons : « La Place » et la « Maison familiale des Martin ». En 1837, il quitte ce poste pour occuper celui de Rougemont, jusqu'aux événements de 1845. Il était, à ce

moment-là, député au Grand Conseil vaudois, élu en 1841 par le cercle de Rougemont [1].

Le ministre Gabriel-David Pilet [2], partisan convaincu d'une Eglise nationale, ne l'était en aucune manière d'une Eglise asservie ; cette manière de voir explique sa démission de pasteur et son retour dans sa demeure de Rossinière. Là, attaché fortement à l'Eglise de sa jeunesse et aux souvenirs du doyen Henchoz, en son vivant très national, Pilet écoute sa conscience, mais reste dans l'indépendance. Après avoir vu l'Eglise libre à l'œuvre, grâce aussi à l'influence du pasteur Charles Scholl, dont il apprécie les convictions, Pilet ne tarde pas à prendre une part directe au mouvement séparatiste et devient membre de l'Eglise libre jusqu'à sa mort, survenue le 15 janvier 1879 à l'âge avancé de 84 ans. Ainsi il vécut trente-quatre ans — la seconde partie de sa vie — à Rossinière, vénéré de tous, en exemple à chacun dans la simplicité et l'humilité, au milieu d'une population sympathique, en relations constantes avec ses nombreux parents de Rossinière et les pasteurs nationaux du district. Pendant cette longue période, il a présidé à de nombreuses réunions évangéliques dans sa belle demeure de « la Place ». Après sa mort, M. E. Bovon, pasteur national de Rougemont, se plaît à rendre un hommage à cet excellent homme et termine ses lignes en disant : « A nous maintenant d'honorer sa mémoire par l'imitation de ses vertus. »

---

[1] De 1841 à 1845, le cercle de Rougemont, comprenant les deux communes de Rougemont et de Rossinière, séparées entre elles par le cercle de Château-d'Œx, a été représenté au Grand Conseil vaudois par deux citoyens de Rossinière, Gabriel-David Pilet, ministre en charge à Rougemont, et Gabriel-David Henchoz, du Grand Chalet, domicilié à Rossinière, âgé de soixante-neuf ans, ancien président du Tribunal du district du Pays-d'Enhaut. C'était un fait exceptionnel ; Rougemont, la plus grande commune du cercle, avait tout pouvoir pour élire comme députés deux des siens ; ce n'était que condescendance de sa part d'abandonner un député à sa voisine.

[2] Dans son *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, Lausanne 1921, M. Eugène Mottaz, à la page 568 du t. II, dans la liste des pasteurs de Rougemont, pour la période 1837-1845, écrit : Gédéon-David Pilet ; il faut lire : Gabriel-David Pilet. Dans le même ouvrage, à la fin de la première colonne de la page 564, on peut préciser le lieu et la date de la naissance du doyen Henchoz. Jean-Gabriel-Rodolphe est né au Borjoz et baptisé le 19 octobre 1753, à Rossinière ; la belle demeure de son père, Jean-David Henchoz, soit le Grand Chalet, ne sera terminé qu'en 1756. La date de 1754 est la date du couronnement de cet édifice.

XIII. Héritier des vertus des aïeux : Ernest Martin (1867-1934)

Une grande figure de la première partie du XXe siècle

Au début de ce siècle, Ernest Martin, en son vivant successivement secrétaire municipal, municipal et boursier communal, était l'aboutissement d'une lignée remarquable : les « Martin du Village ». Il avait hérité de ses ancêtres les vertus des meilleurs : des nobles Favrod-de-Fellens, la noblesse de caractère ; des notaires Perronet, l'exactitude et la clarté dans la rédaction des actes civils ; des Dufour, un dévouement constant à la cause communale ; des Massard, des Dubuis et des Pilet, un amour sans réserve pour son Rossinière ; des Marmillod, un fidèle attachement à l'Eglise et aux vertus chrétiennes. Il ne lui suffisait point d'être l'héritier des biens matériels et moraux de Joseph Favre, la grande figure de la Révolution vaudoise au Pays-d'Enhaut, des Henchoz du Grand Chalet, et de la dynastie des Martin, il désirait surtout et avant tout, se rendre utile. Toute sa vie a été cela : Servir. Il se retira des charges honorifiques pour mieux servir.

Il y eut toujours un forestier, un géomètre, dans Ernest Martin, par goût, mais aussi par aptitudes. Il tenait en main la « martelle » [1] aussi bien que le théodolite, son instrument affectionné pour bien préparer le tracé des chemins communaux ou la construction des réseaux d'adduction d'eau pour son village. Non seulement il a été utile à sa commune, mais à son canton et à sa patrie : la Suisse, ainsi qu'à un grand nombre de ses concitoyens. Comme officier d'état civil, comme facteur postal, comme membre de la commission d'impôt, comme secrétaire de l'Association du Musée du Vieux-Pays-d'Enhaut, partout vous le retrouvez doué de ces qualités : conscient de ses droits, certes, mais respectueux de ses devoirs, impartial, franc et bon. Tout ce qui pouvait procurer à son village et au Pays-d'Enhaut tout entier un progrès moral, social, artistique ou matériel, le trouvait chaud partisan et habile défenseur.

---

[1] La hachette munie des armes de la commune avec laquelle on frappe les sapins destinés à la coupe.

Ernest Martin s'occupait des domaines avec beaucoup de sens pratique. Les compartionniers du beau pâturage de Culand, dont il était l'un, le chargèrent pendant de nombreuses années d'administrer leur bien. Il le fit avec compétence et avec d'autant plus de plaisir que ses droits lui venaient, de génération en génération, de ses plus lointains ancêtres.

Ce grand citoyen est mort au champ d'honneur. Il a été frappé d'embolie, au moment où il se préparait à se rendre à une séance du Conseil communal. Démentant l'adage « les républiques sont ingrates », le législatif de Rossinière s'ajourne sur-le-champ en signe de grand deuil. Trois jours après, la coquette église de la paroisse, où Martin montait chaque dimanche pour le culte public, était trop petite pour contenir la foule qui venait lui rendre le dernier hommage.

XIV. Les Pilet

Postérité nombreuse

La famille apparaît dans la première moitié du XIVe siècle. A la fin du XVIe siècle, trente familles portant le nom patronymique de Pillet ont leur habitat à Rossinière et à Cuve. Pendant longtemps le nom s'écrit avec deux « l », aussi bien pour ceux ressortissants de Rossinière seulement, que ceux possédant la double bourgeoisie de Rossinière et Château-d'Oex. La famille essaime un peu partout, mais un bon noyau reste fidèle à son lieu d'origine, où plusieurs de ses membres ont servi fidèlement la communauté, comme notaires, gouverneurs, lieutenants de justice, municipaux, syndics, etc. Abraham, fils de Pierre Pilet, fut médecin au XVIIIe siècle. Samuel-Jean-Louis-Alexandre Pilet (1795-1865), pasteur à Francfort-sur-le-Main 1828-1834, à Arzier 1834-1836, professeur à l'Ecole de théologie fondée à Genève par la Société évangélique 1836-1862. Prédicateur remarquable par son éloquence, son érudition et sa sincère piété, il a fait honneur à cette belle famille. Nous consacrons dans cet ouvrage un chapitre spécial à Gabriel-David Pilet, ministre et député de 1842 à 1845. Nous pouvons ajouter à ces noms celui de Jules Pilet, conservateur du Registre foncier de Vevey, auteur d'un remarquable ouvrage de généalogie des familles Pilet, de

1593 à 1954. Ces notes généalogiques sont contenues dans quatre volumes, dont un exemplaire est déposé aux Archives cantonales vaudoises à Lausanne et un autre au Musée du Vieux-Pays-d'Enhaut.

Des trente-quatre chefs de famille existants vers 1600 environ, cinq sont encore représentés aujourd'hui à Rossinière par leur postérité. La plus importante de ces cinq lignées a célébré trente-sept mariages de 1930 à 1954. Elle compte au milieu de ce XXe siècle, quatre-vingts familles avec deux cent cinquante membres vivants. Vers 1630 environ, cette branche des Pilet est connue sous le nom : « Les Pilet de la Place. »

Les Pilet de la Place

La plus ancienne mention des Pilet apparaît dans une « lettre de franchise » pour l'usage des Pillet de l'Essert, de la Châtellenie de Oyes (Château-d'Oex) concédée en novembre 1358, par le comte Jean de Gruyère, Seigneur de Montsalvens, en raison des services rendus au comte par un membre de la famille Perrod-Pillet. Plus tard, le 9 octobre 1438, « Johannes Pillet, antenatus » est cité dans la Charte du curé Jean d'Outre Jour, précisant les « Libertés et Franchises » de l'Eglise de Oyez (Oex).

Vers la fin de l'époque glorieuse des comtes de Gruyère, Jean Pillet, de Château-d'Oex, connu dans la vallée sous le nom de Nicoud (ou Nicod) Pillet alias Caille, vivait à Cuves, comme l'indique le testament de Rod, l'un de ses fils. En 1566, Rod, sans postérité, lègue la plus grande partie de ses biens à son frère Claude, laissant le reste à ses neveux, les enfants d'Anthoine plus particulièrement. Un autre frère Pierre devient métral de Rossinière.

Quatre filles de Jean Pillet épousent des hommes de la Basse-Gruyère [1]. Muni du gros héritage de son frère Rod, Claude Pillet s'établit au village de Rossinière, où il possède sa maison d'habitation et ses appartenances, bordant la place publique à l'occident, d'où le nom donné à cette branche des Pilet : les « Pilet de la Place ».

---

[1] Estevenaz épouse Loys de Riaz ; Loyse épouse Théodule Robadey de Lessoc ; Clauda épouse Jean Forney ; Jenette épouse Claude Forney ; Anthoina épouse, elle, un homme de Rossinière, Marmet Marmillod.

Claude Pillet, originaire de Château-d'Oex par ses ancêtres, fut associé à la bourgeoisie de Rossinière, le 6 mai 1571, contre paiement de dix louis d'or. Dès cet instant, lui et ses descendants à perpétuité devenaient bourgeois de deux communes. Ce qui est encore le cas aujourd'hui pour sa nombreuse descendance.

A cette époque, Claude Pillet, son frère Pierre et leurs neveux, les sept enfants de feu Anthoine, vendent à la Métralie de Rossinière « un chesal d'estable, four et certoz, à présent démolis et en leur place édifié et basti une grande maison de commune et un estable au derrière d'icelle, le tout pour l'usage et service de toute la communauté de dite Rossinière » [1].

Un membre de la famille « Pilet de la Place » achète la partie orientale de la maison du notaire et curial Adam Martin

Après la mort du notaire et curial Adam Martin, en 1683, sa grande et belle maison double passe à deux de ses fils. Dès lors, dans les actes, la construction est définie d'une autre façon : « deux maisons formant un même corps de bâtiment ». Cette notion permettait la possession de chacune des parts à titre privé et personnel, évitant ainsi les ennuis créés par toutes possessions indivises. Un des propriétaires pouvait vendre, échanger sa part sans consulter l'autre partie. A la fin du XVIIIe siècle, le cadastre et les premiers plans dressés dans la commune de Rossinière maintinrent cette définition et donnèrent à chacune de ces parcelles un numéro nouveau, soit : 643 pour la demeure du couchant et 642 pour l'appartement du levant. Cette numérotation figure telle quelle sur le plan de 1910.

Cette manière de faire le partage de la maison d'Adam Martin à la fin du XVIIe siècle allait donner au cours du temps une destinée différente aux deux demeures, au gré des circonstances.

L'appartement du levant

L'ambition du grand personnage que fut le notaire Adam Martin était de voir sa postérité installée sur ses terres et dans sa somptueuse demeure. Il prend pour cela des dispositions testa-

---

[1] Une maison de commune a été construite en 1635 sur cet emplacement ; s'agit-il de la même bâtisse, c'est possible, quoique l'achat de ce chesal soit antérieur de plusieurs années.

mentaires. Son aîné, Jean-Rodolphe, notaire et curial comme son père, hérite la maison du couchant [1]. Abraham, notaire aussi, et métral de la communauté de Rossinière, reçoit dans sa part l'appartement du levant [2], le plus beau. A vues humaines, tout semblait pour le mieux. Mais s'il fallait illustrer l'avenir d'une maxime, nous choisirions celle-ci : « A toute chose malheur est bon... » ou peut-être mieux vaudrait : « Le malheur des uns fait le bonheur des autres. »

Après quatorze ans de mariage avec Louise Basin, du Châtelard-Montreux, et de pratique de notariat, Abraham Martin est victime de tragiques circonstances. L'autorité bernoise cherchait, envers et contre tout, à diminuer le nombre des notaires dans les communes où ils étaient en surnombre ; c'était le cas à Rossinière [3].

Abraham Martin fut la première victime, voici par quels moyens : « Le notaire Abraham Martin de la Rossinière, cy-devant mestral, eut le malheur et la fatalité de tomber entre les mains et en la disgrâce du très honoré Seigneur Baillif Tribollet [4] de Gessenay, au sujet d'une prétendue injure, pour laquelle la dite Seigneurie lui forma procès, et au lieu de le suivre pour le sujet commencé, il luy suscita un autre incident et le traita d'une manière à faire pitié, qui l'ont miné et presque réduit à une ruine entière, ne pouvant plus subsister ny foncer d'argent. »

Certainement Martin n'avait pas démérité, puisque tôt après on le trouve juge inférieur de la Rossinière. Mais, ces revers de fortune l'obligèrent à se séparer de la belle possession, héritée de son père. Aussi le voyons-nous faire l'échange suivant avec Jean-Jacques, fils du notaire Johannès Pillet, de la riche famille des Pillet de la Place, et beau-fils de l'opulent Samuel Martin-Dufour. Pour passer l'acte, quoiqu'il s'agisse de biens du mari, le notaire J. Henchoz s'assure du consentement de son épouse

---

[1] N° 223 du plan de Rossinière, planche I.

[2] N° 220 du plan de Rossinière, planche I.

[3] A la fin du XVIIe siècle, il y avait à Rossinière cinq notaires : Abraham Marmillod, Abraham Martin, Samuel Martin, Gabriel Henchoz, J. Henchoz. Bien avant de prendre leur grand mandat de réformation du notariat de 1718, LL.EE. de Berne poursuivent sans cesse la lutte contre la multitude des notaires. A Rossinière, Abraham Martin et J. Henchoz étaient particulièrement visés. Voir MAURICE SCHMIDT, *La réformation des notaires dans le Pays de Vaud*, Bibliothèque historique vaudoise, XIX, Lausanne, 1957.

[4] Jean-Antoine Tribolet (1648-1718), bailli de Gessenay de 1694 à 1699.

et de trois de ses proches. Le 26 septembre 1700, le fait est consommé. Voici l'essentiel de cet échange :

Abraham Martin, Sieur Juge inférieur, du consentement de honorée Louise-Catherine Bazin, sa femme, assistée et autorisée par les egrege et prudent Rodolphe Dufour, lieutenant, David Ducret, sieur banderet, de la Juridiction du Chastelard, ses parents et du Sieur Bazin, notaire, son frère, cède et remet à perpétuité au Sieur Jean-Jacques Pillet, Sieur conseiller, sa maison-demeure, située au village de Rossinière avec ses meubles attachés à forme qu'ils ont convenu entr'eux, item la terre et appartenances consistant tant en jardin, chenevier, verger et autres généralement, comme aussi la part qu'il peut avoir dans la grange et estables situés à l'occident de la maison des enfants de feu le Sieur Curial Martin, son frère, avec encore sa part des appartenances d'alentour d'icelle tant en terres qu'autrement le tout en suivant et à formes que le tout lui est échut par le partage des biens de feu le Curial Martin, son père, en se limitant...

En contre échange de quoi le Sieur Pillet cède et remet au dit Sieur Martin purement et perpétuellement, assavoir sa maison d'habitation située au village de Rossinière.

Comme la possession de Martin « prévaut celle de Pillet, icelluy Sieur Pillet rend de torne la somme de deux mille florins, outre les vins à discrétion ». Ce montant représentait une fortune à l'époque.

Dès lors, neuf générations de la lignée de Jean-Jacques Pillet se succèdent, sans interruption, dans cette demeure, fournissant un bon nombre de magistrats communaux, tant civils que judiciaires. L'arrière-petite-fille de Jean-Jacques Pillet, Marie-Madelaine, épousera Jean-David Henchoz, le constructeur du Grand Chalet.

Passant de cause à effet, le langage populaire s'empare du terme « les Pilet de la Place », pour désigner couramment la nouvelle demeure des Pilet de « La Maison de la Place ». Dans un acte de 1766, la propriété entière est appelée « La Place » tandis que plus tard les plans et cadastre n'utilisent pas cette terminologie, pour désigner ce lieu-dit.

La demeure du couchant

Autant nous sommes bien renseignés sur l'appartement des Pilet, autant nous le sommes peu sur la demeure des Martin, pendant tout le XVIIIe siècle. Le notaire et curial Jean-Rodolphe

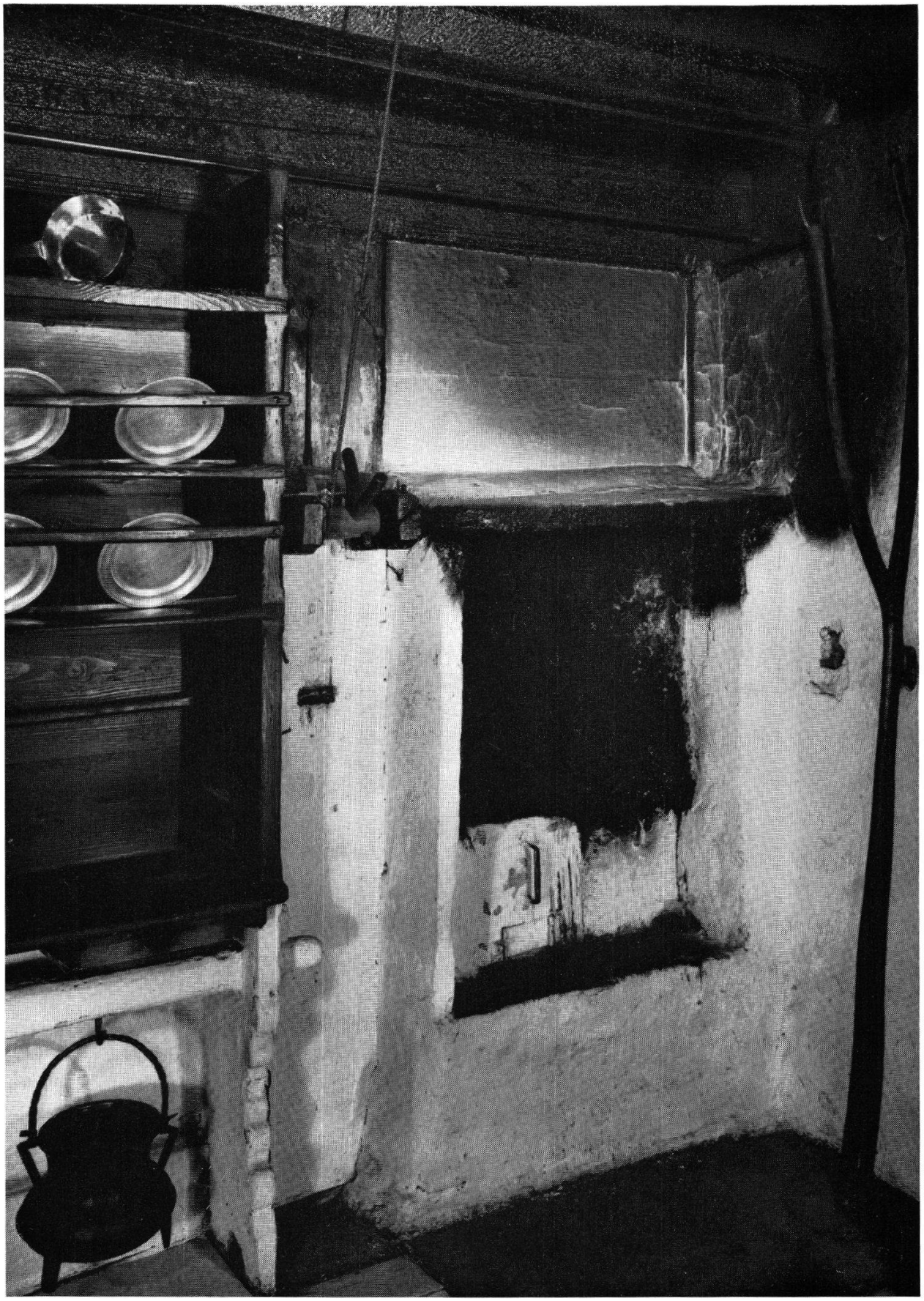

Un coin de la vaste cuisine : le « râtelier » à vaisselle d'étain, le grand « pot de métal », la fourche double, destinée à quérir la viande salée sur les « lardières ». L'ouverture dans le mur sert à charger le poêle de la chambre opposée. Au centre, le moulinet manœuvrant la corde retenant le couvercle de la cheminée.

PLANCHE XX

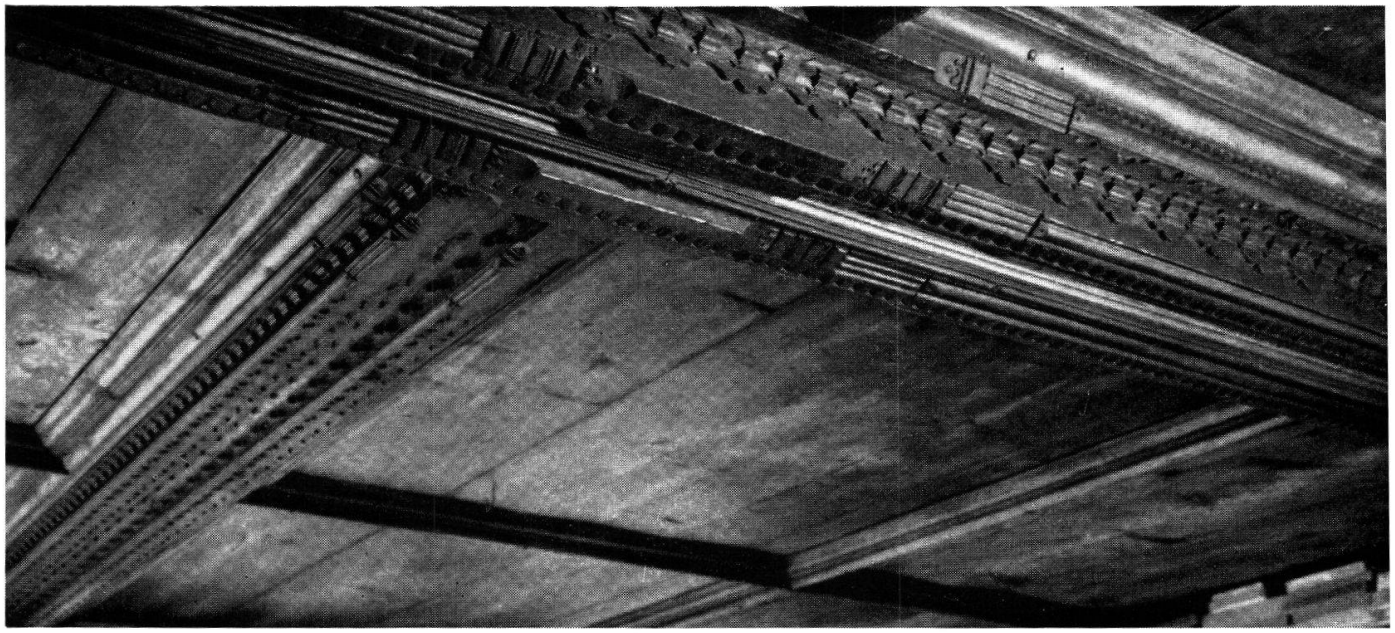

Le plafond à caissons est supporté par une poutre transversale et une seconde latérale. La sculpture en plein bois est d'une richesse et d'une recherche exceptionnelles.

Ci-contre :

La chambre familiale, dite la chambre de ménage, offre sur les poutres en saillie une ample et artistique décoration.

Sur la pièce de « nouée » : les volumes de la bibliothèque des générations passées.

Aux parois de la chambre, des tableaux souvenir :

a) La cure de l'Etivaz, paroisse où Gabriel-David Pilet a rempli un ministère de sept ans, de 1830 à 1837.

b) Une illustration de la Suisse des vingt-deux républiques, où les écussons des cantons fondateurs sont entourés de ceux de leurs après-venants.

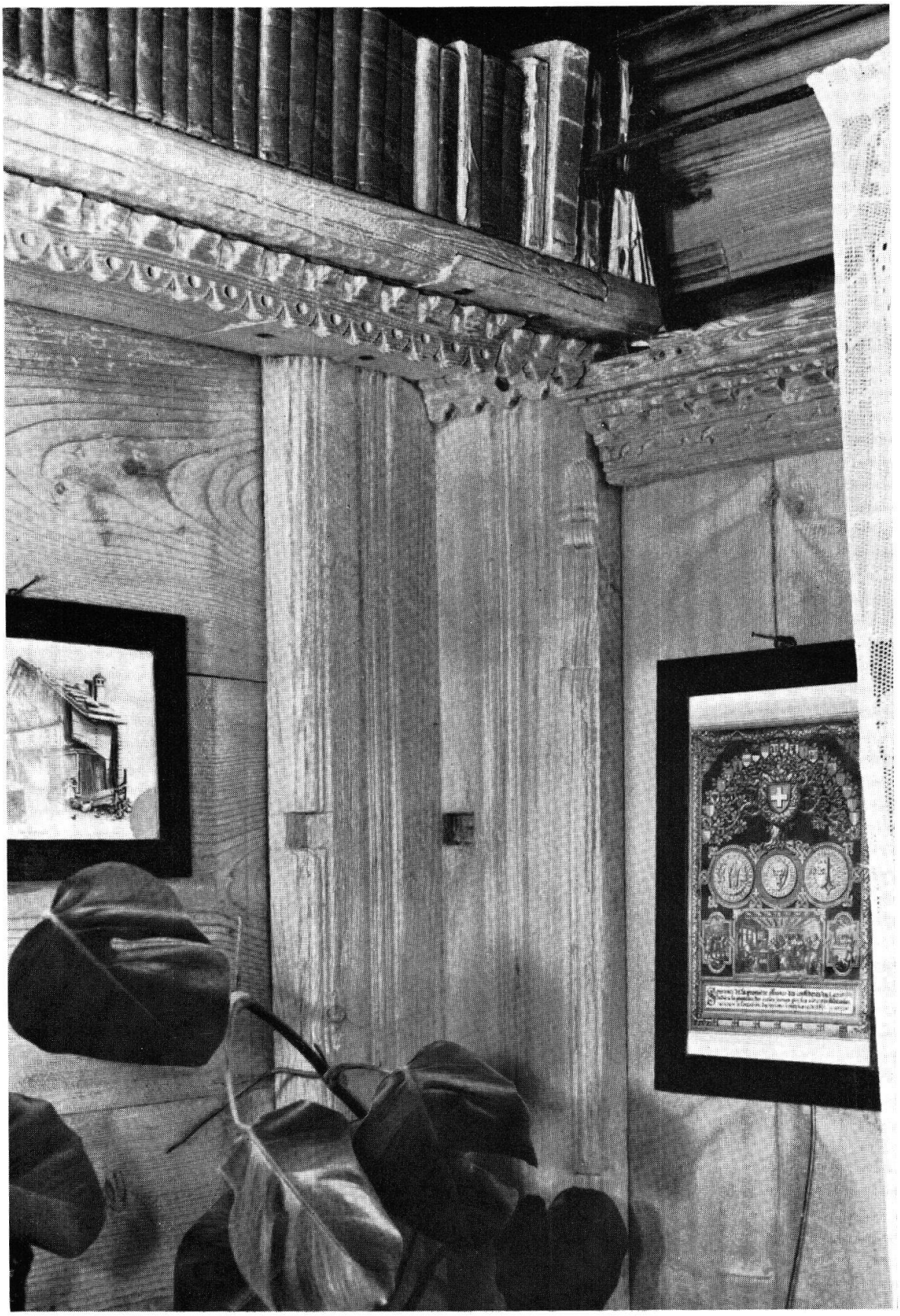

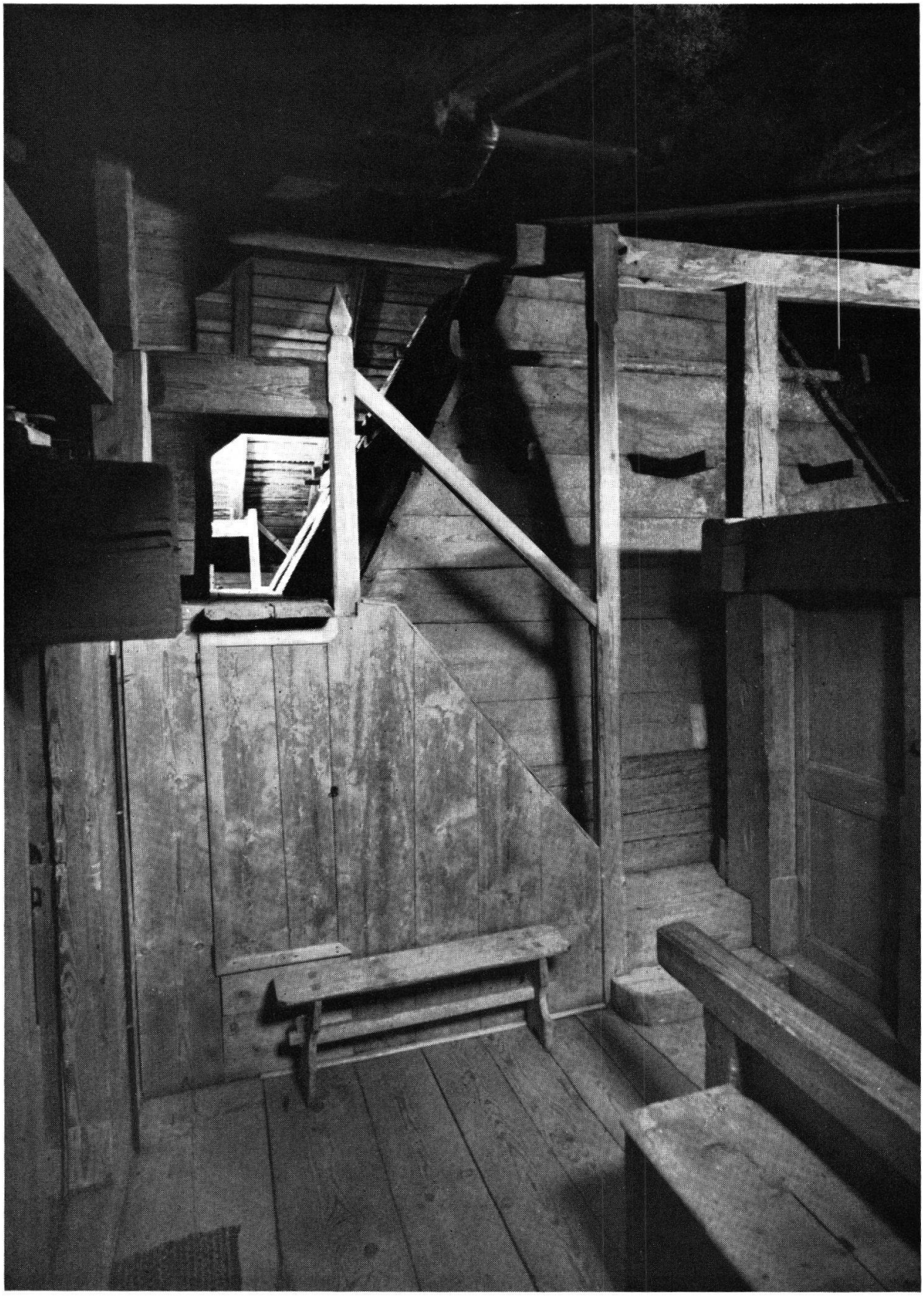

A l'arrivée du deuxième étage, on se cogne contre les vastes cheminées de bois.

Martin, survit de quelques années seulement à son père. Les archives publiques possèdent un de ses registres et un minutaire. Le Musée du Vieux-Pays-d'Enhaut conserve quelques rares expéditions signées de sa main. La famille s'éteint sans faire parler d'elle. Nous n'avons pu découvrir aucun acte de transfert de ses possessions, si ce n'est une vente en 1705 d'une terre au Vernex par le tuteur de deux de ses filles, Judith et Marie. Il faut remonter à 1808 pour trouver le receveur de l'Etat, Albert-Béat-David Martin, descendant de la lignée d'Adam Martin-Marmillod, c'est-à-dire de l'autre lignée, installé et propriétaire jusqu'en 1872 de cette partie de la maison de 1664.

L'unique héritière du receveur Martin, Caroline-Marguerite, veuve du conseiller d'Etat Adolphe Jordan-Martin, après avoir été propriétaire de l'immeuble de son grand-père, l'avoir occupé et souvent loué, le vend au municipal Paul Pilet-Marmillod, le 30 mars 1908. Pour la première fois après deux siècles et quart, les deux appartements se trouvent de nouveau réunis dans les mains d'un même propriétaire.

La double bourgeoisie des Pilet, source de conflits

De source authentique et très ancienne, les Pilet de la Place sont bourgeois de Château-d'Oex ; d'autre part, incontestablement, l'un des leurs, Claude Pillet, acheta la bourgeoisie de Rossinière, en 1571, en se gardant bien de renoncer à celle de Château-d'Oex. Cette double bourgeoisie fut au cours du temps une source de conflit entre les Pilet et Château-d'Oex et aussi entre les deux communes. Deux de ces litiges retiennent notre attention.

Au début du XVIIIe siècle, David Pilet, lieutenant de justice à Rossinière, fils de Jean-Jacques, descendant en ligne directe de Claude, précédemment cité, est propriétaire de biens-fonds dans la commune de Château-d'Oex.

Le Conseil de cette commune entend lui imposer le régime fiscal des non-bourgeois, plus onéreux que celui des communiers. Pilet ne l'entend pas de cette oreille ; il refuse en faisant valoir ses droits à la bourgeoisie de Château-d'Oex. Dans la crainte de devoir assister, une fois ou l'autre, des membres de la nombreuse descendance de cette famille, établis en terre étrangère, pour ne

pas se placer en opposition avec David Pilet, fort bien appuyé par le banneret de Château-d'Oex, Louis Pilet, son parent et par le secrétaire Albert Perronet, le Conseil trouve une échappatoire. Au lieu de faire la reconnaissance d'une bourgeoisie ancienne, on donne à l'acte les formes d'une acquisition de bourgeoisie nouvelle, en imposant au soi-disant candidat le paiement d'une finance minime de 5 louis, montant sans proportion avec la valeur réelle de cette bourgeoisie à cette époque. Le tour était joué, Pilet et la commune de Château-d'Oex ont évité la procédure en justice. Le notaire Albert Perronet dresse un acte de réception, superbement présenté, scellé et daté du « vingt-quatrième du mois de septembre, jour de l'an mil sept cent dix neuf », pour être remis en séance solennelle à l'intéressé [1].

En acceptant cette combinaison, David Pilet, lieutenant de justice, ne s'est certainement pas rendu compte des conséquences futures de son acte, eu égard à Rossinière, sa seconde commune d'origine. On allait le voir au début du siècle suivant.

Dans cette période troublée et difficile du XIXe siècle, Rossinière assiste Jean-Gabriel Pilet, domicilié à Blonay, Aron Pilet à Baulmes, et des enfants de Jean-Rodolphe Pilet, résidant à Château-d'Oex. Ces personnes sont incontestablement de la souche des Pilet, bourgeois de Château-d'Oex, par leur ancêtre commun, Jean soit Nicoud Pillet alias Caille, et bourgeois de Rossinière par acquisition de la bourgeoisie de Rossinière en 1571, par Claude Pillet, dont ils descendent. Château-d'Oex doit légalement concourir à cette assistance. Cette commune s'y refuse, se retranchant derrière des arguments sans grande valeur juridique, invoquant des cas précédents et particulièrement celui du lieutenant de justice David Pilet. L'avocat de Félice, défenseur des droits de la commune de Rossinière, dans un mémoire adroit et fort bien charpenté, démolit la position prise par le Conseil de commune de Château-d'Oex. Son exposé est une définition claire et précise de l'exercice du droit de bourgeoisie dans les siècles passés. Les lecteurs curieux d'en savoir davantage trouveront de larges extraits de la soutenance de l'avocat de Félice, dans l'ouvrage généalogique de Jules Pilet, déjà cité précédemment.

---

[1] Voir planche XXXVII.

Honneur et fidélité

Le service étranger était à l'honneur chez bien des représentants de la grande famille Pilet. Volontiers beaux gars, ces jeunes hommes n'avaient pas de peine à se faire enrôler. Dans les régiments, ils étaient de bons éléments ; leur carrière militaire restait modeste, rarement ils atteignaient le grade de sergent. Leur fidélité était exemplaire. A la fin de leur engagement, rentrés au pays, ces vieux militaires vantaient la vie des camps et exhibaient leur sauf-conduit relatant leurs mérites.

Plusieurs de ces jeunes Pilet ont laissé leur vie dans les hôpitaux militaires du régiment [1].

Rossinière garde le souvenir d'un cas particulier, dont la connaissance au moment avait beaucoup frappé la population du petit village. Voici ces circonstances :

Le 3 décembre 1751, Jean-David Pilet, de Rossinière, épouse Rose-Marie Jornayvaz, fille de David, de Château-d'Oex. Un fils, Josué-David, né le 12 août 1761, le cinquième enfant sur sept, rêve dès sa jeunesse d'uniformes flamboyants et de parades éblouissantes. Rien d'étonnant, ses parents citent constamment le brillant service accompli par leur proche parent, le sergent David Jornayvaz [2], décédé à Château-d'Oex, l'année précisément de leur mariage. Sitôt en âge pour cela, Josué-David s'engage comme soldat de la garde suisse de Louis XVI. Il assiste au massacre des Tuileries à Paris le 10 août 1792. Dans cette tragique journée, il voit tomber son camarade Pierre-David Lenoir, de Château-d'Oex ; quant à lui, c'est en se dissimulant dans un tas de paille du cantonnement qu'il eut la vie sauve.

Rentré à Rossinière à la fin de son engagement, le valeureux soldat de la Garde suisse y décède le 2 octobre 1834.

En janvier 1819, il avait reçu la médaille : « Honneur et fidélité » [3]. Cette médaille porte à l'avers :

TREUE UND EHRE, et l'écusson suisse.

---

[1] Voir E. Henchoz, *Ancienne Abbaye de Château-d'Œx*, 1946, p. 10 et 13.
[2] Même ouvrage, p. 14.
[3] Le *DHBS* donne par erreur les prénoms : Jean-Josias au lieu de Josué-David.

Au revers, dans une couronne de laurier, une inscription en trois lignes :

X / A U G U S T / MDCCXCII

fer, avec ruban rouge et croix blanche.

Pour les Vaudois, il y a eu quarante-deux médailles dont dix ont été remises en séance solennelle le 6 janvier 1819, jour des Rois, aux Invalides à Paris. Dans le canton de Vaud elles ont été distribuées en séance publique dans chaque district par les lieutenants du Conseil d'Etat. Ces médailles étaient accompagnées d'un diplôme [1]. Le 25 janvier 1924, la médaille de Josué-David Pilet était en mains de M. Paul Pilet-Marmillod, de la « Maison de la Place », municipal à Rossinière.

Abram-Samuel-David Pilet, digne émule d'Henri Pestalozzi

De la belle lignée de Claude fils de Nicod Pillet, de Cuves, est sorti Abram-Samuel-David Pilet, né à Rossinière le 18 avril 1745, appelé familièrement le régent Pilet. En 1799, répondant au questionnaire de l'enquête Stapfer relatif à l'état des écoles dans les communes, le régent Pilet nous dit comment a débuté sa carrière : « Commis à Genève, chez un marchand, environ quatre ans, ma santé (maladie de poitrine) m'ayant obligé à reprendre l'air natal pour me rétablir, j'ai pris de préférence la vocation d'instituteur. »

Après s'être fait la main en dirigeant l'école de L'Etivaz, il offre ses services pour tenir la grande école de Rougemont. Le 22 octobre 1776, le colonel de Watteville, membre du Souverain Conseil de la Ville et République de Berne, bailli de Gessenay, lui délivre son brevet de nomination dans lequel nous lisons :

« Aujourd'huy en nôtre presence et celle du Venerable Consistoire de ce lieu, Discret Abram-Samuel-David Pilet, de Rossinière, aïant donné des preuves suffisantes de sa capacité et de ses talents avantageux pour l'instruction de la jeunesse, est établi... » etc.

Après dix années d'activité à Rougemont, le régent Pilet se voit confier la quatrième classe des écoles d'Yverdon, sans concours ni examens, sur la foi des renseignements favorables

---

[1] Voir CHARLES LAVANCHY, *Les Vaudois au combat des Tuileries à Paris le 10 août 1792*, dans *R.H.V.*, t. 66 (1958), p. 1 sqq.

obtenus. Une année s'écoule dans ses nouvelle fonctions et il est nommé chantre à l'église et maître de musique. A maintes reprises la Commission du Collège lui témoigne, preuve en soit ses procès-verbaux, son estime et sa satisfaction. Ces mentions sont accompagnées de gratifications supplémentaires accordées par la ville d'Yverdon.

Ex-libris d'Abram-Samuel-David Pilet,
dessiné par lui-même

Les méthodes éducatives et pédagogiques du régent Abram-Samuel-David Pilet s'inspirèrent largement des idées d'Henri Pestalozzi. Sans égaler ce grand éducateur, Pilet a été certainement son émule, et il a eu la satisfaction de le connaître personnellement dans les dernières années de sa vie.

Notre régent revenait chaque été à Rossinière, durant ses vacances. En bon aquarelliste amateur, il donnait à ses peintures une touche toute personnelle et pittoresque. Il avait une façon particulière de représenter nos chaînes de montagnes. Ses grands

tableaux sont d'intéressants panoramas. Passionné de son Pays-d'Enhaut, il affectionnait dans ses sujets, les sites appelés à se modifier ou à disparaître : les villages, les églises, les ponts, les moulins au bord des rivières, les transports primitifs, etc., etc. Le Musée du Vieux-Pays-d'Enhaut possède une belle collection de ses œuvres.

Pendant son séjour à Rougemont, Pilet épousa Esther Mange, dont il a eu quatre enfants, mais tous sont morts dans les premiers jours de leur existence. Veuf après dix-sept ans de mariage, il convole en nouvelles noces à Yverdon avec Louise-Françoise-Cephise Paris. Des cinq descendants nés de cette union, deux fils seuls survivent aux parents : Jean-Frédéric et Samuel-Jean-Louis-Alexandre, le pasteur et professeur de théologie cité au début de ce chapitre [1].

Dans la paix de Noël, le 24 décembre 1810, Abram-Samuel-David Pilet s'éteint, laissant une veuve avec deux fils en bas âge.

---

[1] Ci-dessus, p. 60.

LES NOTAIRES DE ROSSINIÈRE DURANT LA PÉRIODE DE 1561 A 1862

Leur identité, leur seing manuel et leur parafe

Six familles autochtones ont fourni vingt-quatre notaires ayant eu leur étude installée à Rossinière durant cette période ; ce sont :

Arnaud, 1 ; Henchoz, 3 ; Marmillod, 2 ; Martin, 13 ; Massard, 2 ; Pilet, 3.

* * *

Par décision du 18 mars 1758, l'autorité bernoise accordait quatre notaires à la paroisse de Château-d'Oex, qui comme Rossinière et Rougemont n'avait eu jusqu'alors que deux notaires. Les aspirants au notariat subissaient leurs épreuves à Berne, et une fois acceptés à faire partie du nombre des notaires de LL. EE., ils s'inscrivaient personnellement dans la matricule, en y apposant leur seing manuel et leur parafe. A Rossinière, nous trouvons cinq exceptions à cette règle. Dans ces cas, le bailli de Gessenay entendait les candidats au château de Rougemont et délivrait seul la patente de notaire [1].

Nicolas Massard
(Deuxième partie du XVIe siècle)

Notaire-juré, curial. Commissaire substitué de la rénovation des droits et revenus en faveur de LL. EE. de Berne, dans la partie romande du bailliage de Gessenay. Secrétaire baillival.

---

[1] Voir MAURICE SCHMIDT, *La Réformation des notaires dans le Pays de Vaud.* Bibliothèque historique vaudoise, XIX. Lausanne, 1957.

Premier mariage, inconnu. Se remarie le 31 janvier 1587 avec Nicole Pillet, relaissée d'Anthoine Pillet.

Quatre enfants du premier mariage, de 1573 à 1581.

Laisse un registre aux A.C.V. de 1561 à 1565.

Ce registre porte comme exorde :

« Premier registre de moy Nicolas Massard passé et accepté notaire le sixieme jour du moys de Janvier en l'an présentement courant mil cinq cents soixante ung par Noble puissant Seigneur Albrächt De Erlach gentilhomme bourgeois De berne et à présent moderne ballif du balivage de gessenay au nom et pour la part de noz magniffiques et très redoubtez Seigneurs messieurs de berne du dict ballifuage seigneurs.

» *Creator omnium rerum det mihi scribere et cognoscere verum.* Amen. »

Traduction : Que le Créateur de toutes choses me donne d'écrire et de connaître le vrai. Amen.

Pierre Martin

(Fin XVIe et début XVIIe siècle)

Egrège et prudent, lieutenant de justice.

Gouverneur en 1601.

En 1572, clerc à l'étude du notaire Nicolas Massard, à Rossinière.

Pierre Martin épouse en premières noces, le 29 octobre 1598, Susanne Lyner (Lenoir), fille de Rod. Il se remarie le 20 mars 1614, avec Magdelaine relicte de Noble François Favrod.

Comme son prédécesseur, il a été examiné et admis au rôle des notaires par le bailli de Gessenay. — Pas de minutaires aux A.C.V.

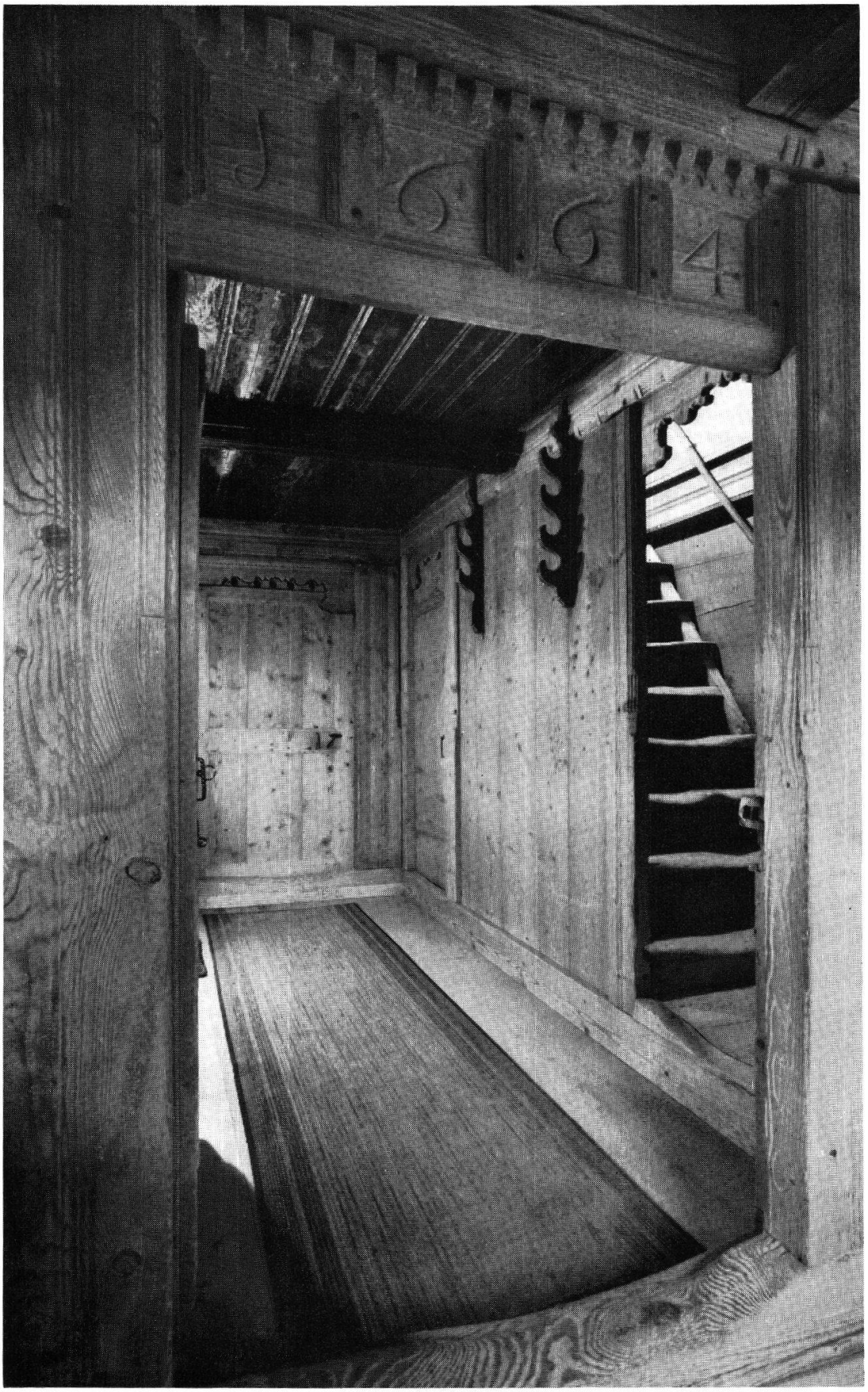

La montée à l'étage supérieur.

Les énormes cheminées jumelles sont bandées d'un chevêtre chevillé : ces cheminées sont encore là, témoins d'un autre âge.

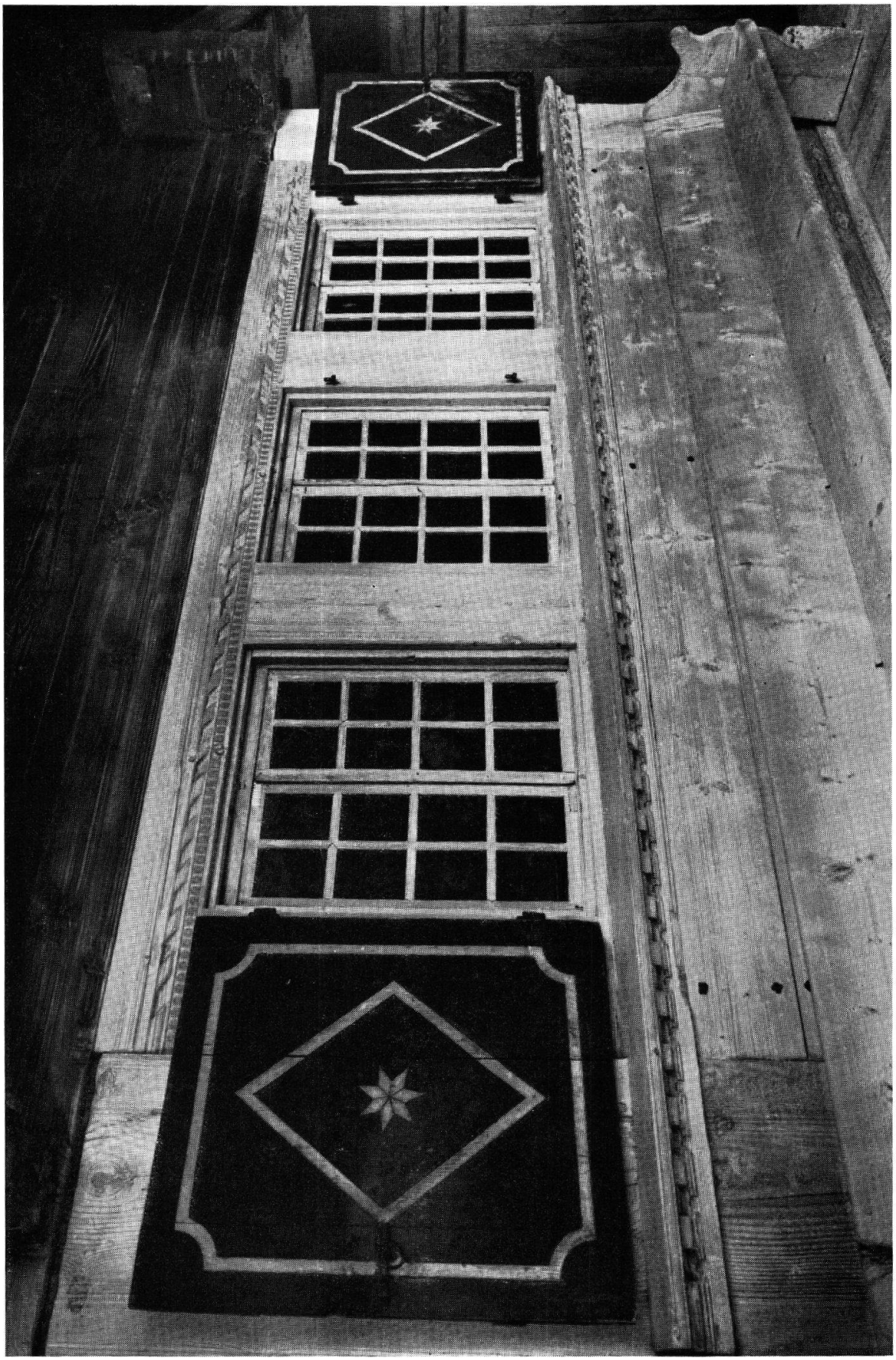

La grande galerie ouverte, avec son long banc familial traditionnel.

Planche XXVI

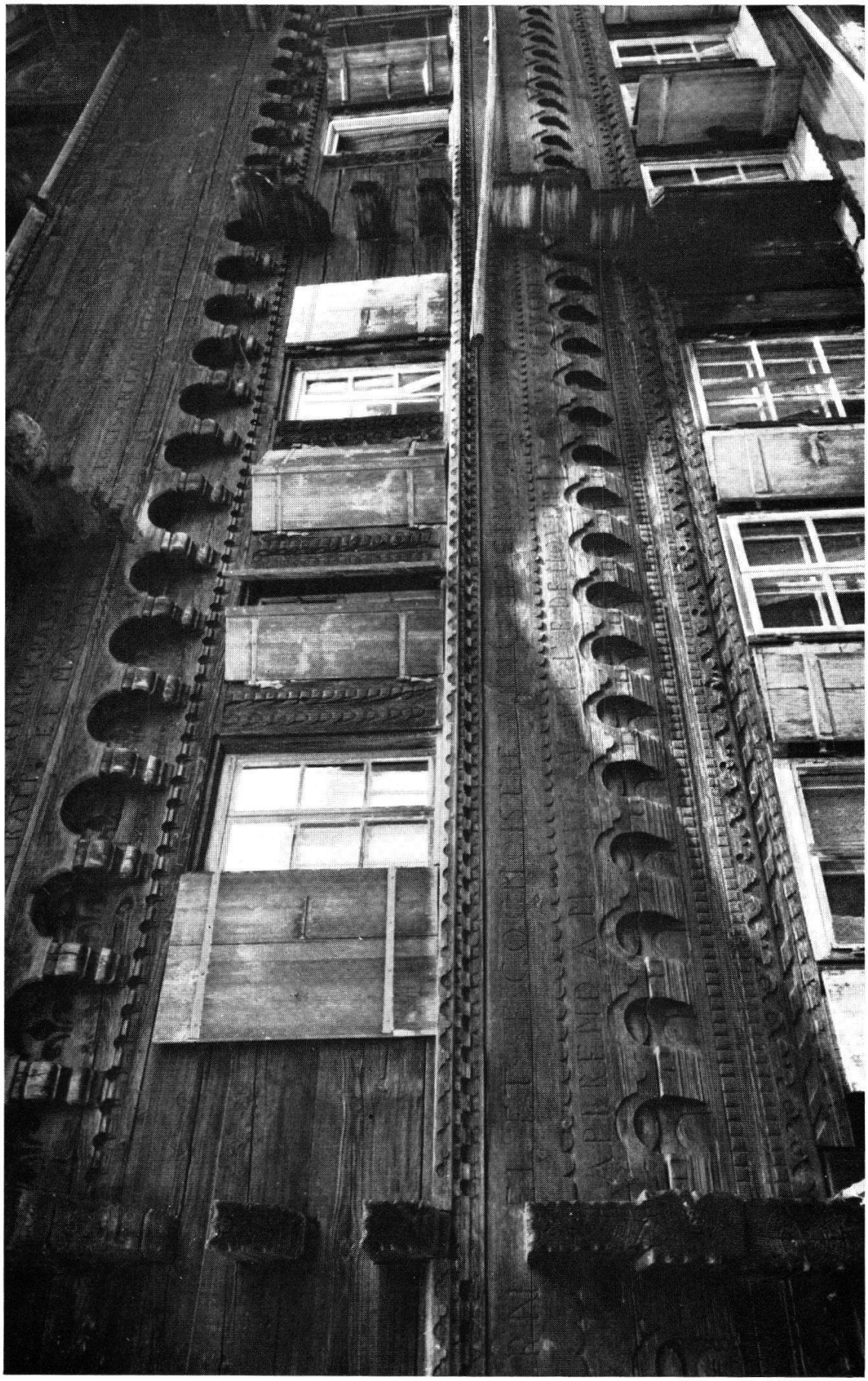

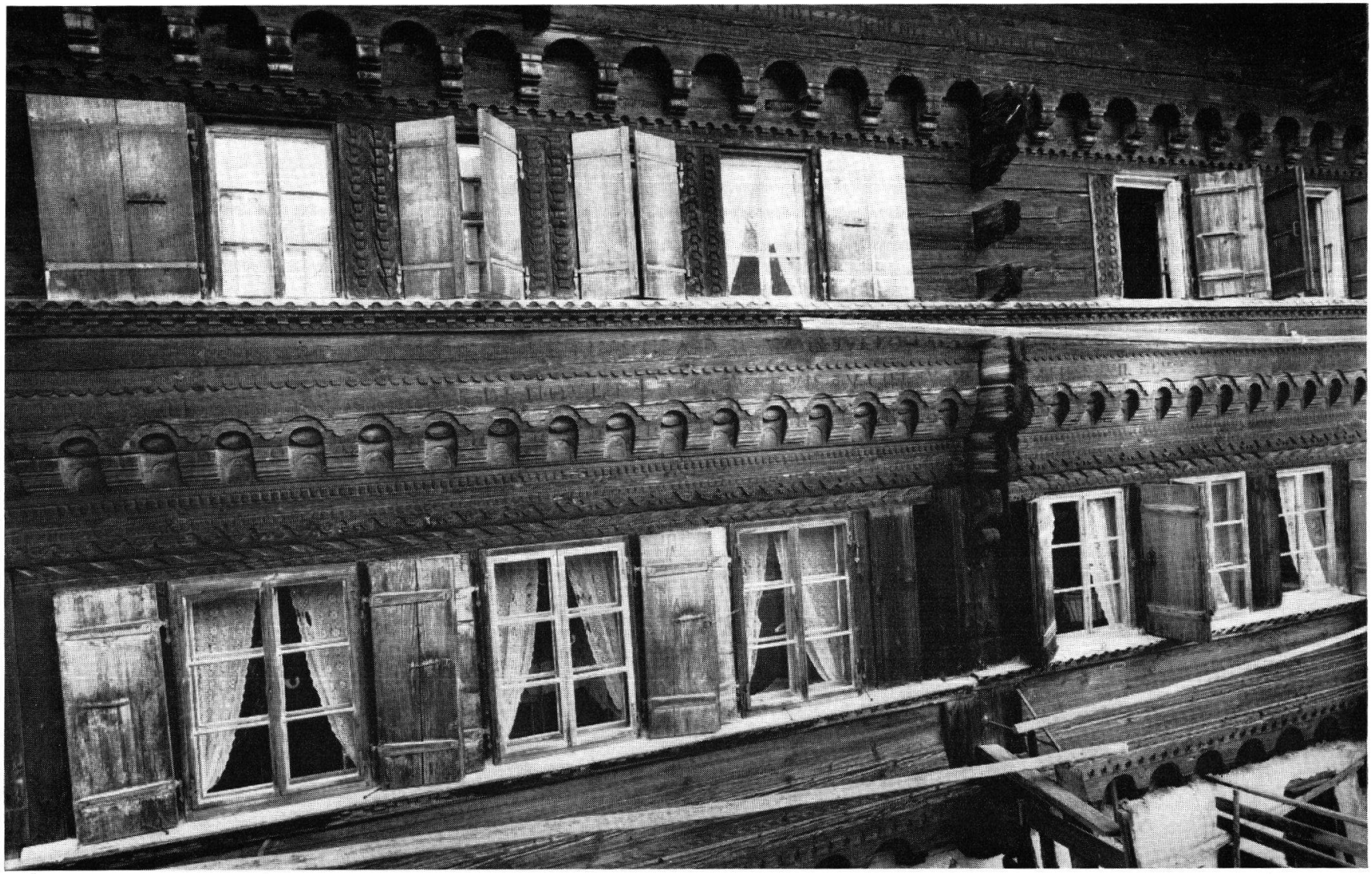

Perspective harmonieuse. — Jusqu'au milieu du XIXe siècle, aucun volet n'alourdissait les lignes. — Au premier étage, les fenêtres avaient conservé leurs petits carreaux rectangulaires, tandis que les chambres du deuxième étage étaient encore éclairées par de petites baies garnies de verres ronds sertis de plomb. — Amputations des temps modernes.

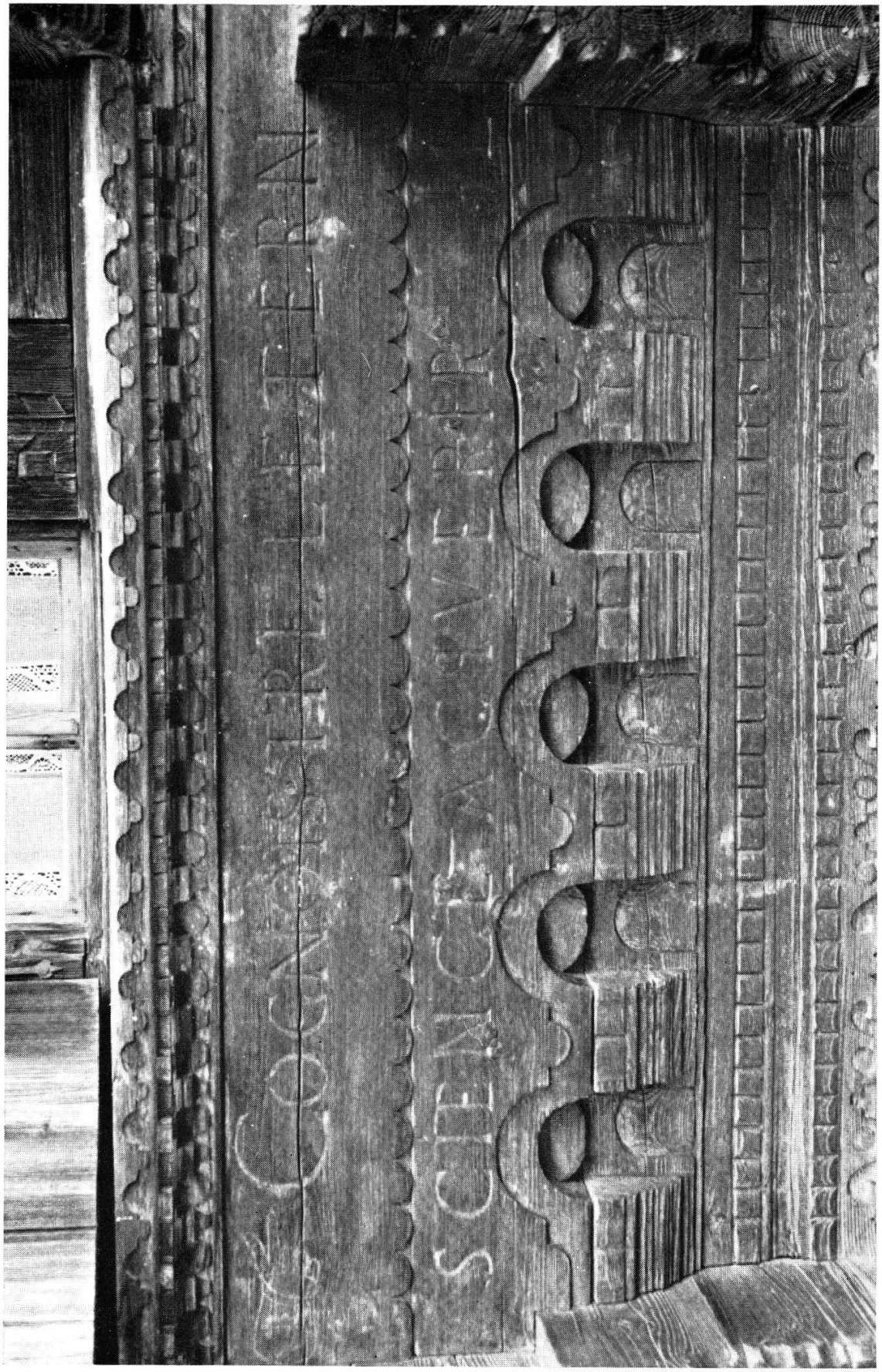

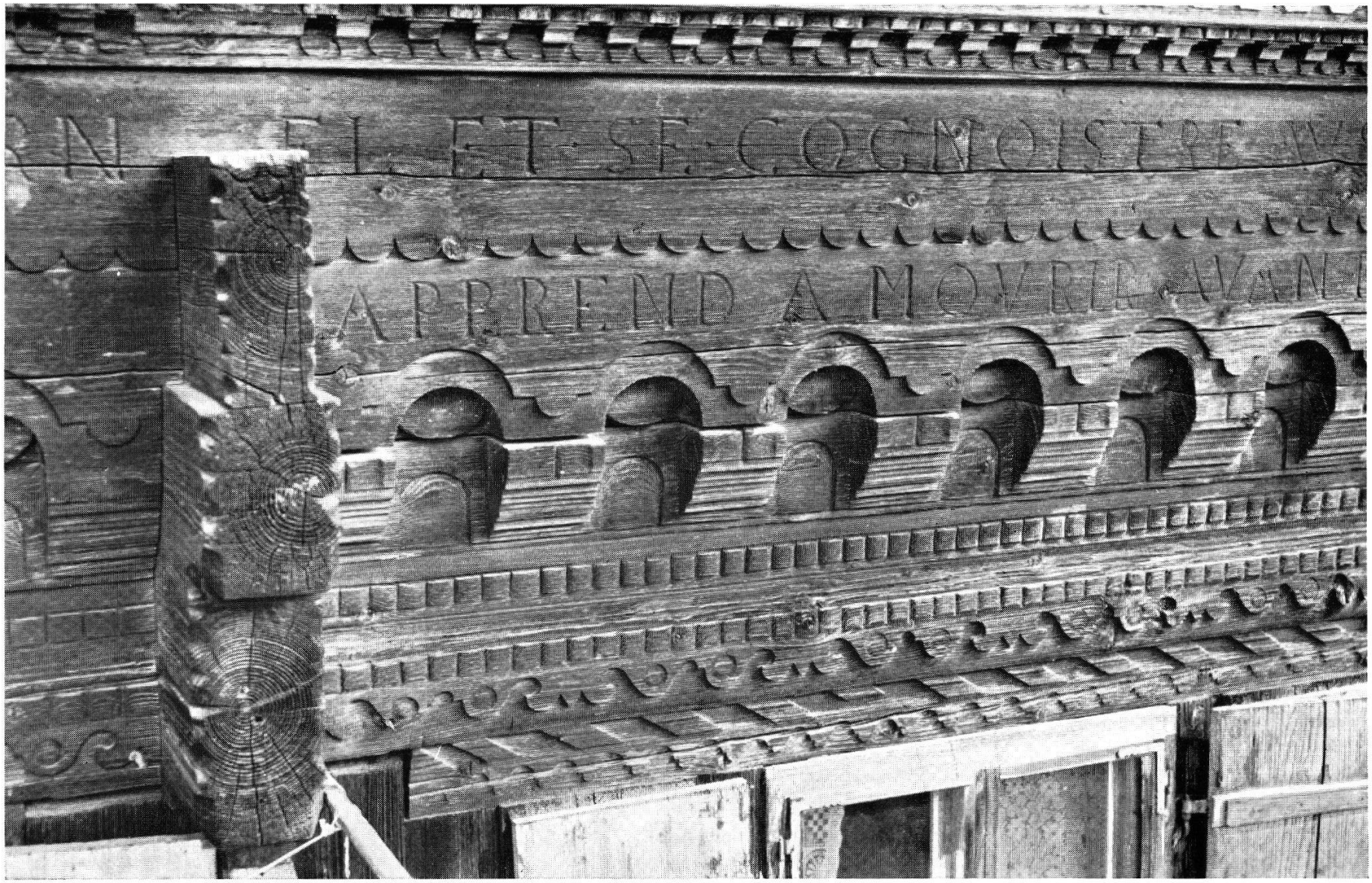

Les vues de ces deux pages et de la suivante permettent de lire l'inscription, dans son intégrité, telle que l'a fait graver dans le bois le propriétaire, et non le quatrain inventé par le professeur E. Gladbach et repris tant de fois par des amateurs inconscients.

Suite des deux pages précédentes.

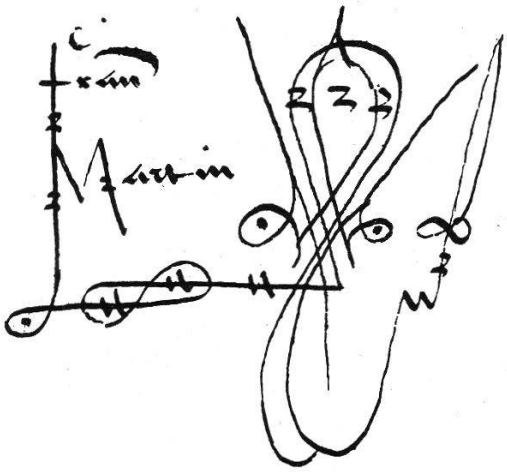

François Martin

(Fin XVIe et début XVIIe siècle)

Notaire à Rossinière. Cité « lieutenant de Justice » en 1589 et mestral, dès 1590.

Premières noces, deux enfants en 1573 et 1575. — Secondes noces, épouse le 27 février 1586 Esther Pillet, relaissée d'Abraham Pillet. Trois enfants en 1589, 1590, 1593. Divers actes signés de lui au M.V.P. Pas de minutaire aux A.C.V. Examiné et immatriculé par le bailli de Gessenay.

David Arnaud

(Début XVIIe siècle)

Notaire-gouverneur en 1609.

Epouse, le 4 avril 1601, Magdelaine Grangier, de Montbovon.

Assermenté et immatriculé à Berne, le 22 mai 1597 (Matr. I, n° 386).

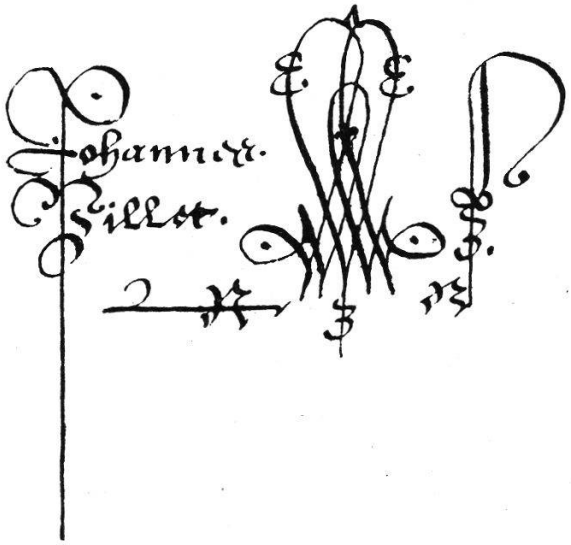

Johannes (soit Jehan) Pillet

(17 août 1589 - 16 juin 1652)

Fils d'Abraham et d'Isabel Martin.

Notaire, curial, mestral, juge inférieur.

Epouse Nicole Basin, en 1610. Neuf enfants naissent de cette union, de 1611 à 1633.

Johannes Pillet appartient à la branche importante des Pillet, dite Caille.

Inscrit et examiné par Monsieur le Secrétaire d'Etat à Berne, le 12 juin 1610 (Matr. I, n° 633).

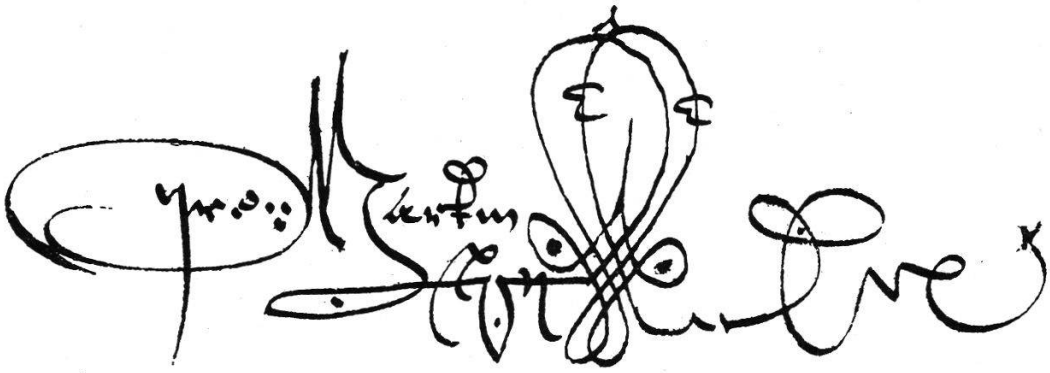

Pierre Martin

(Fin XVIe et début XVIIe siècle)

Notaire-lieutenant.

Epouse, le 10 novembre 1588, Elizabeth Chanet, fille de Jean, de Cuves. — Les documents de la fin du XVIe siècle le désignent : Provide et discret Pierre Martin. — Admis au nombre des notaires par le bailli de Gessenay.

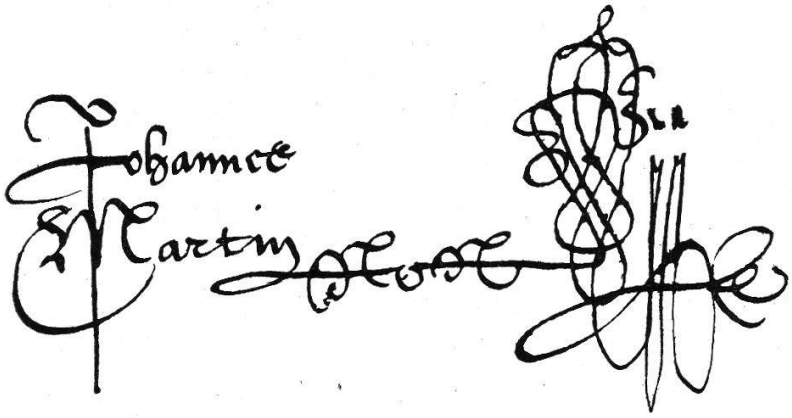

Johannès Martin
(31 janvier 1599 - ?)

Fils du ministre Jean Martin.

Notaire, curial, gouverneur en 1628.

Epouse Clauda, fille de spectable Pierre Martin, le 14 février 1619.

Admis au nombre des notaires du bailliage par le bailli de Gessenay entre 1619 et 1620.

Joseph Massard

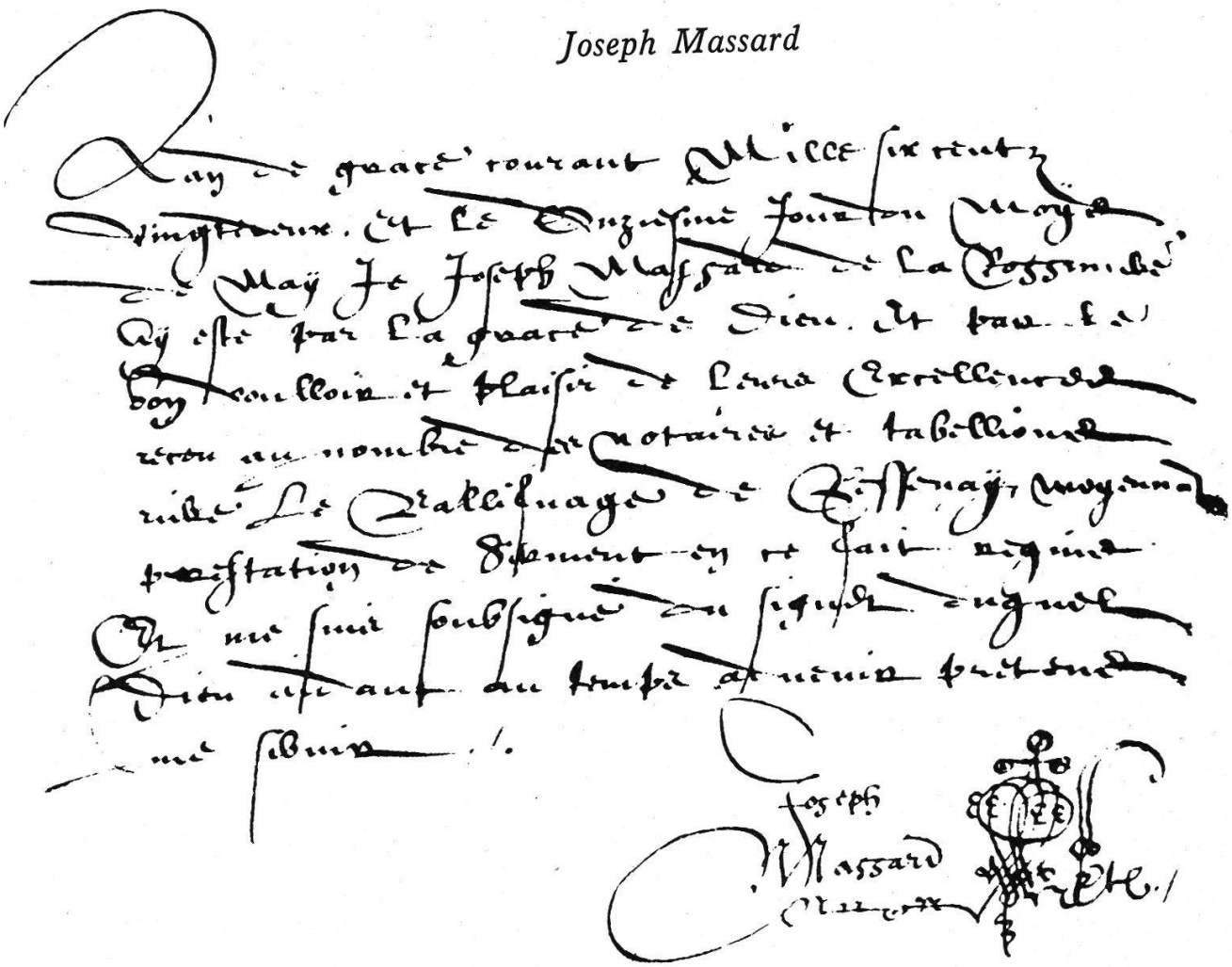

Joseph Massard

(6 décembre 1601 - 1630)

Notaire, curial.
Epouse Françoise Dufour le 8 août 1624.
Meurt avant la naissance de son troisième enfant.
Inscrit à Berne, le 15 mai 1622 (Matr. II, p. 40).
Carrière de courte durée ; à peine de huit années.

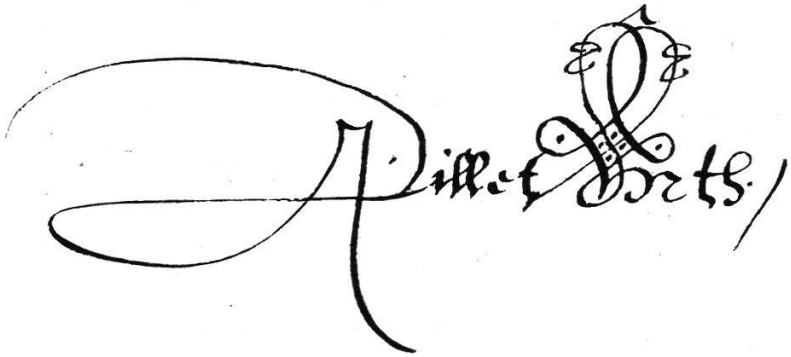

Abraham Pillet

(10 octobre 1613 - 1660)

Fils de Jehan et de Nicole Basin.
Notaire, curial, lieutenant de justice.
Epouse, le 4 février 1654, Magdelaine Martin, fille de Samuel, métral. Quatre filles naissent de cette union de 1655 à 1659.
Accepté pour être du nombre des notaires et tabellions publics de LL. EE. de Berne, pour le bailliage de Gessenay, le 22 octobre 1640 (Matr. II, p. 195).

Adam Martin

(1626-1683)

Fils d'Adam.
Reçu notaire par LL. EE. de Berne, le 4 juin 1646.
Un registre, trois minutaires de 1651 à 1672 aux A.C.V.
Voir texte aux pages 4 et suivantes.

Signature de nostre Commissaire Substitué le lundy dix et neufiesme de Janvier en lannée de Salut courrant, mille six cens soixante trois. 1663

Adam Martin

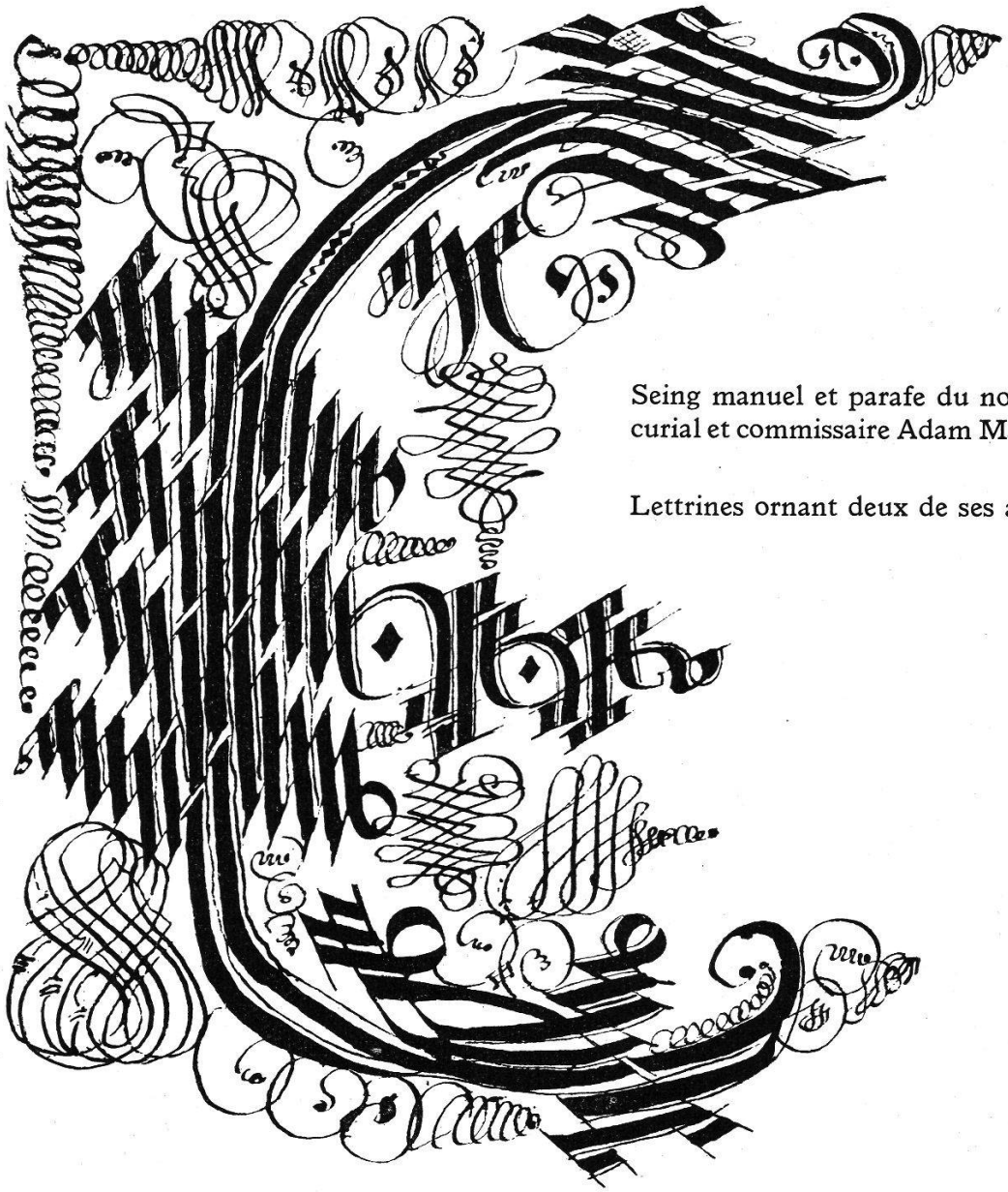

Seing manuel et parafe du notaire, curial et commissaire Adam Martin.

Lettrines ornant deux de ses actes.

Pierre Martin

(1620 - † vers 1666)

Fils de Johannès, notaire-curial.

Notaire, juré, curial, lieutenant de justice.

Gouverneur en 1659-1660.

Epouse, le 24 avril 1642, Magdelaine, fille de Pierre Cullayes, banderet d'Oex. Ces époux baptisent quatorze enfants de 1643 à 1666.

Comme notaire et tabellion public, il appose à Berne son seing manuel, le 19 janvier 1643 (Matr. II, p. 216).

Deux minutaires de 1647 à 1652 aux A.C.V.

Abraham Marmillod

(22 octobre 1643 - 18 février 1715)

Fils d'Abraham et d'Elizabeth Pillet.

Epouse Ester Rosat, de l'Etambeau à Château-d'Oex, le 1er mars 1667.

Notaire, juge inférieur, gouverneur en 1667.

Admis et reçu par LL. EE. de Berne, au nombre de leurs notaires et tabellions jurés, le 28 mars 1668 (Matr. III, p. 91).

Voir planche VII.

Jean-Rodolphe Martin

(6 avril 1651 - † entre le 1er décembre 1696 et le 19 juin 1698)

Fils d'Adam Martin, notaire, et de Susanne, née Turrian.

Notaire, curial.

En premières noces épouse, le 18 avril 1673, Marie Allamand, de Rougemont.

Se remarie le 28 avril 1682, avec Judith Saugy, de Rougemont.

Inscrit à Berne, au matricule des notaires, le 18 avril 1672 (Matr. III, p. 124). Au Musée du Vieux Pays-d'Enhaut, un registre de 1691 à 1696, fort bien tenu.

Voir texte, page 10.

Abraham Martin

(6 novembre 1659 - † vers 1708)

Fils d'Adam Martin, notaire, et de Susanne, née Turrian.

Notaire et métral, ensuite juge inférieur.

Epouse, le 9 juillet 1686, Louise-Catherine Basin, fille de feu Discret et Egrège David Basin, curial de la Baronie du Chastelard.

Immatriculé à Berne, au livre des notaires, le 7 janvier 1685 (Matr. III, p. 235).

Voir texte, page 11.

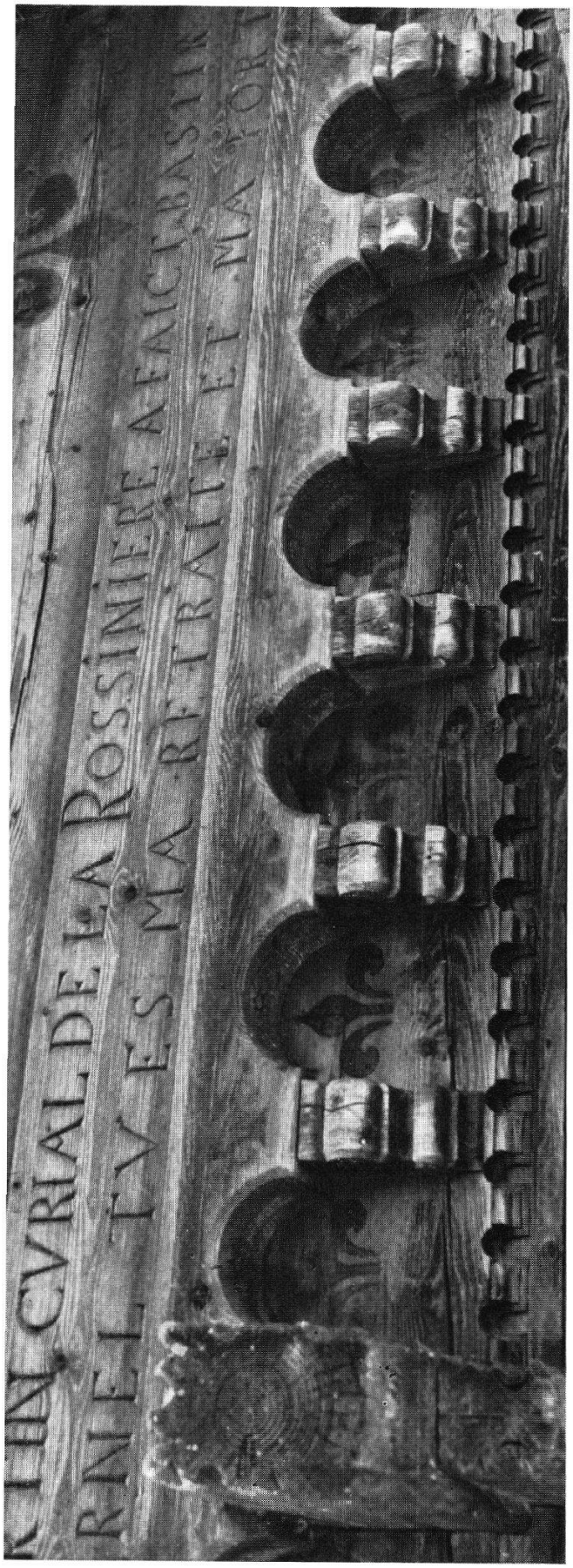

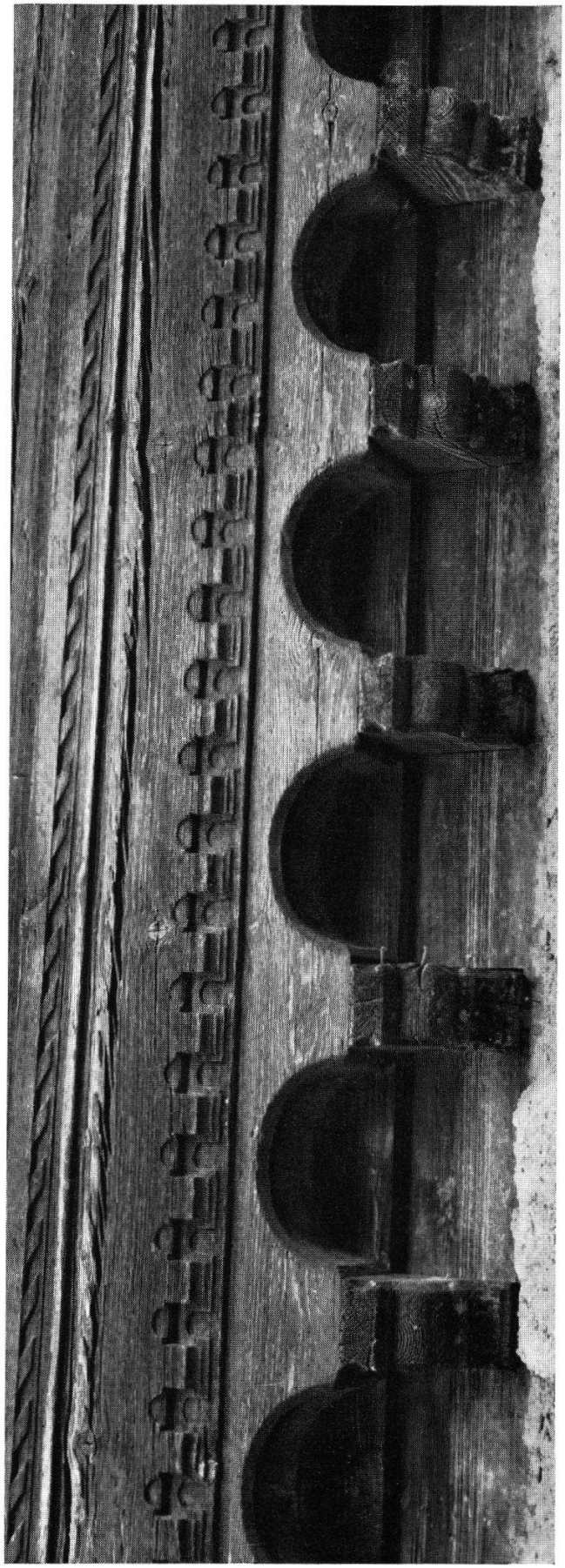

a) La nouée de l'étage. Chaque niche est décorée d'une superbe fleur de lis héraldique.
b) La sablière est entaillée de festons d'une rare élégance.

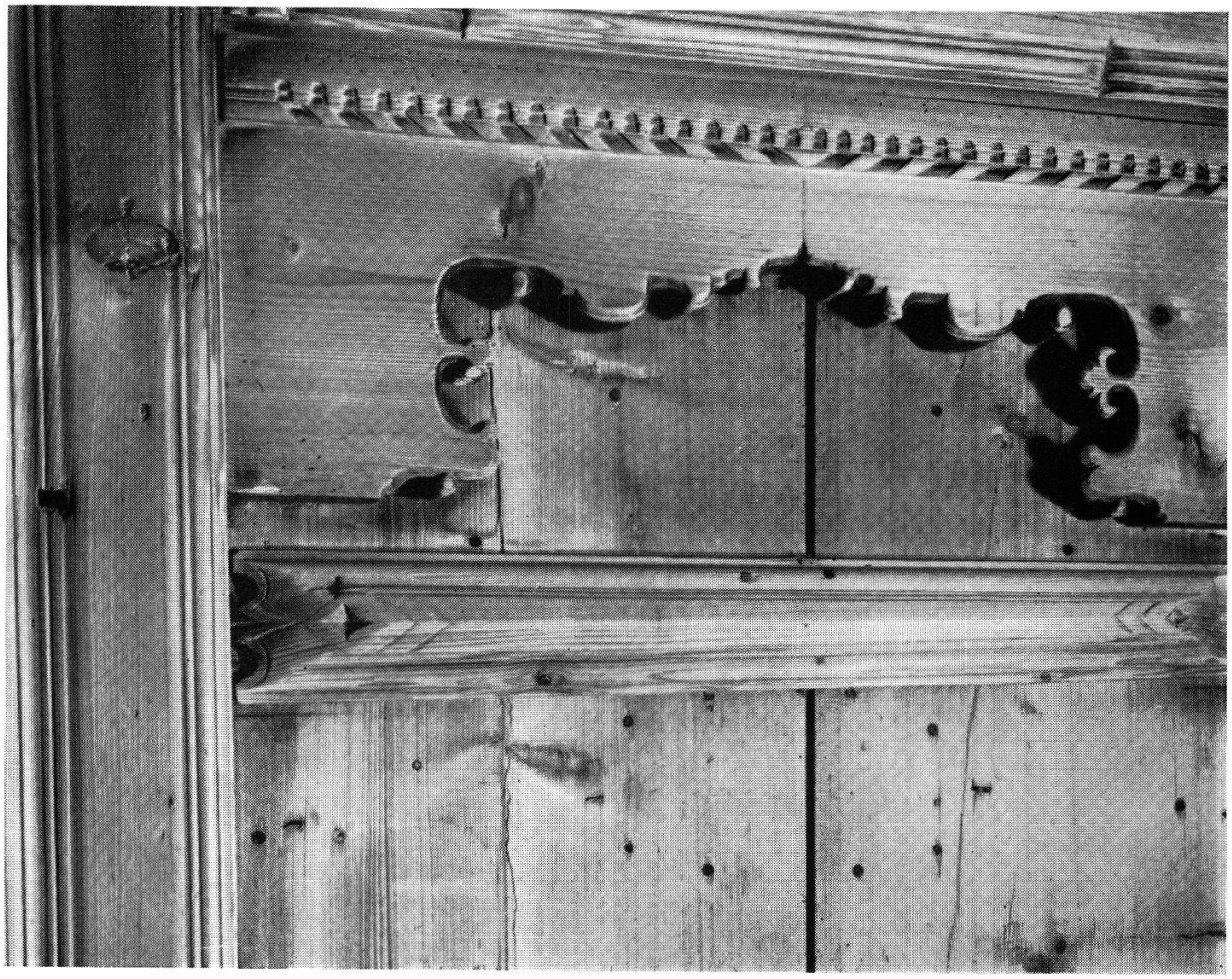

Un chantournage adroit et varié borde les linteaux de portes et les ailes de l'avant-toit.

Jusqu'au pignon de la maison, l'analogie se poursuit avec une richesse décorative sans pareille.

Se trouvera-t-il un jour un artiste scrupuleux pour restaurer avec délicatesse ces images, avant leur complète disparition ?

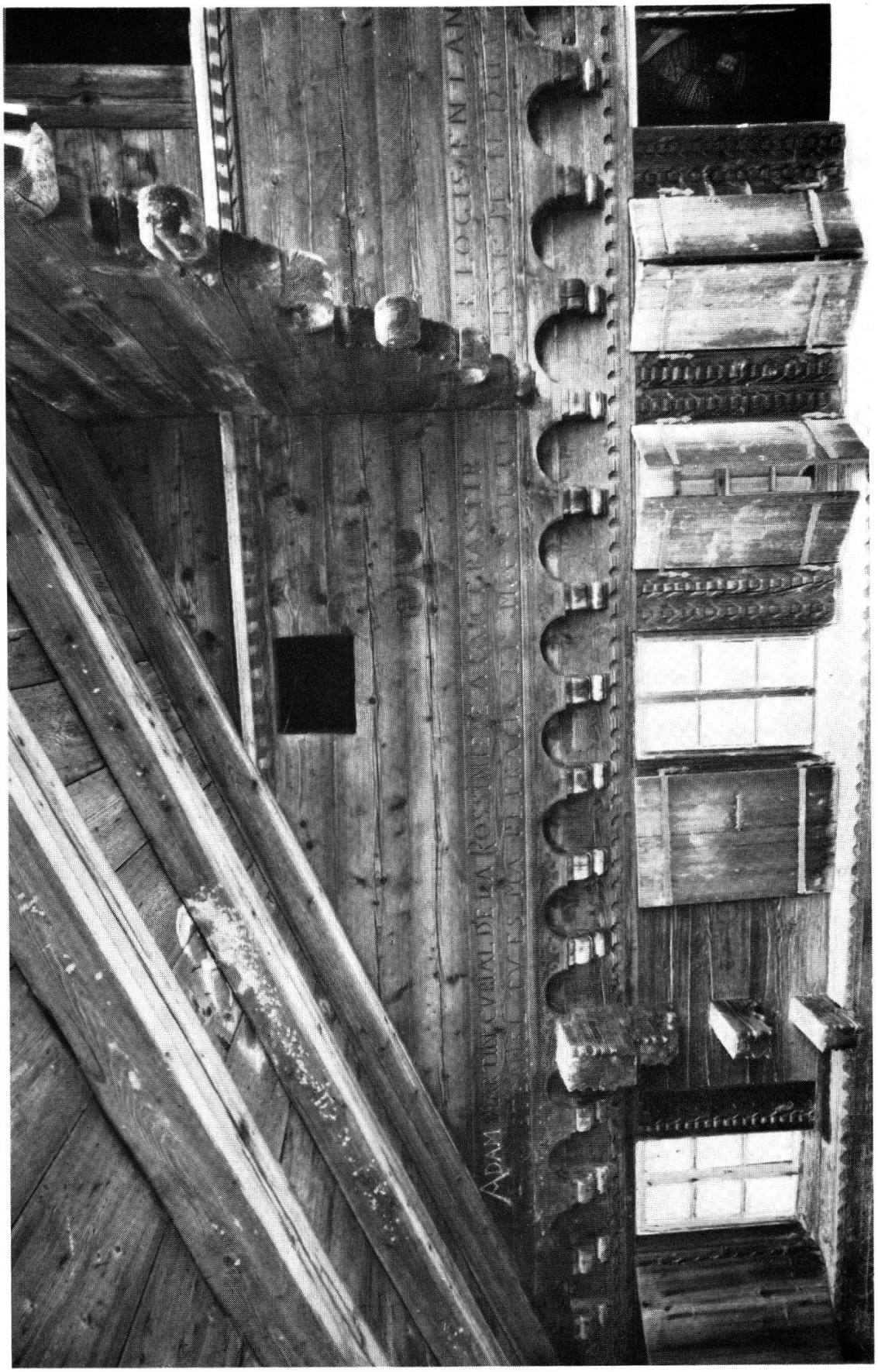

Jusqu'au dernier étage, les montants de fenêtres sont travaillés adroitement. La carte de visite du propriétaire « Adam Martin, curial de la Rossinière... » est à l'abri des intempéries.

Sous le large avant-toit, à quatre chevrons, la façade est bien protégée. Adam Martin aurait pu faire sienne la recommandation d'un autre constructeur du pays. Elle se lit sur une maison de 1684, « Sur les Riaux », Château-d'Oex : « Tous ceux qui ceste maison posséderont après moi, qu'ils prennent garde de la maintenir bien couverte, car elle m'a coûté (cinq) mille écus de bâtir. »

Nous Sindic, Conseil et Commis de la Ville de la Tour de Peylz, Sçavoir Faisons, que
jourd'hui Treizième Novembre, mille sept cent soixante cinq, assemblés à l'ordinaire, Par devant Nous s'est presenté Monsieur Albert David fils Monsieur Abram Dufour,
en son vivant Bourgeois et Notaire, Chatelain et Banneret du Chateau d'Oex; Lequel ensuite de la requisition qui nous fut faite en son nom et de sa part le quatrième Octobre, mille sept cent soixante quatre, par Monsieur
l'Ancien Secretaire Baillival Du Trême, de vouloir bien l'agréger au nombre des Bourgeois de cette Ville, en cas que le Domaine qu'il venoit d'aquerir, lieu dit à la Doges rière cette Jurisdiction, ne lui fut pas retranchonné; com-
Nous a ce jourd'hui communiqué que la susdite Aquisition lui resta en propriété, et nous a prié en conséquence de vouloir le recevoir et admettre au nombre de nos Bourgeois, en sorte que lui et ses Descendants fils en a,
puissent jouir des Privilèges, avantages et Bénéfices de cette Noble Bourgeoisie, sous offre de procurer de tout leur pouvoir, l'honneur et profit d'icelle; Après mure délibération sur la d.te Requête, et avoir reflechy sur
la bonne réputation et bonne volonté du dit Monsieur Dufour pour la prospérité de cette Noble Bourgeoisie; Nous l'avons reçû et admis, comme par les présentes nous le recevons & Admettons, pour être
du nombre de nos Bourgeois, en lui conferant de même qu'aux siens ses Successeurs à naitre, le droit de pouvoir jouir comme les autres Bourgeois, généralement de tous les avantages, immunités, Privilèges,
Bénéfices et libertés de d.te Bourgeoisie, que nous pouvons lui accorder; Laquelle présente concession perpétuelle nous avons faite au dit Monsieur Dufour et aux siens, pour la Somme de Mille &
Deux cent francs, de Dix bat pièce, outre les Droits accoutumés, Payables comme suit, 1.er Six cent francs actuellement; 2.de Cas avenant, que le dit Monsieur Dufour, vint à se marier, et avoir famille, il
payera à la naissance de son premier Enfant mâle, Six cent autres francs, et s'il n'a qu'une ou plusieurs Filles, seulement Trois cent francs; Le dit Monsieur Dufour ayant ce jourd'hui
Satisfait au premier payement des Six cent francs, ainsy bien que les Droits de la Chambre, en étant tenu quitte et les siens à perpétuité, et pour les Six cent autres francs restants, il a passé Acte
Obligatoires et conditionnel ce jourd'hui, sur les mains d'agrége Hurchod; En conséquence de quelle réception, le prénommé Requerant, ayant accepté les conditions ci dessus, a été agregé au nombre
de nos Bourgeois, et a prêté le Serment de vivre et mourir dans la profession de nôtre Sainte Religion Chrétienne reformée, dite bon et fidèle Sujet de Leurs Excellences nos Souverains
Seigneurs, de procurer de tout son pouvoir, leur honneur et profit, de même que celui de cette Noble Bourgeoisie, et de le Tournette à ceux les Statuts et Réglements d'icelle, faits et à faire; Etant Sindic
d'icelle, Monsieur David Baron, et Conseillers Noble et Generaux Jean François Hugonin Capitaine, Daniel Michaud, François Louis Ormond, Jean Theophile Curchod, Jean
François Grangier, Jean Pierre Michel, Jean Louis Richon, Gamaliel Ormond, Etienne Plantin, Jean Louis Michaud et André Vodoz, et Commis Lieutenant Jaquemin
Jaques Joyeux, Augustin Vodoz, Noble et Generaux Jean Abram Hugonin Chatelain, Vincent David Collet, et Guillaume Alex. Chevalley; En Temoignage de tout ce que devant, le
présent Acte a été muni du Scéau Armorial de d.te Ville de la Tour, proche la Signature du Secretaire d'icelle, le prédit jour 13.e 9.bre 1765.

Balmat

Ci-dessus : Fac-similé de « l'acte de bourgeoisie » délivré à Albert-David Dufour, de Château-d'Oex, par la « Ville de La Tour de Peylz », le 13 novembre 1765.
(Voir texte, page 48.)

Ci-dessous : Fac-similé de « l'acte de bourgeoisie » délivré à David Pilet, lieutenant de justice, de Rossinière, par la Châtellenie de Château-d'Oex, le 14 septembre 1719.
(Voir texte, page 65 sq.)

Nous Moise Minod
Notaire et Chatelain, Louis Pilet
Banderet, David Gelaz Lieutenant, Pierre Favrod als Coune
Boursier, & les autres Justiciers et Conseilliers de la Chatelainie et Communeaulé du Chasteau d'Oex, terres de
Leurs Excellences Nos Souverains Seigneurs de la Ville & Republique de Berne, Savoir faisons à Tous et un Chacun par ces presentes, que sur les reiterées Instances du
Sieur David Pilet cy devant Lieutenant de Rossiniere ; Nous la avons receu et admis comme par ceslles Nous le recevons et admettons au Nombre de nos Bourgeois
& Communiers de cette Paroisse & Communeaulé du Chasteau d'Oex pour luy et sa Posterité ; provenante de loyal Mariage, nei et à naistre, ensorte que dores en là, luy et les siens prédis
pourront avoir, tenir, toutes droits, franchises, Libertés, Immunités et Privileges de cette dite Chatelainie, tout ainsi que les autres nos Communiers et Paroissiens peuvent faire ; Cependant le
tout aux Conditions et sous les Reserves suivantes ; Que led. S. Pilet et les siens vivront paysiblement en toute pieté et crainte de Dieu ; qu'ils s'acquitteront de tous les devoirs de
fidelles Sujets de Leurs S.rs Ex.ces Nos Souverains Seigneurs, aussi bien que de ceux ausquels cette Reception les engagera envers cette Communeaulé et leurs Compatriotes, en tout et dans tout de
bonne foy à procurer l'honneur et le profit d'icelle de tout leur pouvoir, éviter son dommage, à en supporter les Charges, et de s'avancer aux Ordres et Arrêts de Nous les d.ts Jurés &
Communs, tout comme les autres Ressortissans de d. Communeaulé sont Astreys de faire, toutesfois et quantes qu'ils seront à ce commandés ; sous peine d'être privés de tel droit de Bourgeoisie
& Benefices en dépendans, selon l'ordre ; Et comme Nous avons eté portés à accorder la Requête d'icel. Sieur notre nouveau Bourgeois par l'endroit de sa
prudhomie, qui nous fournit tout sujet d'en attendre d'heureuses Consequences, aussi de notre coté pour marque de notre estime et affection ; Nous ne luy imposons pour la d.
reception que la Somme de Cinq Louys d'or pièce, et deux Seaux de Cuir bouilli, outre les droits de la Sainte à sa discrétion, Confessans d'avoir actuellement receu bonne satisfaction
de ce qui dessus, & en passions Quittance aud. Sieur Pilet et aux siens à perpetuité ; Desquelles premises Nous luy en avons fait expedier le Present Acte
Authentique, sous le Sceau de Nos Armes, icy apendu, sans aucun preiudice [illegible] du Curial soussigné notre Secretaire, pour foy et aprobation d'icelles ; Ainsi
passées et concedées en notre Assemblée de Conseil de Commune, aud. [illegible] de Septembre, & Mille Sept Cent et dix Neuf 1719.
Et ensuite par led. Sieur Pilet ainsi Acceptés apres la Lect[illegible] ns entre les Mains de moy d'Chatelain de s'en charger et de tout son possible
sans contravention, dans notre d'Assemblée de Conseil [illegible] 1719.

Albert
Perroncet Secr.re

PLANCHE XXXVII

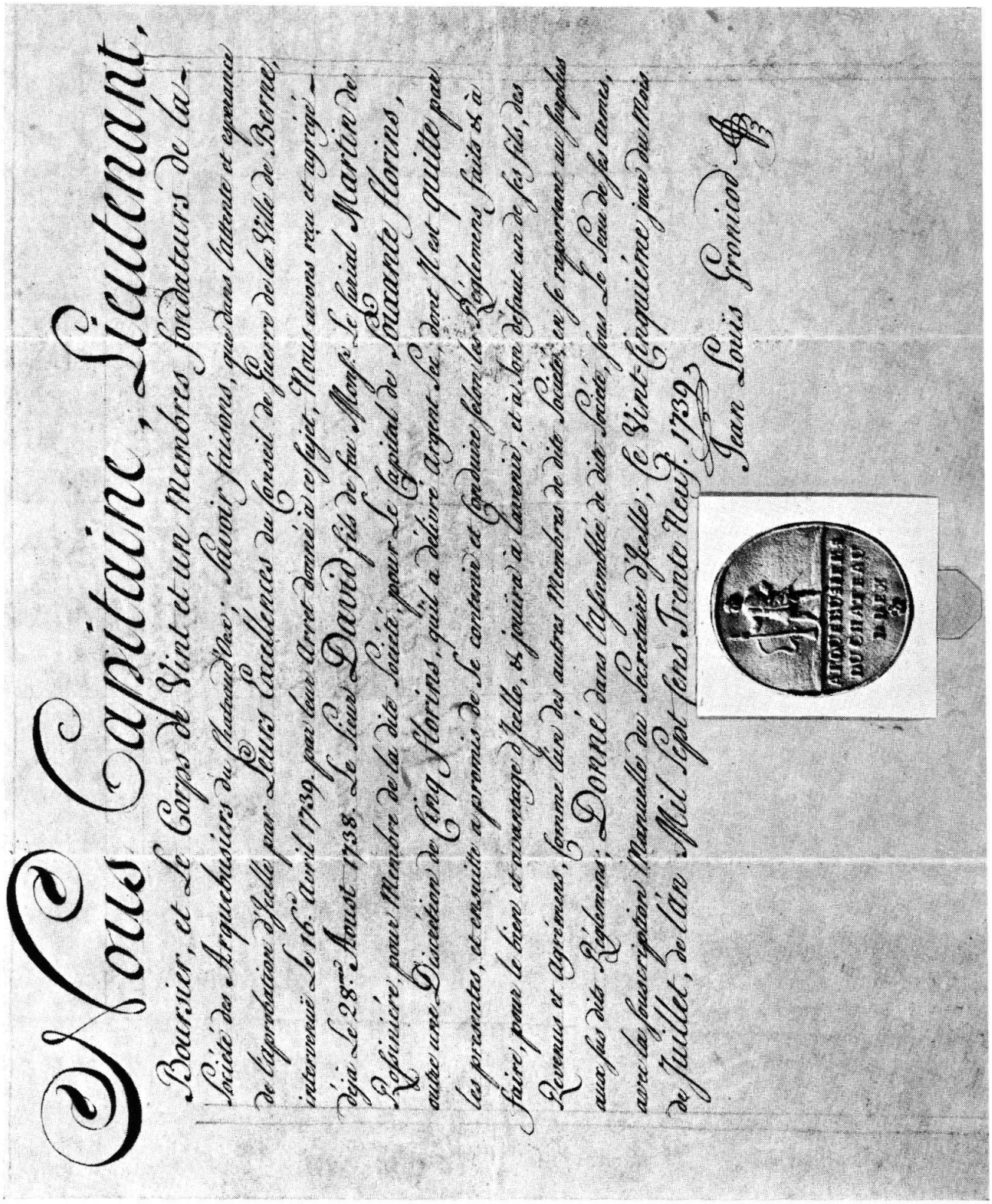

Nous Capitaine, Lieutenant, Boursier, et Le Corps de Vint et un Membres fondateurs de la Société des Arquebusiers du Chateau d'Oex; Savoir faisons, que dans l'attente et esperance de l'approbation d'icelle par Leurs Excellences du Conseil de Guerre de la Ville de Berne, intervenuë Le 16. Avril 1739. pour leur Arrêt donné à ce sujet, Nous avons reçu et agregé déjà Le 28me Aoust 1738. Le Sieur David fils de feu Mons. Le Lieut. Martin de Rossiniere, pour Membre de la dite Société, pour Le Capital de Soixante florins, & Discretion de Cinq florins, qu'il a délivré Argent Sec, dont il est quitte par autre une Quittance, et ensuite de promis de se conformer et conduire selon les Reglemens faits & à faire, pour le bien et avantage d'icelle, & jouira à l'avenir, et à son défaut un de ses fils, des Revenus et Agrémens, comme tous les autres Membres de dite Société, en se rapportant aux Loyaux aux sus dits Reglemens; Donné dans l'Assemblée de dite Société, sous Le Seau de ses armes, avec les souscription (Manuelle) du Secretaire d'icelle; Ce Vint-Cinquiéme jour du Mois de Juillet, de l'An Mil Sept cens Trente Neuf. 1739.

Jean Louïs Fronicod

Pendant la domination bernoise, comme sous le régime vaudois, des membres de la famille Martin, descendants d'Adam Martin, gouverneur et métral, furent de fermes soutiens des corporations de tireurs.

Ci-dessus : l'acte d'agrégation de David Martin-Dufour, de Rossinière, dans la Société des arquebusiers de Château-d'Oex, du 25 juillet 1739.

Ci-contre : le diplôme de réception du receveur de l'Etat et syndic Béat Martin, dans la Société militaire (Ancienne Abbaye) de Rossinière, le 25 mars 1809.

Dans les deux cas, ce sont des membres de première heure.

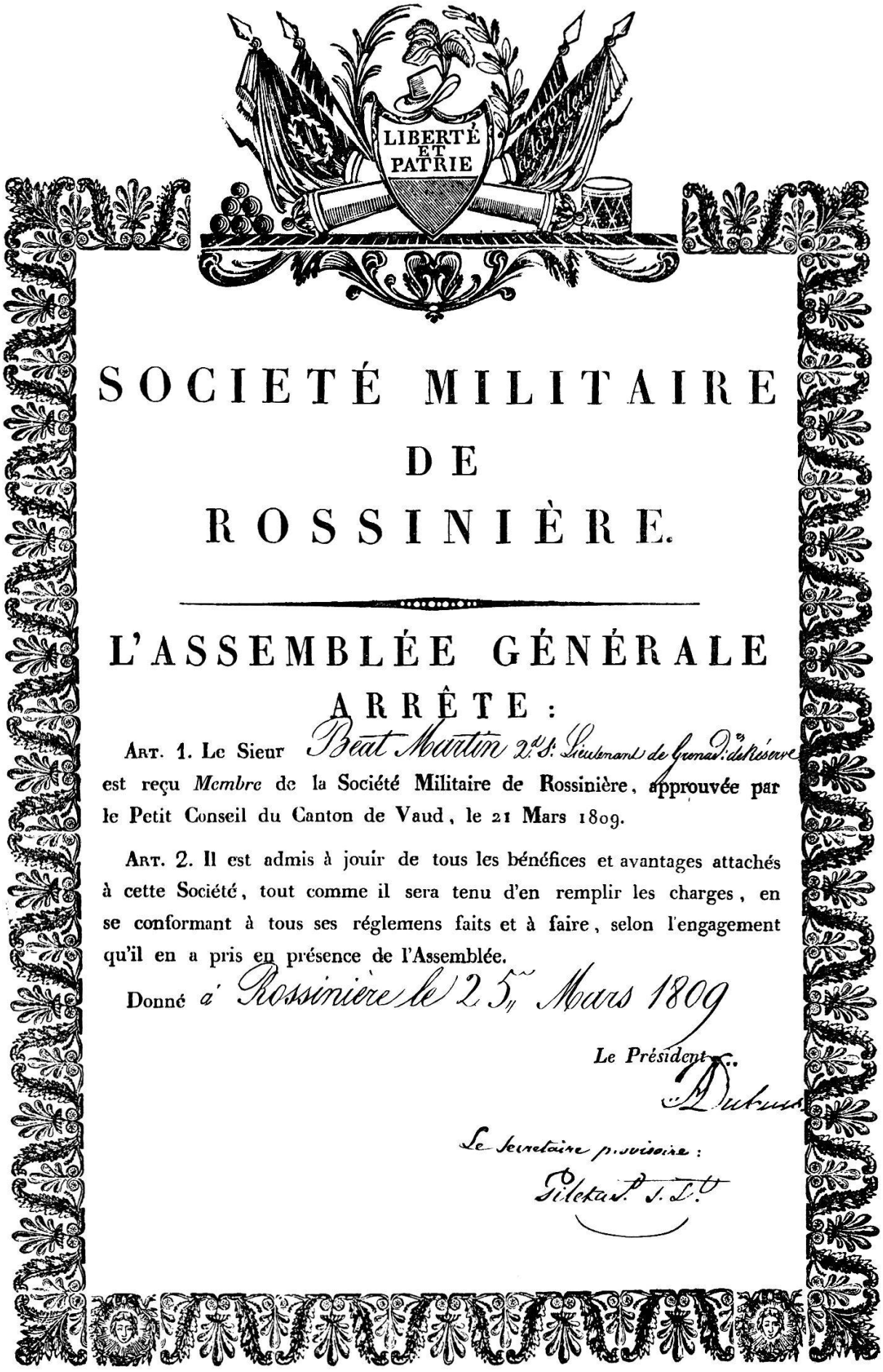

SOCIETÉ MILITAIRE DE ROSSINIÈRE.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ARRÊTE :

ART. 1. Le Sieur Beat Martin 2.d S. Lieutenant de Grenad.s de Réserve est reçu *Membre* de la Société Militaire de Rossinière, approuvée par le Petit Conseil du Canton de Vaud, le 21 Mars 1809.

ART. 2. Il est admis à jouir de tous les bénéfices et avantages attachés à cette Société, tout comme il sera tenu d'en remplir les charges, en se conformant à tous ses réglemens faits et à faire, selon l'engagement qu'il en a pris en présence de l'Assemblée.

Donné à Rossinière le 25.e Mars 1809

Le Président :

Dubois

Le Secretaire provisoire :

Gilet.d P. S. L.t

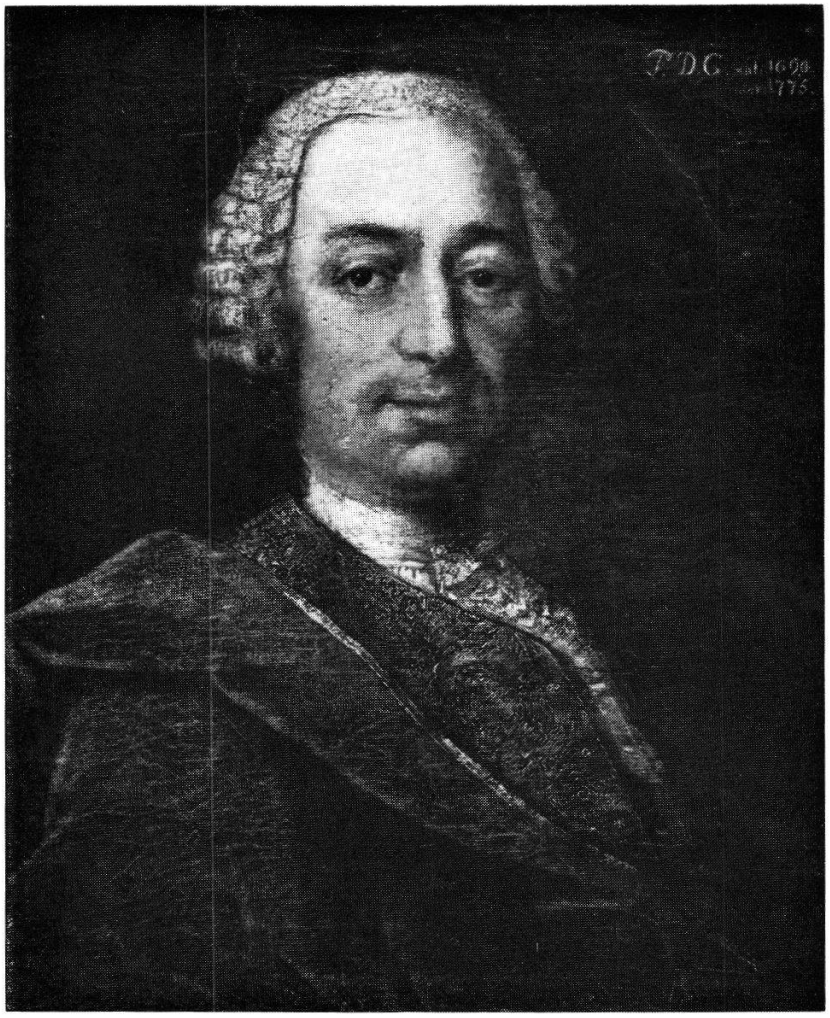

PIERRE GENEINE
fils de Pierre

né Sur les Riaux, baptisé à l'église de Château-d'Oex le 31 mai 1690, décédé à Carlsruhe le 22 mars 1775. Petit-fils du notaire et curial Adam Martin, de Rossinière, par sa mère Rosine Geneine, née Martin.

Premier écuyer du margrave de Bade-Durlach.

Elevé à la dignité de gentilhomme, on prit l'habitude de le désigner : « Pierre *de* Geneine » ; cependant, les actes officiels le concernant ne retinrent pas tous la particule nobiliaire.

Ce portrait exécuté par un auteur anonyme, vers 1735, a été muni ensuite d'une inscription post-mortem :

P D G = Pierre de Geneine
nat (natus) 1690
mor (mort) 1775

Des Geneine-Martin, de Sur les Riaux, ce tableau, par héritage, est devenu successivement la propriété des Chabloz-Martin, des Crêts, Rosat-Chabloz de l'Etambeau, et finalement de M. Ernest Rosat-Turrian, à La Tour-de-Peilz, qui en connaît fort bien la valeur ancestrale.

Les armoiries de dignité octroyées à Jean-Georges-Gottfried de Geneyne, arrière-petit-fils du notaire Adam Martin de Rossinière, telles qu'elles sont dessinées sur la minute se rapportant à son anoblissement à la baronnie autrichienne, le 29 août 1797.

Document communiqué par : Österreichisches Staatsarchiv. Allgemeines Verwaltungsarchiv, Wien I, Wallnerstrasse 6 a.

Samuel Martin

(10 mai 1672 - 8 avril 1724)

Fils d'Adam Martin, mestral et de Magdelaine Marmillod.

Notaire de 1691 à 1724, curial, lieutenant de justice.

Epouse, le 7 février 1690, Esther Marmillod.

Reçu du nombre des notaires du bailliage de Gessenay, le 27 avril 1691, à l'âge de dix-neuf ans. Voir fac-similé de son inscription à la page 33.

A.C.V. : quatre registres et vingt-six minutaires, 1691 à 1724. Trois minutaires de testaments, 1695 à 1724. Trois registres « Rafraîchissement ou renouvellement du bornage entre Rossinière et Lessoc », du 3 novembre 1710.

Voir pages 31 et 88.

Gabriel Henchoz

(1675-1752)

Fils d'Abraham, régent d'école à Rossinière.

Notaire, curial, juge, avocat, gouverneur.

Epouse, le 24 décembre 1703, Magdelaine Rodieux.

Construit une maison au bas du Borjoz, en 1731. Voir *Art rustique au Pays-d'Enhaut romand*, n° 159, son « livre de raison » au M.V.P. et le *Journal de Château-d'Oex*, du 24 décembre 1948, supplément de Noël.

Inscrit à Berne au rôle des notaires, le 5 janvier 1697 (Matr. III, p. 329).

A.C.V. : deux registres 1706 à 1737 ; vingt-neuf minutaires et six registres de testaments de 1697 à 1737.

J. Henchoz

Prénom inconnu.

Notaire inscrit à Berne, le 8 janvier 1697 (Matr. III, p. 329). Aucun autre renseignement.

A.C.V. : un registre et trois minutaires, 1697 à 1703.

Sur son registre, Henchoz a inscrit : « A l'honneur du vray Dieu le Roy de toute gloire, je feray mes écrits d'éternelle mémoire, ainsi soit-il. »

Jean-David Henchoz

(1712-1758)

Fils du gouverneur Gabriel Henchoz.

Notaire, curial du 12 décembre 1735 à 1758.

Epouse, le 13 février 1739, Marie-Madeleine Pillet de « La Place ». Il construit sur sa propriété du Borjoz, à Rossinière, sa maison nommée plus tard le Grand Chalet. Voir *Art rustique au Pays-d'Enhaut romand,* n° 161 et le *Journal de Château-d'Oex,* du 24 décembre 1948, supplément de Noël. Exorde sur l'un de ses premiers registres :

« Minute d'Actes perpétuels et terminels reçus par moy Jean-David Henchoz, établi notaire le 12 décembre 1735, et fait Curial de Rossinière par la bonté de LL. EE. mes souverains seigneurs, le 15 du dit mois — Ensuite de la résignation que mon

père a bien voulu faire de ces deux emplois en ma faveur. Commencé le 21 décembre 1735. »

D. HENCHOZ.

« Dieu qui m'a appelé à cette vocation veuille m'accorder son secours et sa grâce pour pouvoir m'acquitter exactement de mon devoir en cette qualité, suivant les engagements où je suis entré, aussi bien que dans tout le reste de ma condition.

» A Dieu complaire,
A tous servir,
Rien ne mal faire,
C'est mon désir. »

« *Deus, conductor rerum,*
Da mihi scribere verum. »

Traduction : Dieu, conducteur de toutes choses
Donne-moi d'écrire la vérité.

Le dimanche 4 décembre 1735, Jean-David Henchoz se présente à l'audience de Son Excellence le bailli régnant au château de Rougemont, où il est admis à faire ses épreuves. Il est muni de ses attestations et il porte sur le côté l'épée, signe de l'homme libre. Le 12 décembre 1735, il prête à Berne le serment accoutumé.

Peu après, au château de Rougemont, Gabriel de Gingins, bailli de Gessenay et seigneur d'Eclépens, lui délivre son brevet de notaire et curial (Matr. III, p. 525).

A.C.V. : un registre, 1737-1758 ; dix-neuf minutaires, 1735-1752 et cinq minutaires de testaments, 1735-1758.

Adam Martin

(1674-1715)

Fils de Jean-Rodolphe et de Marie Allamand.

Notaire et régent d'école à Rossinière.

Décédé sans postérité.

Admis par LL. EE. de Berne au nombre de leurs notaires, le 15 mai 1696 (Matr. III, p. 323).

Jean-Samuel Martin

(1695-1767)

Au Bougnon, fils de Samuel.

Epouse, le 18 octobre 1726, Marie Dubuis.

Se remarie en 1730 avec Susanne Koller.

Sa fille, Rose-Susanne, épouse le pasteur Jean-David Vautier, en poste à Château-d'Oex de 1762 à 1776.

Notaire, curial, justicier, gouverneur en 1741-1742.

Admis notaire en 1716 par LL. EE. de Berne (Matr. III, p. 458).

A.C.V. : deux registres, un cahier, douze minutaires de 1716 à 1766.

Jean-Samuel Marmillod

(1735-1790)

Fils de Gabriel.

En premières noces, épouse Marie Isoz, de Château-d'Oex.

En secondes noces, épouse le 3 octobre 1781, Marie Pilet, de Rossinière.

Notaire, curial. Distingué et en vue.

Serment accoutumé et seing manuel, à Berne, le 11 juillet 1757 (Matr. IV, p. 79).

De nombreuses expéditions d'actes au Musée du Vieux Pays-d'Enhaut.

Abram-Béat Martin

(1744-1825)

Fils de Samuel-David.

Epouse, le 4 décembre 1782, Suzanne-Marie, fille de Jean Favre, de Château-d'Oex, sœur de Joseph Favre, notaire à Château-d'Oex et plus tard sous-préfet du Pays-d'Enhaut.

Notaire, curial, juge, gouverneur. Au militaire : capitaine en 1800. Sous le régime vaudois, juge de district. Dès le 25 avril 1800, il utilise le sceau de la République Helvétique et ensuite celui du Tribunal du district du Pays-d'Enhaut.

Reçu notaire à Berne, le 29 novembre 1769 (Matr. IV, p. 117).

A.C.V. : cinq registres et trente-huit minutaires de 1769 à 1822.

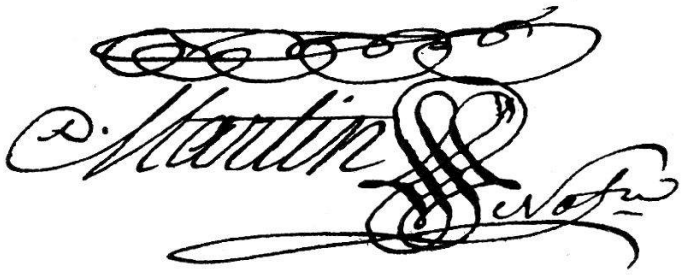

David Martin

(1767 à 1845)

Fils de Samuel, du Bugnon.

Epouse, le 6 décembre 1797, Susanne-Marie Berdoz, de Cuves.

Notaire, secrétaire de la Chambre de régie de 1800 à 1803. Sous le régime vaudois, successivement greffier, municipal, boursier communal, municipal.

Reçu notaire à Berne, le 6 mai 1791 (Matr. IV, p. 223).

A.C.V.: cinq registres de 1792 à 1815, vingt minutaires et six de testaments de la même période.

Josué-David Pilet

(1788-1862)

Fils de Josué.

Notaire et avocat à Rossinière. Notaire public du district du Pays-d'Enhaut, canton de Vaud. Dernier notaire ayant eu son étude à Rossinière.

A.C.V. : un registre et vingt-quatre minutaires, 1816 à 1837. Un registre, un inventaire, un onglet de testaments, de 1817 à 1837.

APPENDICES

1. Ascendance et descendance d'Adam Martin, métral, juge inférieur et gouverneur, constructeur de la maison familiale des Martin [1]

I. 1. Jean Martin, ministre, diacre à La Tour-de-Peilz de 1584 à 1587, pasteur à Rossinière de 1587 à 1600 ; mort en 1600. Il épouse Magdelaine Pillet, veuve de Jean Pillet, le 8 octobre 1588 ; il en a cinq enfants (2 à 6) :

2. Daniel, né le 17 septembre 1589 ;
3. Marie, née le 19 novembre 1590 ;
4. Samuel, né le 17 janvier 1593, qui suit ;
5. Joseph, né le 13 mai 1597 ;
6. Jean, né le 31 janvier 1599.

II. 4. Samuel Martin (1593-1669) ; métral et gouverneur de Rossinière. Il épouse, le 23 novembre 1623, Eva Martin (ci-dessous, p. 93, n° 8), fille d'honorable et prudent Adam Martin, métral et juge inférieur ; un fils :

7. Adam, né le 3 avril 1625, qui suit.

Il épouse en secondes noces Françoise Dufour, veuve de Joseph Massard, fils de Jean [2] ; il en a dix enfants (8 à 17) :

8. Magdeleine, née le 16 septembre 1632, épouse 1) Abraham Pillet ; 2) Abraham Beyrdoz ;
9. Rose, née le 23 mars 1634, femme de David Dubuis dès 1661 ;
10. Susanne, née le 10 mai 1635, morte sans postérité ;
11. Marie, née le 29 janvier 1637, femme de Daniel Pillet, de Cuves, dès 1656 ;
12. David, né le 11 mars 1638 ;

---

[1] Numéro 262 du plan de Rossinière, planche I.

[2] Le registre porte la date, erronée, d'octobre 1633 ; elle résulte d'une communication tardive faite par l'officiant du mariage au pasteur de la paroisse de Rossinière. Le mariage a eu lieu dans une paroisse dont on a négligé d'inscrire le nom.

13. Esther, née le 22 décembre 1639, femme de Jean-Jacques Pillet dès 1665 ;
14. Samuel, né le 11 avril 1641 ;
15. Susanne, née le 3 mars 1644, femme de Pierre Pillet dès 1664 ;
16. Eve, née le 17 mai 1646, femme d'Abraham Pillet, de Château-d'Oex, dès 1669 ;
17. Jean-Jaques, né le 30 septembre 1649.

III. 7. Adam Martin, métral et gouverneur de Rossinière, né en 1625, mort avant 1702. Constructeur de la maison familiale des Martin en 1677. Il épouse, le 19 mai 1654, Magdelaine Marmillod, fille de Jean ; il en a cinq enfants (18 à 22) :

18. Susanne, née le 19 décembre 1658, morte sans postérité ;
19. Adam, né le 9 décembre 1660, mort sans postérité ;
20. Magdelaine, née le 31 décembre 1665, femme de David Marmillod ;
21. Esther, née le 13 mars 1670, morte en 1671 ;
22. Samuel, né le 10 mai 1672, qui suit.

IV. 22. Samuel Martin, notaire et curial (1672-1724). Propriétaire par héritage de la maison familiale. Il épouse, le 7 février 1690, à Blonay, Esther Marmillod, fille d'Abraham Marmillod (1668-1743) et d'Esther Rosat, de Château-d'Oex ; il en a treize enfants (23 à 35), tous nés dans la maison des Martin :

23. David, né le 23 novembre 1690, mort avant 1710 ;
24. Esther, née le 30 octobre 1692, avant 1703 ;
25. Suzanne, née le 25 octobre 1694 ;
26. Jean-Samuel, né le 6 octobre 1695, qui suit ;
27. Rosine, née le 2 juin 1698 ;
28. Jean-Rodolphe, né le 22 novembre 1699, qui suivra ;
29. Josué, né le 20 novembre 1701, mort le 30 mars 1702 ;
30. Esther, née le 29 avril 1703 ;

31. Marie-Anne, née le 21 septembre 1704 ;
32. Madelaine, née le 28 mars 1706 ;
33. Gabriel-David, né le 2 octobre 1707, mort avant 1710 ;
34. Marie, née le 17 mars 1709 ;
35. Samuel-David, né le 19 décembre 1710, qui suivra.

V. 26. Jean-Samuel Martin, notaire, curial, gouverneur de Rossinière (1695-1767), s'installe au Bougnon, petit hameau à l'ouest du village de Rossinière. Il épouse 1) le 18 octobre 1726, Marie Dubuis, fille de feu Abraham Dubuis, morte sans postérité ; 2) en 1730), Susanne Koller (1706-1790), dont il a quatre enfants (36 à 39) :

36. Elie-Rodolphe-Samuel, né le 29 avril 1731 ;
37. Jean-Rodolphe, né le 21 juillet 1734, mort le 10 mars 1737 ;
38. Rose-Susanne, née le 13 avril 1738, femme du pasteur Jean-David Vautier ;
39. Gabriel-David, né le 18 août 1741, mort le 4 février 1742.

V. 28. Jean-Rodolphe Martin (1699-1767), juge, gouverneur de Rossinière. Il épouse Marie Dufour (1697-1750), fille du châtelain de Château-d'Oex, dont il n'a pas d'enfants.

V. 35. Samuel-David Martin (1710-1783), gouverneur de Rossinière, capitaine d'armes. Membre fondateur de la Société des arquebusiers de Château-d'Oex en 1739. Propriétaire par héritage de la maison familiale. Il épouse, le 8 décembre 1730, Rose-Elisabeth Dufour (1708-1779), fille du châtelain de Château-d'Oex, dont il a onze enfants, tous nés dans la maison des Martin (40 à 50) :

40. Jeanne-Marie, née le 10 février 1732, morte sans postérité ;
41. Samuel-Albert-David, né le 14 mars 1734, qui suit ;
42. Marie-Rose, née le 1er juillet 1736, morte le 27 décembre 1736 ;

43. Jean-Rodolphe, né le 15 décembre 1737, qui suivra ;
44. Marie-Marguerite, née le 31 janvier 1740, morte en 1813 sans postérité ;
45. Josué-David, né le 18 décembre 1741, qui suivra ;
46. Abraham-Béat, né le 12 juillet 1744, qui suivra ;
47. Gabriel-Louis, né le 30 octobre 1746, mort le 12 avril 1747 ;
48. Rose, née le 8 mai 1748, morte en 1809 sans postérité ;
49. Jeanne-Suzanne, née le 24 octobre 1751, morte le lendemain ;
50. Gabriel-David, né le 5 juillet 1754, mort le 15 mars 1763.

VI. 41. Samuel-Albert-David Martin (1734-1813) ; il épouse Susanne Dufour, dont il n'a pas d'enfants.

VI. 43. Jean-Rodolphe Martin [1], le pasteur de la « Dîme » (1737-1818). Il épouse, le 13 décembre 1774, Jeanne-Pauline Bourgeois, fille du doyen David Bourgeois, pasteur de Moudon ; il en a trois enfants (51 à 53) :

51. Susanne-Pauline, née le 16 septembre 1775 ;
52. Marie-Marguerite-Jeannette, née le 25 février 1777.
53. Louis-David, né le 27 décembre 1779.

VI. 45. Josué-David, fondateur de la branche d'Orbe. Il épouse Marie-Elisabeth Guignard, qui lui donne (54) :

54. Albert-David, qui suivra.

VI. 46. Abram-Béat Martin (1744-1825), notaire, curial, juge, gouverneur de Rossinière, capitaine. Propriétaire par héritage de la maison familiale, dite « dans le quartier du haut du village ». Il épouse, le 4 décembre 1782, Susanne-

---

[1] Voir plus haut, p. 36 sqq., le chapitre consacré au pasteur Jean-Rodolphe Martin.

Marie Favre, fille de Jean Favre, des Granges d'Oex, dont il a sept enfants, tous nés dans la maison des Martin (55 à 61) :

55. Béat, né le 13 mars 1784, mort le lendemain ;
56. Béat-David, né le 22 février 1785, mort le 14 juin 1786 ;
57. Albert-Béat-David, né le 22 juillet 1787, qui suivra ;
58. Rodolphe-David, né le 3 avril 1790, qui suivra ;
59. Susanne-Pauline, née le 5 janvier 1792, femme de Pierre-David Favrod-Coune ;
60. Rose, née le 11 janvier 1795, morte le 28 août 1796 de la petite vérole ;
61. Louise-Julie, née le 10 mai 1800, femme du ministre Gabriel-David Pilet, de la « Place-derrière ».

VII. 54. Albert-David Martin, fils de Josué-David, né en 1783, mort à Orbe en 1871 à l'âge de 88 ans. Lieutenant de gendarmerie. Il épouse Elisabeth Zorn, dont il a un fils (62) :

62. Elisée-Scipion-Louis, né le 17 mai 1823 ; il épouse Julie Marmier, de Grandcour, dont il laisse une fille, Hélène, née le 28 novembre 1866, morte à Orbe le 8 janvier 1945. Institutrice, Hélène Martin, par un testament olographe du 27 octobre 1944, donnait sa maison, ses meubles et un capital à « Pro-Urba » ; elle léguait au Musée du Vieux Pays-d'Enhaut, puisque son lieu d'origine était Rossinière, le portrait de son ancêtre Samuel Martin (22), notaire et curial, conservé dans sa famille [1].

VII. 57. Albert-Béat-David Martin (1787-1872), fils d'Abram-Béat. Receveur de l'Etat et syndic. Propriétaire de la maison dela « Place-devant ». Il épouse, le 30 mars 1815 à Corsier, Caroline-Isabelle-Henriette Vincent, fille d'Alexis-

---

[1] Voir planche V, et pour le texte, p. 31.

Georges-Rodolphe-Abram Vincent, du Châtelard (Montreux)[1], dont il a trois enfants (63 à 65) :

63. Eugène-Louis, né le 16 juin 1816, mort en 1854, laissant une fille, Marie-Caroline Martin, future épouse du conseiller d'Etat Adolphe Jordan-Martin ;
64. Un enfant mort sans baptême à vingt jours, le 7 novembre 1817 ;
65. Un enfant mort sans baptême à seize jours, le 10 décembre 1819.

VII. 58. Rodolphe-David Martin (1790-1857), fils d'Abram-Béat. Lieutenant-colonel. Propriétaire par héritage de la maison familiale des Martin. Il épouse, le 3 novembre 1830, Rose-Marguerite-Pauline-Françoise Henchoz, du Grand Chalet, alors âgée de vingt ans. Il en a cinq enfants, tous nés dans la maison des Martin (66 à 70) :

66. Louise-Fanny, née le 13 janvier 1832, morte en 1832 ;
67. Louise-Fanny-Rodolphine, née le 9 avril 1833, morte en 1880 à Château-d'Oex ;
68. Béat-Louis-Auguste, né le 30 avril 1835, qui suit ;
69. Paul-Louis-Rodolphe, né le 6 février 1837, qui eut un fils Paul-Ernest (1867-1934), un petit-fils, Paul-Albert, né en 1902, et un arrière-petit-fils, Paul-Ernest, né en 1935.
70. Ernest-Henri, né le 23 octobre 1850, mort en 1851.

VIII. 68. Béat-Louis-Auguste Martin (1835-1884), fils de Rodolphe-David. Propriétaire par héritage de la maison familiale des Martin. Il épouse, le 18 novembre 1869, Marie-Nancy Rosat, dont il a trois enfants (71 à 73) :

71. Alfred-Auguste, né le 14 août 1870, qui suit ;
72. Lina-Louise, née le 19 janvier 1872, femme de Louis Henchoz ;

---

[1] Voir planche X.

73. Nancy-Louise, née le 11 octobre 1873, femme de Jean-Henri Schmidt.

IX. 71. Alfred-Auguste Martin (1870-1955), fils de Béat-Louis-Auguste. Propriétaire par héritage de la maison familiale des Martin. Inspecteur du bétail, membre du Conseil de paroisse, président du Conseil communal. Il épouse, le 10 février 1906, Frida-Julia Pernet, dont il a eu sept enfants : Louis-Auguste, Louise-Albertine, Marcel-Alfred, Robert-Vincent, Georges-Gérard, Nancy-Daisy et René-Albert, qui sont les propriétaires actuels, en succession non partagée, de la maison familiale des Martin.

2. Ascendance et descendance d'Adam Martin, notaire et curial, constructeur de la maison de « La Place » [1]

I. 1. Adam Martin, mestral, fils de Pierre Martin ; né en 1573 ; épouse le 13 octobre 1594 Clauda Favrod, fille de noble Rouz Favrod, châtelain d'Oex, relaissée de Pierre Martin, d'Oex ; huit enfants (2 à 9) :

2. Pierre, baptisé le 4 juillet 1596 ;
3. Marie, baptisée le 23 octobre 1597, morte avant 1630 sans postérité ;
4. Magdelaine, baptisée le 13 mai 1599, morte avant 1604 ;
5. Adam, baptisé le 23 novembre 1600, qui suit ;
6. Susanne, baptisée le 21 mai 1602, morte avant 1630 sans postérité ;
7. Magdelaine, baptisée le 11 mars 1604, morte avant 1630 sans postérité ;
8. Eve, baptisée le 3 décembre 1606, morte avant 1630. Première femme de Samuel Martin (ci-dessus, p. 87, n° 4) ; laisse un fils, Adam (ci-dessus, p. 87, n° 7).
9. Adam, baptisé le 30 décembre 1610.

Seuls Pierre, Adam (le fils d'Eve défunte) et les deux Adam (nos 5 et 9) participent au partage du 9 octobre 1630.

[1] Parcelles n° 220 et 223 du Plan de Rossinière. Voir planche I.

II. 5. Adam Martin, mestral, fils d'Adam fils de feu Pierre, né en 1600. Epouse Magdelaine Massard, fille de David Massard, gouverneur, de Cuves, le 27 mars 1625 ; deux enfants (10 et 11) :

10. Adam, baptisé le 29 janvier 1626, qui suit ;
11. Magdelaine, baptisée le 28 janvier 1627.

III. 10. Adam Martin, notaire et curial, fils d'Adam Martin, mestral, 1626-1683. Epouse à Château-d'Oex, le 4 mai 1650, Susanne Turrian, fille d'Abraham Turrian, de l'Etambeau (Château-d'Oex). Constructeur en 1664 de la maison de « la Place ». Onze enfants (12 à 22) :

12. Jean-Rodolphe, baptisé le 6 avril 1651, qui suit ;
13. Magdelaine, baptisée le 12 septembre 1652 ;
14. Jehan-François, baptisé le 2 avril 1654 ;
15. Susanne, baptisée le 3 février 1656 ;
16. Adam, baptisé le 8 novembre 1657 ;
17. Abraham, baptisé le 6 novembre 1659, qui suivra ;
18. Eve-Magdelaine, baptisée le 20 avril 1662 ;
19. Esther, baptisée le 28 novembre 1663, morte avant 1670 ;
20. Rosine, baptisée le 1er octobre 1665 ; femme de Pierre Geneyne ; morte le 17 mai 1742 ;
21. Marie, baptisée le 7 juillet 1667 ; femme de David Pilet ;
22. Esther, baptisée le 27 mai 1670 ; femme d'Abraham Marmillod.

IV. 12. Jean-Rodolphe Martin, notaire et curial, fils d'Adam Martin ; né en 1651, mort avant 1705. Epouse, le 18 avril 1673, Marie Allamand, fille de Louis Allamand, juré de justice de Rougemont ; trois enfants (23 à 25) :

23. Adam, baptisé le 26 avril 1674 ; notaire et régent d'école à Rossinière ; mort sans postérité en 1715 ;
24. Susanne, baptisée le 18 juillet 1675 ;

25. Esther, baptisée le 18 février 1677 ; épouse à seize ans et quatre mois Abram Marmillod, fils du curial Marmillod.

Il épouse en secondes noces, le 28 avril 1682, Judith Saugy, fille de Pierre Saugy, boursier et châtelain de Rougemont ; sa veuve, « ancienne curiale », meurt le 25 avril 1728. Quatre enfants (26 à 29) :

26. Louis-Rodolphe, baptisé le 17 juin 1683, mort le 14 novembre 1688 ;
27. Judith, baptisée le 3 juin 1685 ; morte aliénée, sans postérité, le 15 janvier 1768 ;
28. Marie-Dorothée, baptisée le 6 juillet 1690, morte le 17 novembre 1690 ;
29. Jeanne-Marie, baptisée le 23 août 1691 ; épouse, le 24 janvier 1710, Samuel Marmillod, le juge, de Champfay.

Jean-Rodolphe Martin reçoit en 1684, par héritage de son père Adam Martin, la partie occidentale de la maison de « la Place ». A son décès, avant 1705, il laisse comme héritiers ses enfants Adam, Susanne et Esther, du premier lit, Judith et Jeanne-Marie, du second, et sa veuve Judith Saugy.

IV. 17. Abraham Martin, notaire, lieutenant de justice, métral, fils d'Adam Martin ; né en 1659, mort en 1708. Il épouse, le 9 juillet 1686, Louyse-Catherine Basin, fille de David Basin, curial de la baronnie du Châtelard ; cinq enfants (30 à 34) :

30. Anne-Esther, baptisée le 12 juin 1687 ;
31. Judith, baptisée le 27 janvier 1689 ;
32. Albert, baptisé le 22 mars 1695, mort sans postérité ;
33. Susanne, sœur jumelle d'Albert ;
34. Rose-Susanne, baptisée le 24 septembre 1699.

Abraham Martin reçoit en 1684, par héritage de son père Adam Martin, la partie orientale de la maison de « La Place ».

Dans le cours du XVIIIe siècle, la lignée d'Adam Martin, notaire et curial, s'éteint. La maison de 1664 devient dès lors

« La Place devant » [1], et « La Place derrière » [2]. Voici quelques notes sur les propriétaires successifs de ces deux maisons.

La Place devant :

Albert-Béat-David Martin (1787-1872), receveur de l'Etat et syndic. C'est le numéro 57 de la lignée d'Adam Martin, le métral.

Sa petite-fille Caroline-Marguerite Martin, femme de Louis-Philippe-Adolphe Jordan, conseiller d'Etat ; par héritage et succession du 28 janvier 1872.

Le 30 mars 1908, Caroline-Marguerite Jordan-Martin vend « La Place devant » à Paul-Louis-Aimé Pilet, propriétaire de « La Place derrière ».

Par le partage du 7 septembre 1944, son fils Alfred-Louis Pilet, forestier de triage, président du Conseil communal, en acquiert la propriété.

La Place derrière :

a) Par acte d'échange du 26 septembre 1700, Abraham Martin cède sa maison de « La Place derrière » à Jean-Jaques Pillet, lieutenant de justice (1625-1711), fils de Jehan Pillet, notaire et curial, et de Nicole Basin.

b) David Pilet (1667-1747), lieutenant de justice, fils de Jean-Jaques Pillet et d'Esther fille de Samuel Martin ; Esther Martin est le numéro 13 de la lignée d'Adam Martin métral.

c) Etienne-David Pilet (1691-1763), lieutenant de justice, fils de David Pilet et de Marie Martin.

d) Josué-David Pilet (1723-1795), lieutenant de justice, gouverneur, fils d'Etienne-David Pilet et de Susanne Berdoz.

e) Jean-David Pilet (1754-1829), gouverneur, assesseur de paix, fils de Josué-David Pilet et d'Esther Rodieux.

---

[1] Parcelle n° 223 du plan.
[2] Parcelle n° 220 du plan.

f) Gabriel-David Pilet (1795-1879), pasteur, député de 1841 à 1845, mort sans postérité. Fils de Jean-David Pilet et de Rose-Susanne Martin. Epoux de Louise-Julie Martin, fille d'Abram-Béat Martin, soit le numéro 61 de la lignée d'Adam Martin, métral. Indivis avec sa sœur Susanne-Julie Pilet, de 1831 à 1852.

g) Son frère, Louis Pilet (1802-1880), agriculteur à La Sierne, hérite « La Place derrière » de son frère le pasteur Gabriel-David, en 1879.

h) Louis-Gabriel-Julien Pilet (1828-1898), fils de Louis Pilet et de Marie-Sophie Dubuis, par héritage du 26 mars 1880.

i) Paul-Louis-Aimé Pilet (1868-1943), municipal, fils de Louis-Gabriel-Julien Pilet et de Marie-Sophie Ganty. Par donation de son père, du 23 novembre 1883.

j) Robert-André Pilet, né en 1917, fils de Paul-Louis-Aimé Pilet et de Julie-Elise Marmillod. Par héritage et partage du 7 septembre 1944.

3. *Généalogie partielle de Johann-Georg-Gottfried Geneyne, originaire de Château-d'Oex, feld-maréchal-lieutenant, chevalier de l'Ordre militaire d'Elisabeth-Thérèse, baron d'Empire, conseiller intime avec titre d'Excellence, gouverneur militaire du royaume d'Esclavonie et du duché de Syrmie, gouverneur général de la Transylvanie, décédé le 13 avril 1810 à Hermannstadt.*

I. 1. Honorable Adam Geneine, fils de Claude Geneine et de Marie Divorne, de Sur les Riaux, à Château-d'Oex. Né en 1633, mort avant 1686.

II. 2. Son fils Pierre Geneine, à Sur les Riaux, à Château-d'Oex, mort le 25 juillet 1720. Epouse à Rossinière, le 12 février 1686, Rosine Martin, fille d'Adam Martin et de Susanne Turrian ; Rosine Martin est le numéro 20 de la lignée d'Adam Martin, notaire et curial ; huit enfants (3 à 10) :

3. Esther, baptisée le 12 décembre 1686, morte le 12 novembre 1761. Epouse, en 1719, Abraham Cottier ; en 1730, Pierre Ramel ; en 1745, Pierre Loude ;

4. Jean-Etienne, baptisé le 12 avril 1688, mort le 24 avril 1768. Epouse à Ollon, en juin 1744, Elizabeth Dupraz, de Blonay ;
5. Pierre, baptisé le 31 mai 1690 à Château-d'Oex, né Sur les Riaux, qui suit ;
6. Rosine, baptisée le 21 décembre 1693, morte le 22 octobre 1749. Epouse à Château-d'Oex, le 30 mars 1715, Albert, fils de feu Jean-Ulrich Falkner, bourgeois de Bâle ;
7. Samuel, baptisé le 14 mars 1697 ;
8. Susanne, sœur jumelle du précédent, baptisée le 14 mars 1697, morte célibataire le 25 mai 1739 ;
9. Magdelaine, née en 1712, non inscrite dans le registre des baptêmes ; épouse à Rossinière, le 27 octobre 1730, Daniel Massard, fils de feu Pierre Massard. Elle meurt le 5 septembre 1764, âgée de 52 ans.
10. David, non inscrit dans le registre des baptêmes, signalé dans des actes privés.

III. 5. Pierre Geneine, baptisé le 31 mai 1690, mort à Carlsruhe le 22 mars 1775. Ecuyer du margrave de Bade-Dourlach (Hochfürstlicher Stallmeister). Il épouse à Dourlach, en 1720, Augusta-Maria Zachmann, fille de Johann-Konrad Zachmann, « Kammerdiener und Leibchirurg » du margrave Charles-Guillaume de Bade-Dourlach. Six enfants (11 à 16) :

11. Johann-Ernst, né le 9 juillet 1722 ;
12. Maria-Juliana, née le 4 juillet 1723 ;
13. Johann-Georg-Gottfried, né le 12 septembre 1724, mort en 1810 ;
14. Georg-Adam, né le 8 octobre 1725 ;
15. Christiana-Maximiliana, née le 27 décembre 1726 ;
16. Wilhelmina-Magdalena, née le 4 mars 1728.

Pierre Geneine se remarie avec Sophia Zachmann ; trois enfants (17 à 19) :

17. Carl-August, né le 6 janvier 1730 ;
18. Catharina-Maria, née le 18 juillet 1731 ;
19. Friedrich-Jacob, né le 18 novembre 1736.

Pierre Geneine se marie en troisièmes noces avec Judith Krug ou Krüger, de Bâle, morte le 1er octobre 1746 à Carlsruhe. Un fils (20) :

20. Carl-Wilhelm, né le 12 octobre 1738 ; ses prénoms sont ceux du margrave Charles-Guillaume, décédé en juillet de cette même année.

Pierre Geneine se marie pour la quatrième fois avec Marianne-Wilhelmine Jahn, morte le 22 août 1750. Un fils (21) :

21. Albertus-Wilhelm, né le 7 mai 1750.

Ces onze naissances sont inscrites dans les registres paroissiaux de Carlsruhe.

Sceau utilisé pour authentiquer un acte du 19 juin 1747, par Pierre Geneine, à ce moment écuyer du Margrave Charles-Fréderic de Bade-Durlach.

(Bad. Generallandesarchiv, Karlsruhe)

4. *Les gouverneurs de la métralie de Rossinière sous le régime bernois*

(Jusqu'en 1700, les archives sont avares de renseignements, aussi les gouverneurs ne sont pas tous connus.)

Années citées	
1560	Jean Massard
XVIe s. (date incertaine)	Abraham, de feu Pierre Henchoz
1587	Jean Dubuyt [1], allié Person Martin, lieutenant de justice
1599	Jehan Pillet, dit Caille
1601	Pierre Martin, notaire

[1] Le nom patronymique Dubuis prend, au cours du temps, diverses formes : Du Buyt, Du Buit, Dubuit, Dubuys. Dès la fin du XVIIe siècle, son orthographe se stabilise : Dubuis.

Années citées	
1608	Jehan Pillet, dit Caille
1609	David Arnaud, notaire
1612	Guillaume Massard, allié Mellet
1615/7	Isaac Martin
1622	Pierre Pillet, fils d'Abraham, allié Marie Gétaz
1625	David Massard, de Cuves
1628	Jehan Martin, notaire
1635 } 1639 }	Samuel Martin, fils du ministre Jean, veuf d'Eve Martin époux en secondes noces de Françoise Dufour
1643	Abraham Basin
1645	Pierre Martin
1647/8	François Pillet
1653	Abraham Dubuit
1655	Jean Du Buyt
1659/60	Pierre Martin, notaire, allié Magdeleyne Cullayes, fille de Pierre, banderet d'Oex
1662/3	Jean Marmillod
1664	Adam Martin, ancien métral, juge, allié Magdelaine Marmillod
1667	Abraham Marmillod, notaire, juge inférieur
1669	Joseph Pillet de Pierre, allié Eve Martin
1671	Abraham du Buyt
1672/4	Adam Martin, ancien métral, juge, allié Magdelaine Marmillod
1678	Samuel Martin, allié Anne Pillet
1685	Jehan Marmillod, allié Isot (Isoz)
1694	Abraham Henchoz
1695	Abraham Marmillod, allié Rosat
1697/8	Abraham Baux
1700	Abraham Marmillod
1701/2	Adam Pillet
1702/4	Jean-Jacques Martin, ci-devant lieutenant de justice
1705/6	Jean Marmillod, ci-devant lieutenant de justice
1707/8	Gabriel Henchoz, allié Rodieux, notaire, Le Borjoz
1709/10	Adam Pillet
1711/12	Abram Baux
1713/14	Gabriel Henchoz, allié Rodieux, notaire, Le Borjoz

Années citées	
1715/16	Abram Pillet
1717/18	Jean Marmillod, lieutenant de justice
1719 à 1724	Gabriel Henchoz, allié Rodieux, notaire, Le Borjoz
1725/26	Adam Pilet de Joseph et d'Eve Martin, justicier, chantre
1727/30	Josué Baux, allié Dubuit
1731/32	Abram Pilet
1733/34	Josué Pilet
1735/36	Jean-Rodolphe Martin, allié Marie Dufour
1737/40	Gabriel Henchoz, allié Rodieux, notaire, Le Borjoz [1]
1741/2	Jean-Samuel Martin, notaire, allié Susanne Koller
1743/4	Josué Baux
1745/6	Gabriel Henchoz, allié Rodieux, notaire, Le Borjoz
1747/8	Jean Martin, juge
1749/50	Abram Pilet, de Cuves
1751/2	Josué Marmillod
1753/4	Josué Baux
1755/6	Samuel-David Martin
1757/9	Abraham Berdoz, de Cuves
1760/62	Abram Henchoz
1763/4	Jean Martin de Jean
1765/6	Samuel-David Martin, allié Rose, fille du châtelain Dufour d'Oex
1767/8	Jean-David Dubuis, ancien juge, fils du lieutenant David de la Frasse
1769/70	Josué-David Pilet, fils d'Etienne-David de « La Place »
1771/4	Elie-Rodolphe-Samuel Martin, de la Tour [2]
1775/7	Jean Martin
1778/9	Abram-Béat Martin, notaire
1781/2	Abram-David Henchoz
1783/4	Samuel Martin du Bougnon, fils de l'ancien juge Jean Martin

[1] Gabriel Henchoz, notaire, curial, allié Rodieux, au Borjoz, Rossinière, a été gouverneur à quatre reprises et pendant quatorze années, fait exceptionnel à Rossinière, sous le régime bernois.

[2] La Tour, nom local donné aux maisons du bas du village de Rossinière, au pied de la petite éminence, portant autrefois la tour de défense.

Années citées	
1785/6	Abraham Mellet
1787/8	Samuel Martin, du Champfay, juge, allié Esther-Susanne Berdoz
1789	Abram-Gabriel Dubuis, de feu Jean-David
1790	Josué-David Pilet, fils d'Etienne David, de « La Place »
1791/2	Abram Melet
1793/4	Jean-David Dubuis, allié Esther Pilet
1795/6	Abram Baux
1797/8	Jean-David Pilet, fils de Josué-David, de « La Place »

Période intermédiaire : 1798 à 1803

Cité en 1800	Abram Beaux, président de la Chambre de régie
Cité en 1801	Samuel Martin, du Champfay, juge, fils de David

5. Les syndics de la commune de Rossinière sous le régime vaudois

Années de fonctions	
1803 à 1808	Elie-Rodolphe-Samuel Martin, de la Tour
1809 à 1814	Jean-David Pilet, fils de Josué-David, de « La Place »
1815 à 1834	Gabriel-David Henchoz, du Grand Chalet, juge au Tribunal de district
1834 à 1872	Albert-Béat-David Martin, receveur de l'Etat [1]
1872 à 1873	Rodolphe-Louis Martin, fils de David-Louis. Petit-fils du pasteur de Mézières, Jean-Rodolphe Martin
1874 à 1886	Jules-Aimé Dubuis, allié Rosat. (nommé ensuite inspecteur forestier)

[1] L'annuaire officiel porte Albert-Béat-David Martin comme syndic en fonction en 1873 ; c'est une erreur ; il a été remplacé, ensuite de son décès, le 5 février 1872.

Années de fonctions	
1886 à 1907	Albert Dubuis, juge et président du Tribunal de district
1908 à 1913	Emile Morel, allié Pilet. Commerçant. Député
1914 à 1929	Alphonse Dubuis, député, La Frasse. Appelé aux fonctions de préfet du district du Pays-d'Enhaut
1929 à 1935	Ami Marmillod, allié Henchoz, député. Appelé aux fonctions de préfet du district du Pays-d'Enhaut
1935 à 1957	Henri Burnier, maître menuisier-charpentier
1958 à 1962	Aloïs Marmillod, allié Bolomey, député. Appelé aux fonctions de préfet du district du Pays-d'Enhaut
1963	André Pilet, allié Narbel, maître maréchal, taillandier.

RÉFÉRENCES ET RECONNAISSANCE

Parchemins, correspondance, livres de raison, mémoires, quantité de pièces inédites, se sont entassés depuis des siècles sous le toit de deux beaux édifices. De bonnes âmes nous ont permis de fouiller dans cet amoncellement de documents. Ainsi nous avons pu pénétrer dans la vie privée et publique de leurs ancêtres et faire valoir, dans ces pages, le patrimoine matériel et spirituel de ce petit village montagnard, Rossinière. Les hommes cités ne sont pas seuls à avoir travaillé au rayonnement de leur commune, non, certes... mais incontestablement, ils en sont les principaux.

En lisant les fruits de notre labeur, les propriétaires et les habitants de ces deux maisons, Mme Auguste Martin-Pernet, M. Alfred Pilet, ancien président du Conseil communal, M. et Mme Robert Pilet et Mme Alexis Martin-Pilet pardonneront peut-être l'indiscrétion mise à visiter leurs appartements dans tous les coins et recoins. A eux tous et à leurs familles vont en premier nos sincères remerciements pour leur empressement à nous faciliter la tâche et pour leur grande amabilité.

Notre travail a des lacunes, mais il en aurait bien davantage, si nous n'avions pu bénéficier de la complaisance et de la compétence de M. le professeur Louis Junod, directeur des Archives cantonales vaudoises, de M. Olivier Dessemontet, Dr ès lettres à Lausanne, archiviste de l'Etat, de M. le Dr H. Specker, assistant aux Archives de l'Etat de Berne, de M. le professeur Auguste Lacoste, à Bâle, qui avec son grand zèle de chercheur a pu nous communiquer plusieurs renseignements, puisés aux Archives de Bâle, de Karlsruhe, Durlach et Pforzheim, concernant les Geneine, descendants de Rosine, fille d'Adam Martin.

Nous n'oublions pas les services rendus par Mme Ernest Henchoz, et nous associons à nos efforts notre fils Marcel, conservateur adjoint au Musée du Vieux Pays-d'Enhaut, pour sa contribution efficace et entendue, tant dans les recherches historiques que dans les soins mis à l'exécution de l'illustration de cette publication.

Les lecteurs jugeront de l'œuvre accomplie par M. Fäh, Photohaus, Gstaad, et par l'Atelier de photogravure Dupuis et Cie, à Lausanne.

E. HENCHOZ.

Imprimerie La Concorde, Lausanne